ministère éducation nationale

éduscol

Ressources pour accompagner

Éducation physique et sportive

L'évaluation aux baccalauréats, CAP et BEP de l'enseignement général, technologique et professionnel en Education Physique et Sportive

Rapport annuel session 2015

Ce document peut être utilisé librement dans le cadre des activités de l'enseignement scolaire, de la formation des professeurs et de l'organisation des examens.

Toute reproduction, même partielle, à d'autres fins ou dans une nouvelle publication, est soumise à l'autorisation du directeur général de l'Enseignement scolaire.

SOMMAIRE DU RAPPORT

Les membres de la commission nationale....4
Préambule....5
1. Révisions des référentiels....7
2. Modalités et principes d'harmonisation....7
2.1. Les critères de comparaison qui justifient les harmonisations....8
2.2. L'ordre d'examen des différents critères de comparaison et d'harmonisation....9
2.3. Les modes de communications des décisions d'harmonisation aux établissements....10
2.4. Conclusion....10
3. Constats principaux concernant les résultats chiffrés....12
3.1. Les moyennes....12
3.2. La fréquentation....15
4. Les inaptitudes....17
4.1. Les taux d'inaptitudes dans les épreuves en CCF....17
4.1.1. Taux des dispenses (inaptes totaux)....17
4.1.2. Evolution des taux de dispenses au cours des dernières années....17
4.1.3. Taux de dispenses (toutes épreuves confondues) selon les académies....19
4.2. Contrôle adapté....20
4.2.1. Pourcentage d'élèves bénéficiant d'un contrôle adapté selon les voies....21
4.2.2. Pourcentage d'élèves bénéficiant d'un contrôle adapté selon les voies et les académies....21
4.3. Le cas des « Note + DI +DI »....23
5. Enseignement commun : Contrôle en Cours de Formation -- Résultats nationaux....25
5.1. Baccalauréats G/T : Enseignement commun : Contrôle en Cours de Formation....25
5.1.1. Les moyennes 2015 et leur évolution / aux années précédentes....25
5.1.2. La fréquentation des CP et son évolution / aux années précédentes....26
5.1.3. Les moyennes par CP....28
5.1.4. La fréquentation des APSA....29
5.1.5. Les moyennes par APSA....30
5.1.6. Liens fréquentation moyenne....33
5.1.7. La fréquentation des APSA de la liste académique....35
5.1.8. Les moyennes selon les académies....36
....**Erreur ! Signet non défini.**
5.2. Baccalauréats professionnels : enseignement commun CCF....37
5.2.1. Les moyennes 2014 et leur évolution / aux années précédentes....37
5.2.2. La fréquentation des CP et son évolution / aux années précédentes....38
5.2.3. Les moyennes par CP....40
5.2.4. La fréquentation des APSA....41
5.2.5. Les moyennes par APSA....42
5.2.6. Liens fréquentation – moyennes....45
5.2.7. La fréquentation des APSA de la liste académique....47
5.2.8. Les moyennes selon les académies....48
5.3. CAP-BEP : enseignement commun CCF....49
5.3.1. Les moyennes globales et leur évolution....**Erreur ! Signet non défini.**
5.3.2. La fréquentation des CP et son évolution / aux années précédentes....50
5.3.3. Les moyennes par CP....52
5.3.4. La fréquentation par APSA....53

5.3.5. Les moyennes par APSA 54
5.3.6. Liens fréquentation – moyenne 57
5.3.7. La fréquentation des APSA de la liste académique 59
5.3.8. Les moyennes selon les académies 60
6. Enseignement commun : Contrôle Ponctuel -- Résultats nationaux 61
6.1. Baccalauréats G/T 61
6.1.1. Les moyennes globales 61
6.1.2. Les moyennes et fréquentations par binôme d'activités 61
6.2. Baccalauréats professionnels 62
6.2.1. Les moyennes globales 62
6.2.2. Les moyennes et fréquentations par binôme d'activités 63
6.3. CAP-BEP 64
6.3.1. Les moyennes globales 64
6.3.2. Les moyennes et fréquentations par binôme d'activités 64
6.4. Synthèse enseignement commun : contrôle ponctuel 65
7. Épreuve facultative 66
7.1. Contrôle en Cours de Formation (29 académies) 66
7.2. Contrôle en ponctuel 66
7.2.1. Les moyennes et fréquentations par APSA 66
7.2.2. Les APSA académiques 67
7.2.3. Sportifs de Haut Niveau (SHN) sur liste, Sportif de haut niveau du Sport Scolaire (SHNSS) et Jeunes officiels (JO) 68
7.3. Enseignement de complément (26 académies) 69
Annexe 1 : Exemples de modalités d'harmonisation 70
Annexe 1 : Trame du rapport de la commission académique 2016 73

Les membres de la commission nationale

Présidente : Valérie DEBUCHY, IGEN, Doyenne du groupe de l'EPS
Vice - Présidentes : Véronique Eloi-Roux IGEN, Carole SEVE IGEN
Secrétaire : Didier HALAIS, Prag, rectorat de Versailles

Membres titulaires :
Bernard ANDRE -- IGEN
Jean-Pierre BARRUE – IGEN –
Michèle JEANNE-ROSE IGEN
Jean-Marc BODET -- IA-IPR rectorat de Clermont Ferrand
Patrick DUMONT – IA IPR de Créteil
Pierre-Etienne TAILFER -- IA-IPR rectorat de Lyon
Vincent LEPELLETIER -- IA-IPR rectorat de Versailles
Agnès RAYBAUD -- IA-IPR rectorat de Nice
Martine WINKELS -- IA-IPR rectorat d'Amiens
Jean-Charles THEVENOT – Prag, académie de Reims
Joëlle BORGA – Prag, académie de Toulouse
Valérie MILLET – Prag Lycée, académie de Dijon
Xavier RACINAIS – Prag, académie de Bordeaux
Amélie Barranger – Prag, académie de Nantes

Membres suppléants IA-IPR :
Laurence BURG -- IA-IPR rectorat de Grenoble
Cécile BELLEUDY -- IA-IPR rectorat de Versailles
Jean-Michel MOUSSET -- IA-IPR rectorat d'Orléans-Tours
Bruno REIBEL -- IA-IPR rectorat de Créteil

Membres suppléants enseignants :
Philippe ANDRIEUX – Prag, académie de Paris
Vincent CARBOU – Prag, académie de Créteil
Chloé DUTILH – Prag, académie de Créteil
Sébastien POUSSIN – Prag, académie de Versailles

Préambule

La commission nationale d'évaluation de l'EPS a été créée par l'arrêté du 9 avril 2002 et la note de service du 12 juin 2002 qui fixent les modalités d'évaluation de l'EPS aux baccalauréats Général et Technologique. Le premier rapport de la commission nationale a été réalisé suite à la session 2003 des baccalauréats de l'enseignement général et technologique.

La commission nationale est composée de représentants de l'administration, des corps d'inspection et des experts disciplinaires. Elle est « présidée par le doyen du groupe d'éducation physique et sportive de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant ; elle est placée auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire»[1]. Le renouvellement des membres de cette commission se fait par fraction ou totalité tous les trois ans.

Sa mission essentielle est d'assurer une régulation des modalités de l'évaluation au baccalauréat pour tous les types d'enseignements. Elle a également pour missions :

- d'élaborer le cahier des charges des outils informatiques de recueil des données ;
- de publier les données statistiques significatives de la session d'examen ;
- de proposer les adaptations ou modifications éventuelles des épreuves, des éléments d'évaluation, des niveaux d'acquisition et des référentiels académiques.

Les travaux de la commission se réalisent sur la base de deux types de données essentielles :

- des données quantitatives (remontée par les académies d'un fichier Excel récapitulant des données chiffrées concernant les examens EPS) ;
- des données qualitatives (les rapports des commissions académiques d'harmonisation et de proposition des notes en EPS).

Comme l'année dernière la commission insiste sur l'**importance de sensibiliser les équipes pédagogiques à renseigner de la manière la plus fiable possible les fichiers EPSNET ou PackEPS** (en évitant par exemple de simplifier la saisie des données en ne différenciant pas tous les menus, notamment dans la voie professionnelle). Des pratiques de « saisies économiques » peuvent donner lieu à des propositions d'harmonisation chez les élèves qui n'ont pas lieu d'être et fausser les statistiques nationales.

La remontée de ces données exige pour les académies un travail conséquent mais essentiel. Elles permettent la rédaction d'un rapport présentant un état des lieux national de la discipline EPS relatifs à différents indicateurs tels que les moyennes (globales, par APSA, par sexe, par académie, par examen), la fréquentation des APSA, les taux d'inaptitudes… Cet état des lieux offre une vision nationale de l'EPS aux examens et permet à chaque académie de se situer dans le paysage national. **Cette année les commentaires des chiffres nationaux portent plus sur l'évolution observée depuis plusieurs années que sur une comparaison entre 2014 et 2015**.

[1] *Arrêté du 21-12-2011 Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive*

Le travail de la commission nationale de cette année a concerné deux axes essentiels :

- la prolongation des travaux commencés l'année dernière sur la révision des référentiels de certaines APSA. Ces APSA avaient été pointées l'année dernière comme donnant lieu à des moyennes hors norme c'est-à-dire des APSA dont les moyennes a) différaient par rapport aux moyennes globales, b) présentaient des écarts filles-garçons importants, et c) présentaient des écarts importants selon les examens. L'étude de la synthèse nationale des chiffres des examens 2014 a confirmé les observations de l'année dernière et ce travail de révisions s'est ainsi poursuivi ;
- la caractérisation des modalités d'harmonisation par les commissions académiques décrites dans les rapports académiques.

1. Révisions des référentiels

A la suite des résultats de la session 2015, quelques référentiels ont fait l'objet d'une étude en vue de leur révision. Elle a porté sur les référentiels suivants :

- CP 1
  - Natation de distance (niveau 5). Constat : moyenne très élevée, comparativement aux autres épreuves facultatives ponctuelles nationales (tennis, judo). du fait d'un grand nombre de notes au-dessus de 15
    Objectif de la révision : « durcir » le référentiel, essentiellement dans la partie 15-20.
  - Demi-fond Voie professionnelle (niveaux 3 et 4). Constat : faiblesse des moyennes des élèves de la voie professionnelle. par rapport aux autres APSA, et aux moyennes en demi-fond des élèves de la voie GT.
    Objectif de la révision : proposer un référentiel plus adapté aux caractéristiques des élèves de la voie professionnelle tout en garantissant une exigence de fin de cursus lycée.
- CP4
  - Tennis de table et badminton Voie GT et pro (Niveau 4). Constat : écart de moyenne filles-garçons très important.
    Objectif de la révision : proposer un référentiel plus ouvert et ne privilégiant pas une forme de jeu.
- CP5
  - Musculation, Course en durée et Step Voie GT et professionnelle (niveaux 3 et 4). Constat : écart de moyenne entre voie GT et voie pro très important avec des notes en GT qui augmentent continuellement depuis plusieurs années.
    Objectif de la révision : proposer des référentiels plus en phase avec les caractéristiques des élèves et valorisant un réel engagement énergétique et moteur.

Les référentiels ont été retravaillés par les membres de la commission qui se sont entourés de différents experts. Les versions « projet » de ces référentiels ont été testées au sein de différentes académies par des enseignants volontaires au cours de la période novembre 2015-février 2016. Les retours des enseignants ont été pris en compte par les membres de la commission lors d'une réunion de deux jours (les 15 et 16 mars 2016) pour finaliser les référentiels qui devraient paraître dans une circulaire pour la rentrée 2016 et qui seront les référentiels officiels pour les examens de 2017 ou 2018 (selon la date de parution de la circulaire).

2. Modalités et principes d'harmonisation

La disparité des principes d'harmonisation retenus d'une académie à l'autre, ainsi que la variété du nombre et de la hauteur des harmonisations réalisées, a interrogé la CNE sur le principe d'équité au plan national. C'est pourquoi la commission nationale a souhaité engager un travail de caractérisation des modalités d'harmonisation sur la base de leur description dans les rapports académiques et à l'aide d'une grille de recueil. Cette description est plus ou moins détaillée selon les rapports et ne permet pas toujours une compréhension précise des différentes étapes mises en œuvre. Aussi s'il est possible de

décrire certaines modalités d'harmonisation, il nous est impossible d'y associer le nombre d'académies optant pour telle ou telle méthodologie.

D'une manière générale, les harmonisations visent à réduire les écarts de résultats non expliqués entre :

- Moyenne académique / moyenne établissements
- Moyenne des filles / Moyenne des garçons
- Moyenne dans d'Apsa / une autre APSA ou d'une CP / une autre CP

2.1. Les critères de comparaison qui justifient les harmonisations

Comparaison de la moyenne générale d'un établissement par rapport à la moyenne générale académique

Lorsqu'un établissement présente une moyenne « hors norme », la commission examine plus en détail les résultats de cet établissement et modifie les notes des élèves de manière à ce que la moyenne de l'établissement revienne dans un intervalle de confiance.

Le caractère hors norme de la moyenne peut être apprécié de manière absolue (l'écart toléré est, selon les académies, 1 ou 1,5 point par rapport à la moyenne académique des établissements) ou à l'aide de l'écart-type des moyennes des établissements (exemple : un établissement est considéré hors norme si sa moyenne diffère de deux écart-types par rapport à la moyenne académique des établissements).

Avant de procéder à une harmonisation la commission examine si certaines conditions locales (présence de sections sportives par exemple) peuvent expliquer cette moyenne hors norme.

La moyenne d'un établissement peut être modifiée en diminuant ou augmentant la moyenne de tous les candidats de manière identique ou en modifiant les moyennes de certaines APSA (suite à une analyse complémentaire lors de laquelle sont identifiées les APSA expliquant le caractère hors norme de la moyenne de l'établissement).

Cet écart est presque systématiquement étudié par les commissions académiques sans forcément donner lieu à des harmonisations. (de 0 établissement à plus de 61 établissements en bac GT).

Comparaison de l'écart des moyennes des filles et des garçons par APSA dans un établissement

Des décisions d'harmonisation sont prises lorsque la commission estime que cet écart est trop important (et que le nombre d'élèves concernés est jugé « significatif »). Certaines académies procèdent à un « re-calcul » de la moyenne en enlevant les « 0 » et/ou les « 20 » pour relativiser l'écart.

L'écart toléré va de 1 à 2 pts d'écart entre filles et garçons selon les académies.

Les écarts de moyennes entre filles et garçons sont réduits de différentes manières selon les académies (par exemple : augmentation de la moyenne la plus basse si celle-ci est inférieur à 12, et/ou augmentation de la moyenne la plus haute si celle-ci est supérieure à 15).

Dans tous les cas, les 0 et les 20 ne sont pas harmonisés.

Comparaison de la moyenne de chacune des APSA (garçons et filles confondus) d'un établissement donné à la moyenne académique de l'APSA

Il s'agit d'apprécier l'écart entre la moyenne générale (filles et garçons confondus) d'une APSA d'un établissement par rapport à la moyenne académique de cette APSA.
L'écart toléré va de 1,5 à 2. Quelquefois l'écart toléré est apprécié à l'aide de l'écart-type.
Les décisions d'harmonisation se prennent après examen du contexte local de l'établissement.
Les modalités d'harmonisation visent à « faire rentrer » les moyennes hors norme, dans une fourchette acceptable (après examen de caractéristiques locales) en modifiant soit les notes (garçons et filles) de manière globale, soit en différenciant filles et garçons.

Comparaison de l'écart des moyennes académiques entre les garçons et les filles par APSA
Des décisions d'harmonisation sont prises lorsque la commission estime que cet écart est trop important (et que le nombre d'élèves concernés est « significatif »). Selon les académies, l'écart toléré est de 1 ou 1,5 point.
Les harmonisations sont réalisées APSA par APSA.
Les écarts de moyennes entre filles et garçons sont réduites de différentes manières selon les APSA (et les académies) : soit par une augmentation de la moyenne la plus faible (celle des filles ou dans certains cas celle des garçons (aérobic par exemple)), soit en combinant une augmentation de la moyenne la plus faible et une diminution de la moyenne la plus forte.

Comparaison de l'écart des moyennes académiques APSA aux moyennes nationales APSA
Dans quelques cas les moyennes académiques APSA sont comparées aux moyennes nationales APSA de l'année précédente. Des décisions d'harmonisation sont prises lorsque l'écart est jugé trop important (2 points)

D'autres écarts (par exemple les écarts entre centre d'examen, écarts entre les voies) sont examinés ou discutés au sein de la commission mais non harmonisés.

Ces différents critères de comparaison sont utilisés par les académies mais toujours en tenant compte des caractéristiques locales susceptibles d'expliquer et de justifier les écarts observés.

2.2. L'ordre d'examen des différents critères de comparaison et d'harmonisation

Les critères de comparaisons diffèrent selon les académies mais aussi l'ordre dans lequel sont examinés ces critères. Dans certaines académies l'examen débute par la :

- comparaison des moyennes globales entre établissements
- comparaison des moyennes académiques par APSA et par sexe
- comparaison des moyennes établissement par APSA et par sexe
- comparaison des moyennes établissement par APSA

Une fois les harmonisations réalisées selon le premier critère retenu, les moyennes sont de nouveau calculées et examinées à l'aulne d'un deuxième critère qui diffère selon les académies. Il semble que ces modalités d'évaluations puissent impacter les notes de

manière différente selon les académies (mais les descriptions des modes d'harmonisation ne sont pas assez explicites dans tous les dossiers pour pouvoir en tirer de réelles conclusions).
Des exemples de modalités d'harmonisation sont donnés en annexe de ce rapport.

2.3. Les modes de communications des décisions d'harmonisation aux établissements

Ces modalités diffèrent selon les académies. Elles prennent quatre formes essentielles :

- envoi d'un courrier personnalisé aux établissements (avec une justification et une analyse plus ou moins détaillée) ;
- envoi d'un courrier de synthèse des harmonisations à l'ensemble des établissements ;
- éléments repris dans la lettre de rentrée ;
- communication via le rapport académique.

La commission insiste sur l'importance de cette information et sur son caractère personnalisé auprès des établissements qui ont fait l'objet d'harmonisation. Dans plusieurs académies, les lycées harmonisés font l'objet d'un suivi et même de visites par les IA-IPR lors de l'année suivante ; elles permettent d'expliquer et de comprendre certaines pratiques et certains résultats.

2.4. Conclusion

L'examen des dossiers pointe à la fois une certaine convergence dans les principes d'harmonisation mais aussi une diversité concernant le nombre des établissements impactés par les harmonisations.

Parmi les convergences, nous pouvons constater qu'il n'existe pratiquement plus d'harmonisations macroscopiques qui concerneraient toute l'académie (par exemple les notes de toutes les filles d'une académie ou de tous les élèves confrontés à un même référentiel) au profit d'harmonisations plus fines. Ce constat s'explique par des écarts de moyennes qui ne le justifient plus ; les référentiels se sont affinés, les pratiques enseignantes également et le pilotage par les IA-IPR, notamment sur l'offre de formation, porte ses fruits. La réglementation qui porte à 3 épreuves relevant de 3 CP a aussi contribué à diminuer l'écart des moyennes globales entre garçons et filles. Les seules « harmonisations macroscopiques » concernent la réduction des écarts académiques filles-garçons dans certaines APSA lorsque ceux-ci sont estimés trop importants.
Autre point de convergence, les pratiques concernant les résultats des examens ponctuels qui sont systématiquement regardés par les commissions académiques mais ne font pas l'objet d'harmonisation. La commission peut faire la même remarque sur les enseignements facultatifs évalués en CCF (il est à noter que dans certaines académies, les IA-IPR réunissent les enseignants proposant les mêmes APSA en CCF afin d'échanger sur les modalités d'enseignement et d'évaluation).

Parmi les divergences, malgré des critères de comparaison et des écarts tolérés assez proches entre académies, le nombre d'établissements impactés est très hétérogène : de 0 à près de 100 (qui représente environ un quart des établissements de l'académie).

L'intervention de la commission académique sur les résultats, en aval des épreuves du bac, ne remplace pas le travail de pilotage mené en amont auprès des équipes pour susciter la réflexion des équipes et faire évoluer les pratiques. Le travail d'harmonisation reste toutefois un outil à la disposition d'une académie pour garantir une forme d'équité sur son territoire.

En guise de recommandations…

La commission tient à rappeler le rôle majeur des sous commissions académiques (ou autre appellation selon les lieux) qui permettent de relayer les explications du terrain et de justifier ainsi certains résultats (notamment dans les académies comprenant de nombreux lycées). C'est à cette condition d'un traitement personnalisé et non globalisé des situations, que la compétence dévolue aux commissions académiques pour harmoniser les résultats de la session d'examen contribue réellement à garantir une équité de traitement des élèves.

Certaines académies réunissent deux commissions académiques différentes pour traiter séparément la voie générale et la voie professionnelle. Ceci ne permet pas d'examiner les résultats dans leur ensemble et notamment les contrastes entre Bac GT et Bac professionnel, ni de prendre en considération les élèves des lycées polyvalents comme un tout. Sans imposer une commission académique unique, pourtant plus pertinente à nos yeux, l'observation des grandes moyennes et des inflexions remarquables pour l'ensemble des examens par les membres de chaque commission académique réunie parait incontournable pour partager des repères communs et comprendre la réalité des pratiques enseignantes.

L'information, le suivi des établissements (particulièrement ceux qui ont fait l'objet d'harmonisations) et la communication des principaux chiffres vers l'ensemble des lycées, en aval de la commission académique, contribuent au pilotage de la discipline.

Sans préconiser des modalités d'harmonisation communes du fait de la diversité des contextes académiques (la méthodologie ne peut être la même dans une académie comprenant 300 lycées et 10 lycées), la commission tient cependant à souligner deux points remarquables dans les stratégies académiques qui lui semblent intéressants à adopter :

- s'assurer que les harmonisations réalisées n'impactent pas vers le haut de manière trop importante la moyenne globale académique (autrement dit, l'augmentation de notes de certains candidats doit s'accompagner de la diminution de notes d'autres candidats). En effet, harmoniser les notes en jouant sur le seul levier « augmentation des notes » s'accompagne mécaniquement d'une augmentation de la moyenne globale académique. Ceci peut constituer un élément d'explication de l'augmentation continue de la moyenne globale nationale observée pour le bac GT. Le nombre d'harmonisations réalisées pour la voie professionnelle étant nettement moins important, il n'est pas observé pour la voie professionnelle une augmentation continue de la moyenne globale sur les dernières années. :

- privilégier un mode d'entrée dans les harmonisations par une série de questions qui guident les critères et leur ordre d'examen. Exemple de questionnement : y a-t-il un effet établissement (autrement dit, est-ce que tous les élèves sont notés avec le même niveau d'exigence dans les établissements) ? y a-t-il un effet APSA (autrement dit, est-ce que tous les élèves sont notés avec le même niveau d'exigence dans les toutes les APSA) ? y a-t-il un effet sexe selon les APSA (autrement dit, est-ce que le niveau d'exigence, pour une APSA, est le même pour les garçons et les filles) ?

3. Constats principaux concernant les résultats chiffrés

Pour l'année 2015, les statistiques ont été effectuées pour :
- le bac G/T : 453 000 candidats (32 académies)
- le bac pro : 169 700 candidats (32 académies)
- le CAP-BEP : 221 600 candidats (32 académies)

Soit un total de 844 300 candidats au niveau national.

La majorité des constats réalisés l'année dernière restent valables pour cette année.

3.1. Les moyennes

➔ Comme les années précédentes, les moyennes nationales pour l'enseignement commun sont plus élevées pour les garçons que pour les filles (quelles que soient les filières et le type d'épreuve). Si cet écart entre les garçons et les filles s'est encore réduit par rapport à l'année dernière pour le bac GT (-0,12), il est resté stable pour le bac pro (+ 0,01) et le CAP/BEP (+0,03).
L'évolution des moyennes en CCF (enseignement commun) depuis 10 ans ne présente pas le même profil selon les examens. Si cette moyenne a largement augmenté pour le bac GT (1 point environ), cette augmentation est plus faible pour le bac pro (0,32 point), et la moyenne a diminué pour le CAP-BEP (de 0,32). La diminution des écarts entre les moyennes filles et garçons est plus importante pour le bac GT que pour la voie pro.
La progression continuelle des moyennes en bac GT est surtout le résultat d'une augmentation des moyennes des filles (la moyenne des garçons a augmenté de 0,8 et celle des filles de 1,4). Le passage aux 3 CP en 2012 a incontestablement permis l'évaluation d'une EPS plus équilibrée et plus complète, au bénéfice des jeunes filles.

	Bac G/T	Bac pro	CAP-BEP
Moyennes globale	13,83	12,82	12,64
Moyennes garçons	14,12	13,12	12,93
Moyennes filles	13,58	12,39	12,14

Moyennes : Contrôle en CCF – enseignement commun

	Bac G/T	Bac pro	CAP-BEP
Moyenne globale	11,90	11,58	12,21
Moyenne garçons	12,14	11,81	12,63
Moyenne filles	11,50	11,15	11,50

Moyennes : Contrôle en ponctuel – enseignement commun

➔ Les moyennes des épreuves facultatives en CCF sont assez stables bien qu'en baisse. Ce sont les épreuves où les écarts entre filles et garçons sont les plus faibles voire inexistants. A noter toutefois, la présence d'une large majorité de garçons dans ces enseignements (64% pour l'enseignement fac et 67% pour l'enseignement de complément).

	Facultatif CCF	Facultatif ponctuel	Enseignement de complément
Moyenne globale	14,29	11,81	15,07
Moyenne garçons	14,48	11,33	15,07
Moyenne filles	13,96	12,46	15,08

Moyennes : Enseignements facultatifs et de complément

➔ Comme les années précédentes, les moyennes sont plus élevées pour le contrôle en cours de formation (CCF) que pour le contrôle ponctuel dans tous les types d'examens. Les élèves préparés au fil de l'année avec leur professeur d'EPS acquièrent des niveaux de compétence supérieurs à ceux qui se préparent seuls pour les épreuves ponctuelles, les référentiels d'épreuve étant strictement identiques. Ce constat pose la question de l'accompagnement des candidats passant l'examen ponctuel.

➔ Les APSA présentant les moyennes les plus élevées et les plus basses (enseignement commun CCF) diffèrent selon les voies.
Pour les filles, la moyenne en step est dans les cinq meilleures moyennes APSA pour les trois voies.

Pour les garçons la moyenne en gymnastique est dans les cinq plus faibles moyennes APSA pour les trois voies.

	Bac G/T		**Bac pro**		**CAP-BEP**	
	Garçons	***Filles***	***Garçons***	***Filles***	***Garçons***	***Filles***
1	Sauvetage	Sauvetage	Rugby	**Step**	Judo	Course de haies
2	Relais vitesse	Course en durée	Football	Danse	Rugby	**Step**
3	Musculation	Natation de distance	Badminton	Arts du cirque	Football	Danse
4	Rugby	**Step**	Escalade	Acrosport	Boxe française	Acrosport
5	Course en durée	Course en durée	Tennis de table	Escalade	Badminton	Escalade

APSA présentant les moyennes les plus élevées

	Bac G/T		**Bac pro**		**CAP-BEP**	
	Garçons	***Filles***	***Garçons***	***Filles***	***Garçons***	***Filles***
n-4	Disque	Saut en hauteur	Danse	Disque	Javelot	Course de relais
n-3	Gym rythmique	Tennis de Table	Judo	Saut en pentabond	Step	Judo
n-2	**Gym**	Volley-ball	Natation de vitesse	Javelot	Course de demi-fond	Javelot
n-1	Aérobic	Javelot	**Gym**	Course de demi-fond	Danse	Course de demi-fond
n	Saut en hauteur	Disque	Course de demi-fond	Course de haies	**Gym**	Saut de cheval

APSA présentant les moyennes les plus basses

➔ Les constats réalisés l'année dernière concernant les différences entre les « moyennes APSA » de l'enseignement commun CCF sont globalement les mêmes que ceux de cette année. Synthèse des constats principaux :

- Bac G/T :
  - Trois points d'écart (que ce soit pour les garçons ou les filles) entre les moyennes APSA les plus élevées et les plus basses
  - Faiblesse des moyennes filles en lancer de disque et en javelot
  - Moyennes élevées filles et garçons en sauvetage et dans les activités de la CP5
  - Écart important entre les moyennes filles et les moyennes garçons dans les APSA de la CP1 et de la CP4 (à l'avantage des garçons)
- Bac pro :
  - Écart de 2.4 points entre les moyennes APSA les plus élevées et les plus basses pour les filles, écart de 1.5 point entre les moyennes APSA les plus élevées et les plus basses pour les garçons
  - Faiblesse des moyennes filles pour les « APSA athlétisme »
  - Faiblesse des moyennes filles et garçons pour le demi-fond

- Écart entre les moyennes filles et moyennes garçons important dans les APSA de la CP1 et de la CP4 (à l'avantage des garçons)

- CAP-BEP :
  - Écart de 2,9 points entre les moyennes APSA les plus élevées et les plus basses pour les filles, écart de 1.6 point entre les moyennes APSA les plus élevées et les plus basses pour les garçons
  - Faiblesse des moyennes garçons dans les APSA de la CP3
  - Faiblesse des moyennes filles et garçons pour le demi-fond

➔ Pour le contrôle ponctuel de l'enseignement commun, les différences de moyenne entre les différents binômes d'activités sont faibles.

3.2. La fréquentation

➔ L'offre de certification pour l'enseignement commun en CCF reste globalement la même que celle des trois dernières années. Elle s'organise principalement autour de la course de demi-fond, le badminton, la musculation et l'acrosport. L'APSA de la CP2 la plus fréquemment présente dans l'offre de certification est l'escalade.
Certaines APSA sont très peu présentes dans ces offres (10 APSA à moins de 2% pour le Bac G/T, 6 pour le Bac pro et le CAP-BEP).

	Bac G/T	**Bac pro**	**CAP-BEP**
Course de demi-fond (CP1)	40,45 %	40,77 %	42,34 %
Musculation (CP5)	27,41 %	47,58 %	46,14 %
Badminton (CP4)	38,89 %	39,68 %	36,23 %
Acrosport (CP3)	28,51 %	19,19 %	19,98 %
Escalade (CP2)	14,95%	14,72%	17,02%

APSA les plus fréquentes dans les ensembles certificatifs (CCF)

	Bac G/T	**Bac pro**	**CAP-BEP**
Judo (CP4)	0,16 %	0,10 %	0,26 %
Course de haies (CP1)	0,71 %	0,39 %	0,80 %
Arts du cirque (CP3)	1,23 %	0,69 %	0,99 %
Lancer du disque (CP1)	1,03 %	1,65 %	1,06 %
Saut de cheval (CP3)	--	0,77 %	1,15 %
Savate Boxe Française (CP4)	0,75%	1,05 %	1,65 %
Natation dist (CP1)	0,21%	--	--
Saut en hauteur (CP1)	0,36%	--	--

APSA les moins fréquentes dans les ensembles certificatifs (CCF)

➔ La commission nationale note que selon les voies, le « rendement » des activités (c'est-à-dire le fait qu'une activité fréquemment programmée présente une moyenne parmi les plus élevées) diffère selon les examens et le sexe. Pour l'année 2015, les activités fortement programmées donnant lieu à des moyennes élevées sont :

- pour les garçons du bac GT : la musculation ;
- pour les filles du bac GT : l'acrosport et la musculation ;
- pour les garçons du bac pro : le badminton et l'escalade ;
- pour les filles du bac pro : l'acrosport et le step :
- pour les garçons du CAP-BEP : le badminton et l'escalade ;
- pour les filles du CAP-BEP : l'acrosport, le step et la musculation.

Par contre, la course de demi-fond massivement programmée apparait dans les activités où les filles obtiennent les plus mauvaises moyennes en voie professionnelle (cf. infra).

➔ Pour le contrôle ponctuel de l'enseignement commun, dans les trois voies, les binômes les plus choisis sont ceux dans lesquels le demi-fond est présent (plus de 80% dans toutes les voies).

➔ Si les APSA de la liste académique sont souvent choisies par les candidats pour l'option facultative en ponctuel, elles le sont peu pour l'enseignement commun.

En guise de recommandations…

Poursuivre la réflexion sur l'offre de formation

Les recommandations des rapports précédents de la commission nationale qui mettent en évidence l'importance de l'offre de formation pour la réussite de tous élèves restent valables. Certes, l'écart global des résultats entre garçons et filles a diminué (au bénéfice des filles), surtout depuis 2012, année de la configuration imposée de 3 CP par menu. Plus l'EPS proposée est diversifiée, plus elle bénéficie aux filles.

Malgré tout, cet écart reste hétérogène selon les académies et les activités. Les équipes enseignantes ont un grand nombre de choix possibles mais restent encore trop focalisées sur une offre où le demi-fond et un sport d'opposition paraissent incontournables. Certains menus proposés ne permettent donc pas à des jeunes filles physiquement et socialement éduquées de révéler au mieux leurs compétences.

Dissocier le temps d'enseignement de celui de la certification

Les moyennes globales augmentent régulièrement depuis plusieurs années en bac GT. Le possible « bachotage » des référentiels dès la classe de seconde est sans doute une voie d'explication. La commission souhaite rappeler que chaque fiche du référentiel permet de comparer les prestations des élèves de terminale lors du CCF, à un repère national qui définit la situation d'évaluation, les critères d'évaluation et indicateurs propres à positionner les élèves dans un degré d'atteinte de la compétence attendue de niveau 4. Ce n'est en aucun cas une situation d'enseignement imposée ou des critères exclusifs tout au long des trois ans du cursus lycée.

..

4. Les inaptitudes

4.1. Les taux d'inaptitudes dans les épreuves en CCF

4.1.1. Taux des dispenses (inaptes totaux)

	Total	Garçons	Filles
Bac G/T	3,35%	2,08%	4,77%
Bac pro	5,43%	3,10%	8,52%
CAP-BEP	3,83%	2,26%	6,15%

Pourcentage d'inaptitudes selon les filières et le sexe

4.1.2. Evolution des taux de dispenses au cours des dernières années

BAC G ET T	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
G + F	3.98%	4.28%	3.82%	4.76%	4.75%	4.80%	3.93%	4.04%	3.56%	3.53%
Garçons	2.26%	2.39%	2.54%	2.85%	2.77%	2.88%	2.48%	2.45%	2.10%	2.08%
Filles	5.38%	5.80%	4.85%	6.25%	6.32%	6.32%	5.12%	5.33%	4.80%	4.77%

BAC PRO	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
G + F	6.24%	8.82%	6.17%	5.91%	5.69%	5.50%	5.24%	5.17%	5.14%	5.43%
Garçons	3.53%	5.08%	3.65%	3.98%	3.65%	3.74%	3.18%	3.27%	2.95%	3.10%
Filles	9.87%	14.14%	9.60%	8.00%	8.78%	7.98%	8.53%	8.24%	7.80%	8.52%

CAP BEP	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
G + F	5.22%	4.52%	4.52%		4.00%	2.18%	3.73%	3.88%	3.52%	3.83%
Garçons	3.61%	2.73%	3.16%		3.45%	4.90%	2.29%	2.40%	2.18%	2.26%
Filles	7.84%	6.88%	6.39%		4.71%	3.30%	5.74%	6.09%	5.47%	6.15%

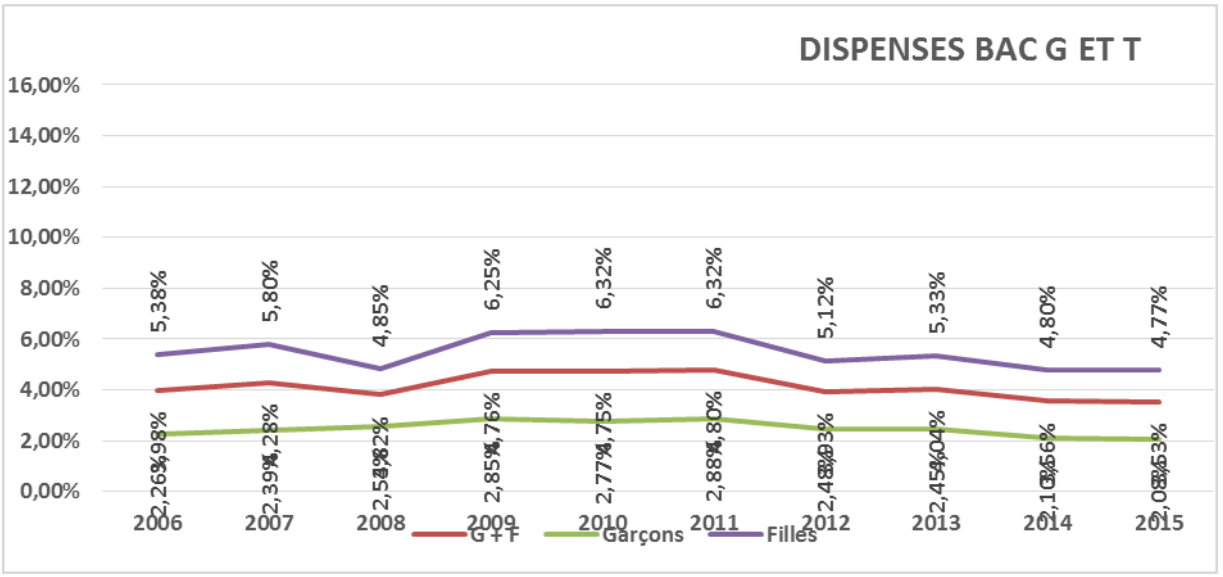
DISPENSES BAC G ET T
16,00%
14,00%
12,00%
10,00%
8,00%
6,00%
4,00%
2,00%
0,00%
5,38%
5,80%
4,85%
6,25%
6,32%
6,32%
5,12%
5,33%
4,80%
4,77%
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
G + F
Garçons
Filles

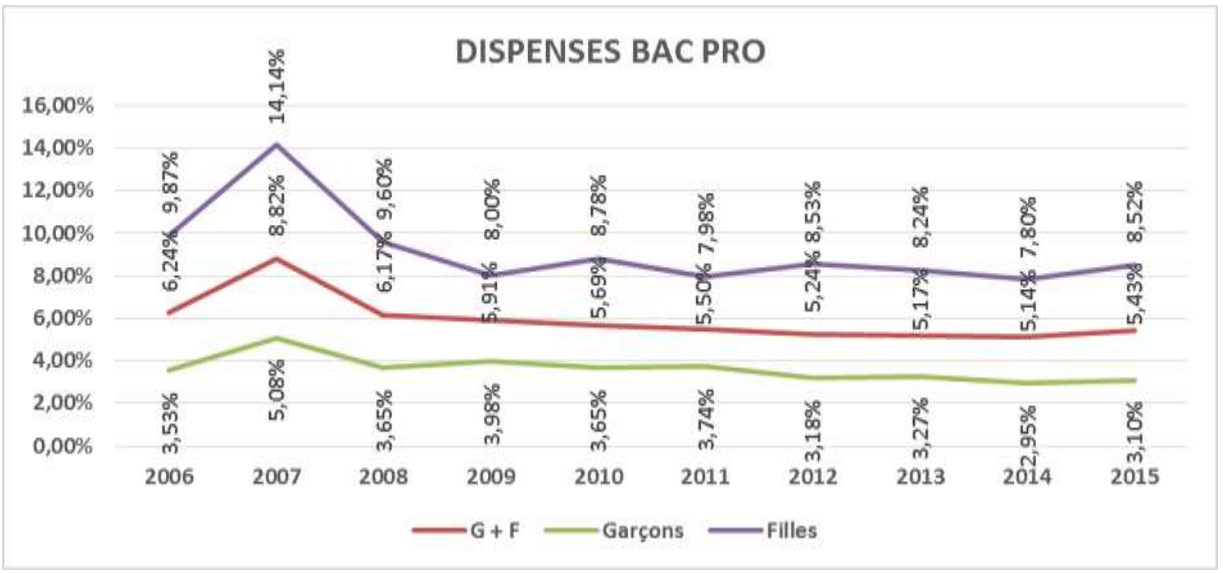
DISPENSES BAC PRO
16,00%
14,00%
12,00%
10,00%
8,00%
6,00%
4,00%
2,00%
0,00%
14,14%
9,87%
8,82%
9,60%
8,00%
8,78%
7,98%
8,53%
8,24%
7,80%
8,52%
6,24%
6,17%
5,91%
5,69%
5,50%
5,24%
5,17%
5,14%
5,43%
5,08%
3,53%
3,65%
3,98%
3,65%
3,74%
3,18%
3,27%
2,95%
3,10%
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
G + F
Garçons
Filles

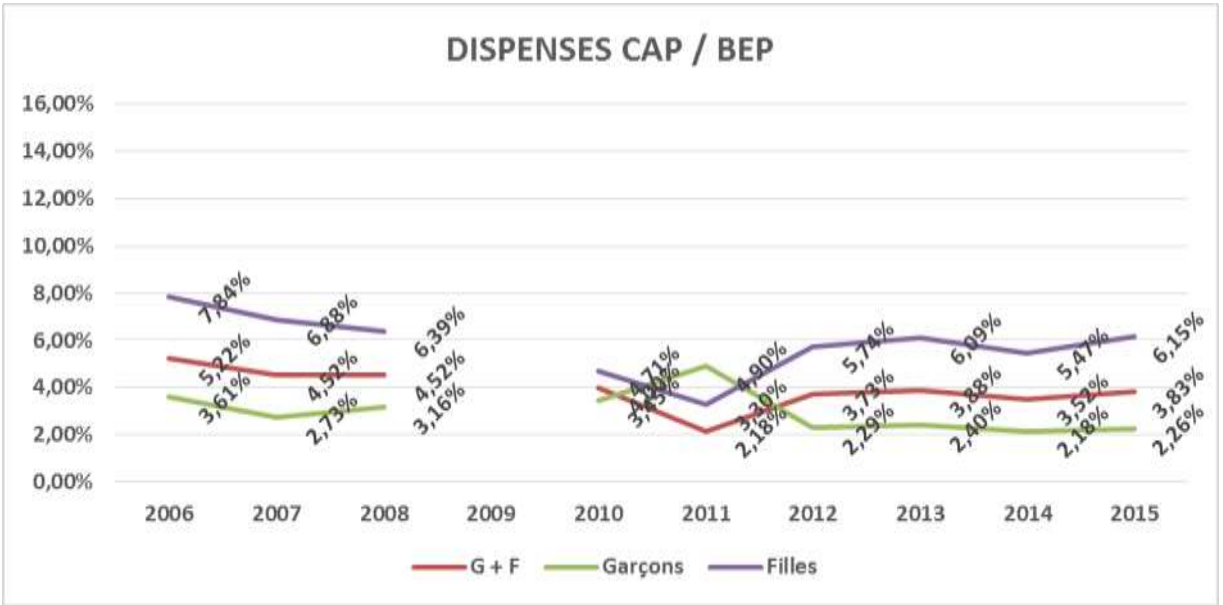
DISPENSES CAP / BEP
16,00%
14,00%
12,00%
10,00%
8,00%
6,00%
4,00%
2,00%
0,00%
7,84%
6,88%
6,39%
5,22%
4,52%
4,52%
3,61%
2,73%
3,16%
5,74%
6,09%
6,15%
4,90%
3,73%
3,88%
5,47%
3,83%
3,29%
2,29%
2,40%
3,52%
2,26%
2,18%
2,18%
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
G + F
Garçons
Filles

Constats principaux concernant l'évolution du taux de dispense :

- le taux de dispenses est relativement stable pour les trois examens malgré quelques fluctuations selon les années ;
- pour les trois examens le taux de dispense des filles est de deux à trois fois supérieur à celui des garçons
- de manière récurrente le taux de dispense le plus important observé est celui des filles de la voie professionnelle.

Une attention particulière doit être portée sur les filles de bac professionnel ; elle impose une réflexion autour de l'offre de formation mais aussi sur les pratiques pédagogiques qui doivent viser l'inclusion de toutes, sans démagogie toutefois.

4.1.3. Taux de dispenses (toutes épreuves confondues) selon les académies

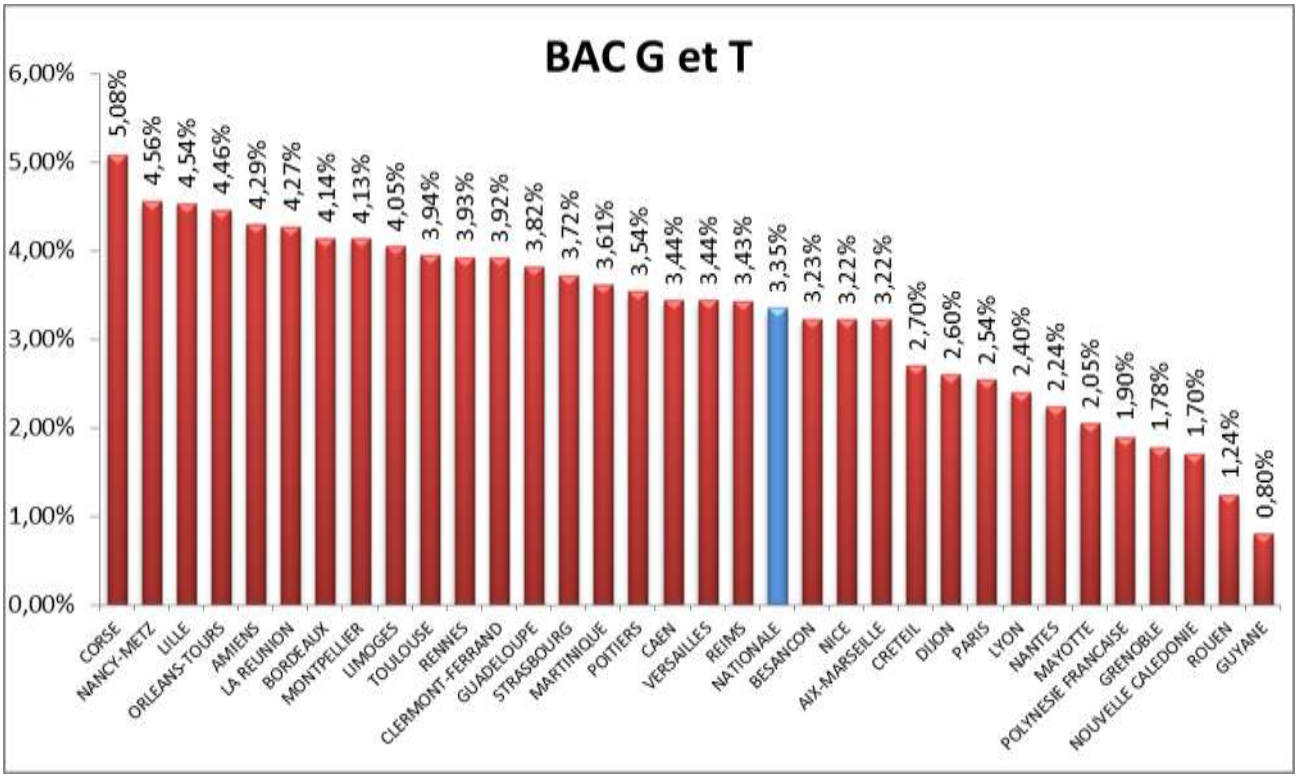

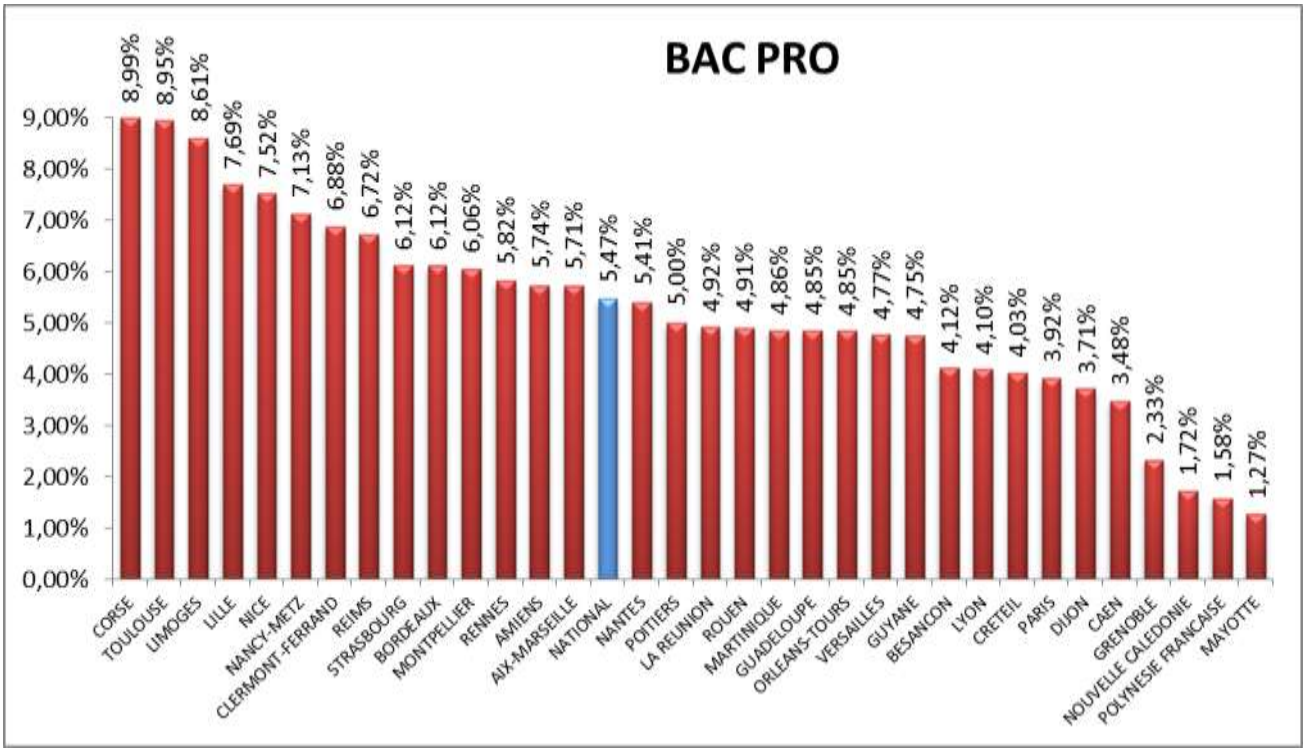

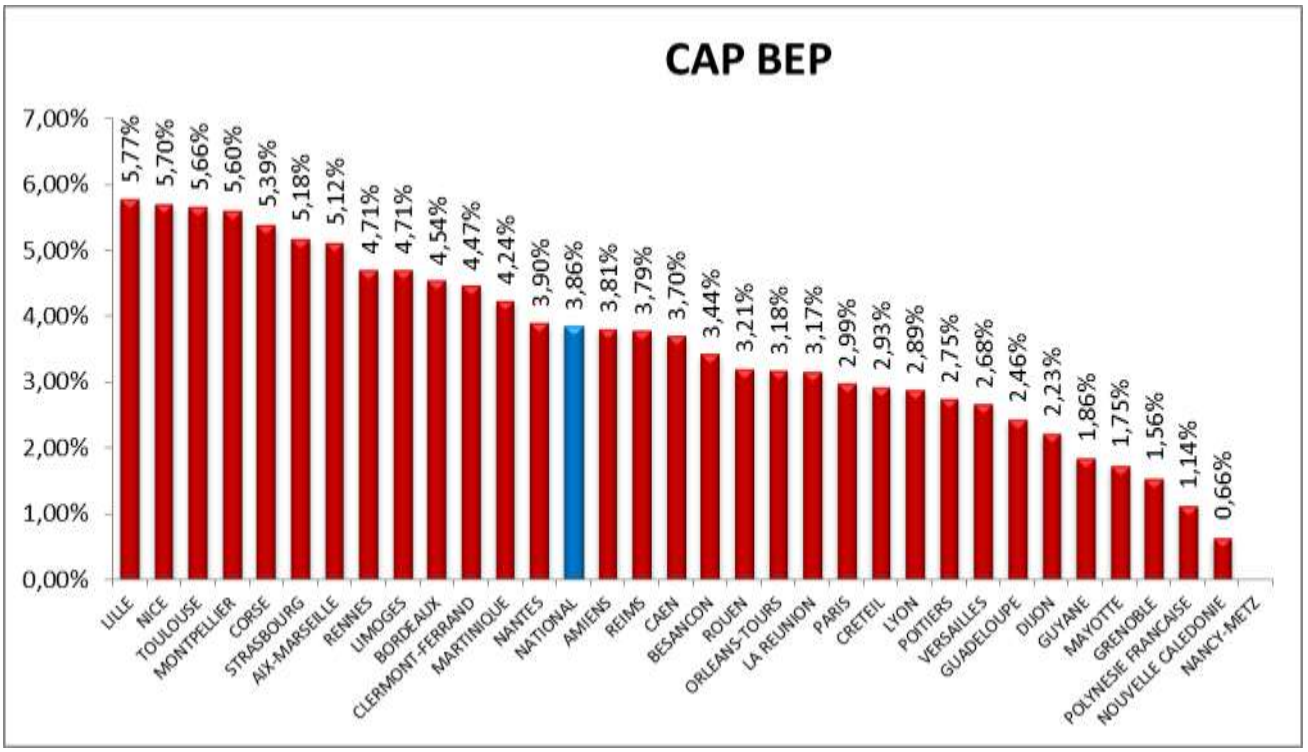

4.2. Contrôle adapté

Ces chiffres ont été demandés pour la première fois aux académies pour le rapport 2015. 21 académies ont communiqué ces chiffres. Ces chiffres sont cependant difficiles à interpréter car ils ne reflètent pas forcément la réalité des pratiques, certains

enseignants aménageant localement les épreuves sans pour autant déclarer les élèves en « contrôle adapté ».

4.2.1. Pourcentage d'élèves bénéficiant d'un contrôle adapté selon les voies

	Bac G/T	Bac pro	CAP-BEP
2015	0,28%	0,18%	0,09%

4.2.2. Pourcentage d'élèves bénéficiant d'un contrôle adapté selon les voies et les académies

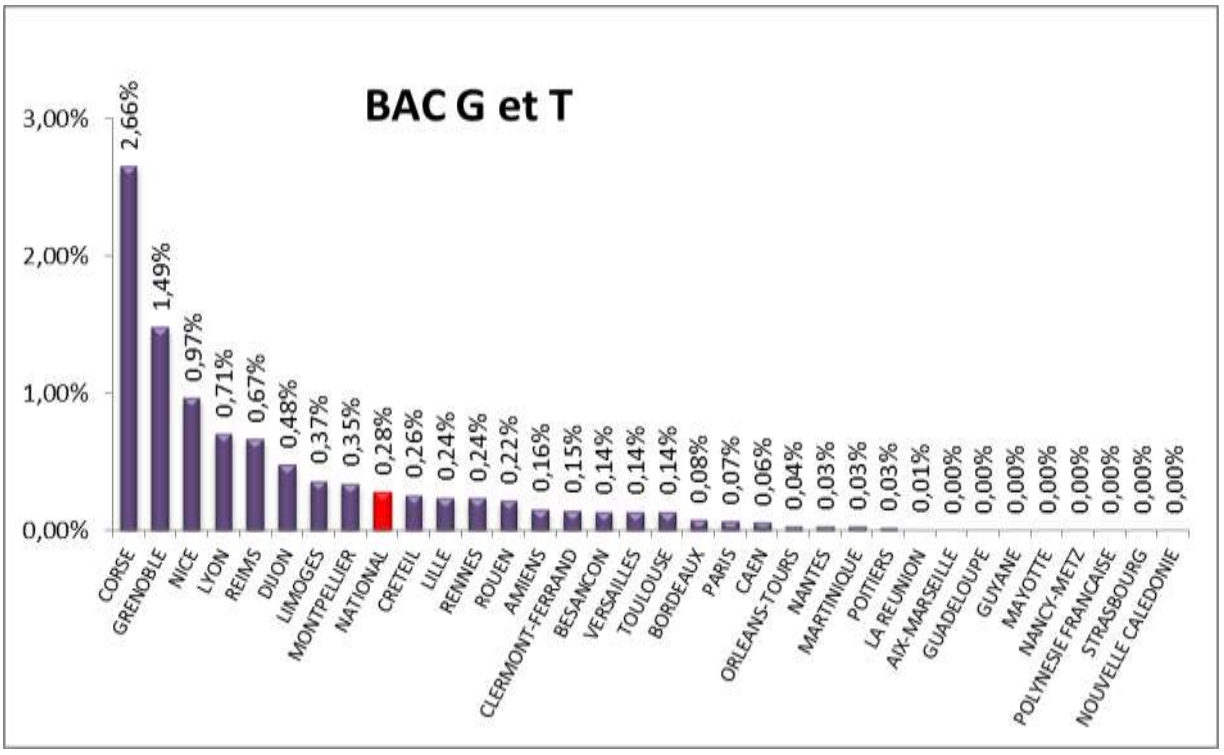

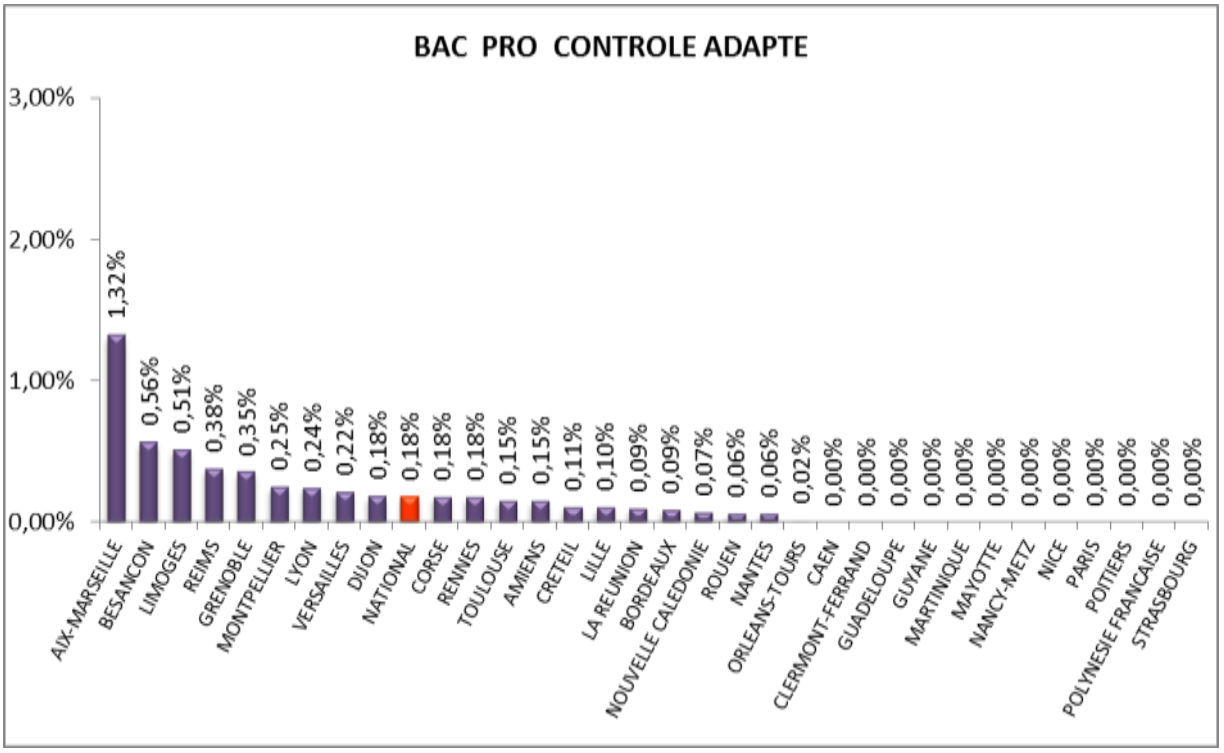

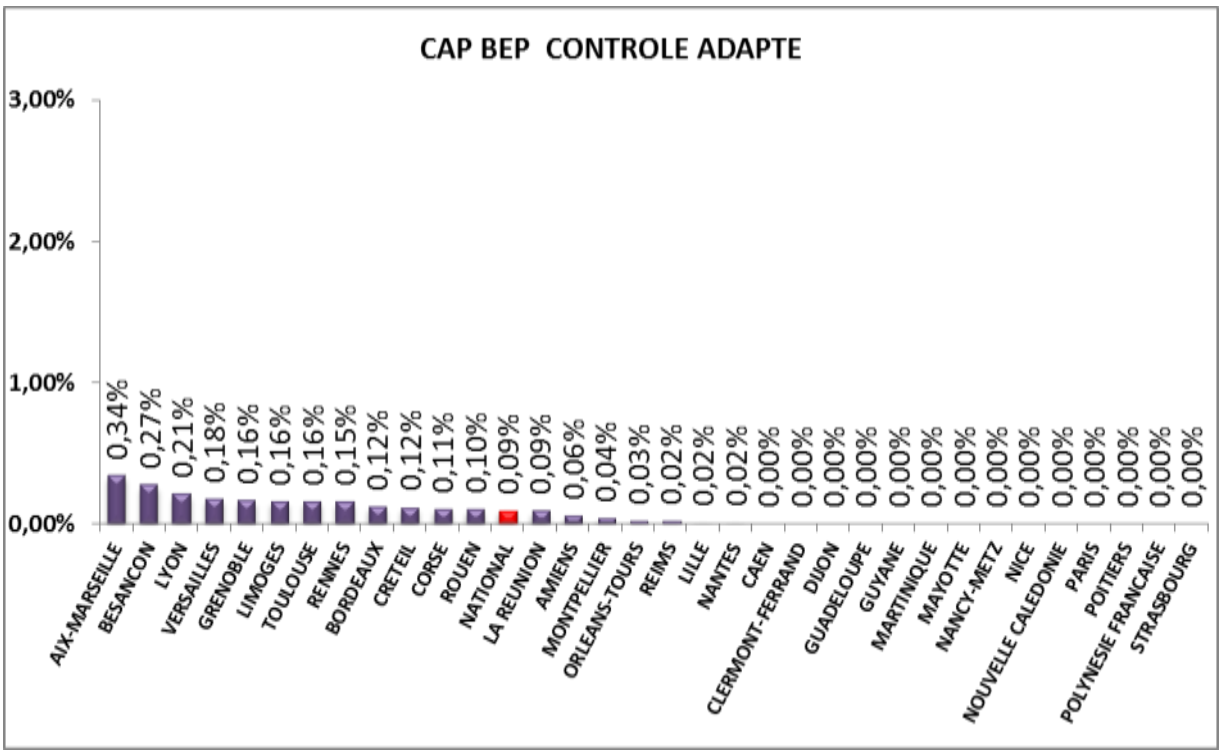

Ces graphes montrent qu'un pourcentage plus important d'élèves de la voie GT bénéficie d'un contrôle adapté. L'utilisation du contrôle adapté est également très diverse selon les académies. Un suivi dans le temps de l'évolution de ces chiffres permettra d'apprécier si ces différences sont conjoncturelles ou liées à des incitations académiques.

4.3. Le cas des « Note + DI +DI »

Rappel : Dans les rapports 2014 des commissions académiques, la disposition « Note + DI + DI = note » avait souvent fait l'objet de commentaires. Certains soulignaient que cette disposition pouvait inciter les élèves à des comportements utilitaristes peu constructifs, en se faisant dispenser dès lors qu'ils ont obtenu une bonne note au premier trimestre.
Dans le rapport national de la commission 2014 il a été rappelé :

- il convient d'être très prudent dans la transmission des notes aux élèves lors de l'année de terminale. Les notes trimestrielles ne sont pas les notes de CCF et ne doivent pas être identifiées comme notes du bac ;
- l'organisation des rattrapages prévus par les textes doit permettre la validation du plus grand nombre d'élèves inaptes temporairement, juste après les cycles d'enseignement et/ou en fin d'année.
- l'esprit initial de l'article D-312-4[2] du code de l'éducation qui dispose que « seuls peuvent être dispensés de l'épreuve d'EPS, les candidats reconnus totalement inaptes pour la durée de l'année scolaire, par un médecin… » est de « protéger » l'élève méritant qui se blesse durant son année scolaire et qui ainsi peut tout de même bénéficier d'une note.
- à l'opposé, il est possible, pour les enseignants d'EPS, de ne pas formuler de note s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits comme le stipule la circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012 modifiée par la note de service n° 2012-187 du 12-12-2012 et la circulaire n° 2013-131 du 28 août 2013. Ils peuvent alors mentionner « dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales ».
  (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/09/cir_37478.pdf).

Conclusion :
Note + DI + DI = Note, si l'enseignant de l'élève considère qu'il dispose de suffisamment d'éléments pour entériner la note comme révélatrice du niveau de compétence de l'élève
Ou
Note +DI +DI = Dispensé, dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'enseignant considère que la note n'est pas révélatrice du niveau de compétence de l'élève.

Des arguments devront être apportés par l'enseignant à la commission académique pour justifier de l'un ou l'autre choix.

La commission nationale avait décidé de demander aux académies, dans le rapport 2015, de remonter le nombre de « Note + DI +DI » et leur traitement, pour pouvoir suivre l'évolution.

[2] Article D312-4 : Dans les examens de l'enseignement du second degré, lorsque l'évaluation certificative résulte d'un contrôle en cours de formation, seuls peuvent être dispensés de l'épreuve d'éducation physique et sportive les candidats reconnus totalement inaptes, pour la durée de l'année scolaire, par un médecin qui délivre, à cet effet, un certificat médical, conformément aux articles R. 312-2 et R. 312-3.

Dans le cas d'inaptitudes, totales ou partielles, intervenant pour une durée limitée, il appartient à l'enseignant d'apprécier si les cours suivis par l'élève lui permettent de formuler une proposition de note ou si, les éléments d'appréciation étant trop réduits, ils doivent conduire à la mention " dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales (…)".

Cette année 21 académies ont fournis ces informations. Ces retours montrent que les « Note + DI +DI » concernent un nombre relativement faible d'élèves et que les enseignants exploitent la possibilité de noter ou non ces élèves.

	Bac GT	**Bac Pro**	**CAP-BEP**
Nb de « Note + DI +DI »	2358	827	866
Pourcentage d'élèves	0,52 %	0,48 %	0,39%
« Traitement »	Note = 1555 DI = 803 La note est retenue dans 66% des cas	Note = 528 Di = 299 La note est retenue dans 64% des cas	Note = 510 DI = 356 La note est retenue dans 59% des cas

Il importera cependant de surveiller l'évolution de ces chiffres et notamment de pouvoir préciser si la note retenue est supérieure ou non à la moyenne. Les modalités de traitement de ces situations restent relativement hétérogènes d'une académie à l'autre. Les arguments requis pour pouvoir justifier la conservation ou la dispense de note sont également différents et plus ou moins explicites selon les académies.

5. Enseignement commun : Contrôle en Cours de Formation -- Résultats nationaux

5.1. Baccalauréats G/T : Enseignement commun : Contrôle en Cours de Formation

5.1.1. Les moyennes 2015 et leur évolution / aux années précédentes

BAC G ET T	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
G + F	12.55	12.73	12.88	13.05	13.17	13.42	13.45	13.52	13.47	13.67	13.76	13.83
Garçons	13.24	13.32	13.44	13.59	13.71	13.98	14.01	14.05	13.98	14.06	14.11	14.12
Filles	12.12	12.19	12.4	12.6	12.71	12.99	12.99	13.1	13.02	13.33	13.45	13.58
ECART FILLES GARÇONS	-1.12	-1.13	-1.04	-0.99	-1	-0.99	-1.02	-0.95	-0.96	-0.73	-0.66	-0.54

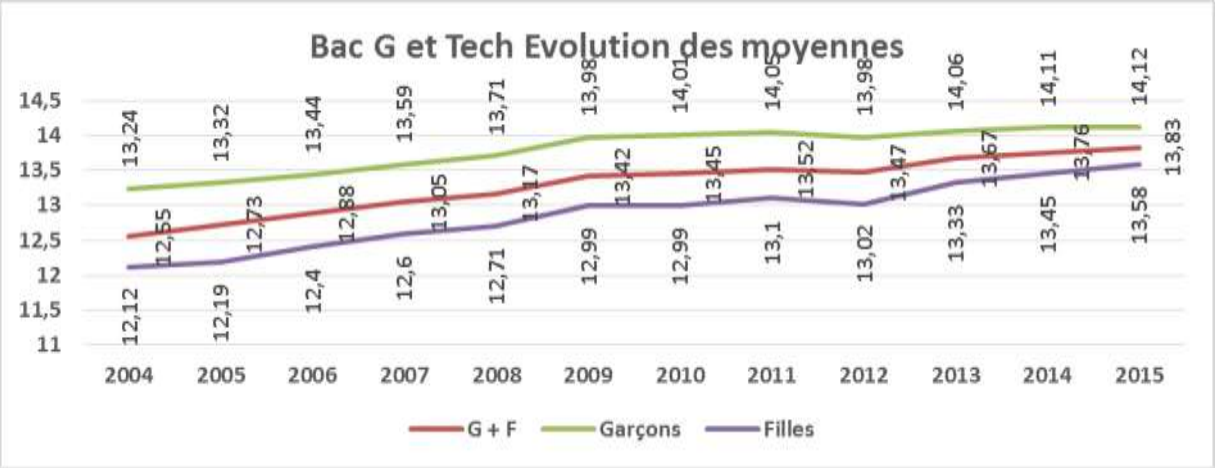

Constats concernant l'évolution des moyennes :

- la moyenne globale augmente régulièrement (même si cette augmentation est faible) depuis plusieurs années. En 12 ans elle a augmenté de 1,33 point.
- cette augmentation est plus importante chez les filles (augmentation de 1,46 point en 12 ans) que chez les garçons (augmentation de 0,88 point)
- l'écart fille-garçons s'est réduit de 0,58 point en 12 ans.

5.1.2. La fréquentation des CP et son évolution / aux années précédentes

Evolution de la fréquentation des CP

BAC G ET T (G et F)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CP 1	23.35%	22.73%	23.69%	23.66%	23.47%	22.75%	24.31%	23.65%	23.46%
CP 2	4.77%	4.74%	4.83%	5.08%	5.43%	6.21%	8.69%	8.94%	9.07%
CP 3	11.36%	11.37%	11.78%	11.80%	12.02%	11.93%	15.47%	15.46%	15.31%
CP 4	54.05%	54.07%	52.47%	51.84%	50.14%	48.14%	32.28%	32.11%	31.68%
CP 5	3.63%	3.97%	4.54%	5.11%	6.19%	8.34%	17.25%	18.07%	18.79%

Evolution de la fréquentation des CP –

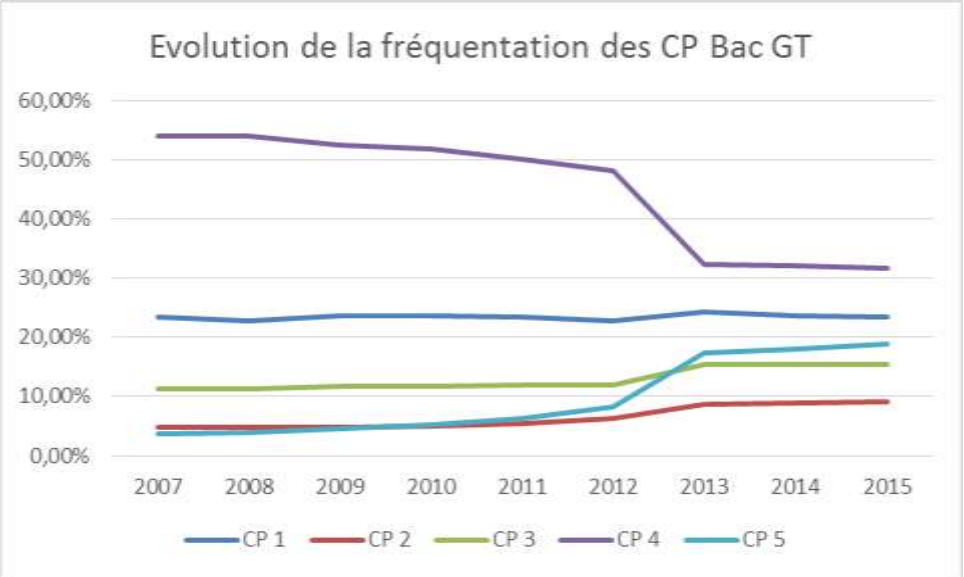

Constats concernant l'évolution des fréquentations des CP

- les modifications pour les examens 2013 du bac GT (obligation de trois APSA appartenant à trois CP différente) ont eu un impact différent selon les CP concernant leur fréquentation
- la fréquentation de la CP1 est relativement stable depuis 9 ans (peu de modifications de la fréquentation entre 2012 et 2013)
- la fréquentation de la CP2 augmente. Elle a doublé en 9 ans et continue à progresser
- la fréquentation de la CP3 a augmenté de 4% en 9 ans (gain de 3,5% entre 2012 et 2013). La fréquentation se stabilise depuis trois ans.
- la fréquentation de la CP4 a diminué de 23% en 9 ans (perte de 16% entre 2012 et 2013). Elle continue à diminuer.
- la fréquentation de la CP5 a été multipliée par 5 en 9 ans. Elle a doublé entre 2012 et 2013, et continue de progresser.

Fréquentation 2015 des CP selon le sexe

BAC G ET T SESSION 2015	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
G + F	23.46%	9.07%	15.31%	31.68%	18.79%
Garçons	25.35%	10.14%	11.51%	32.46%	18.83%
Filles	21.82%	8.05%	18.55%	31.04%	18.82%

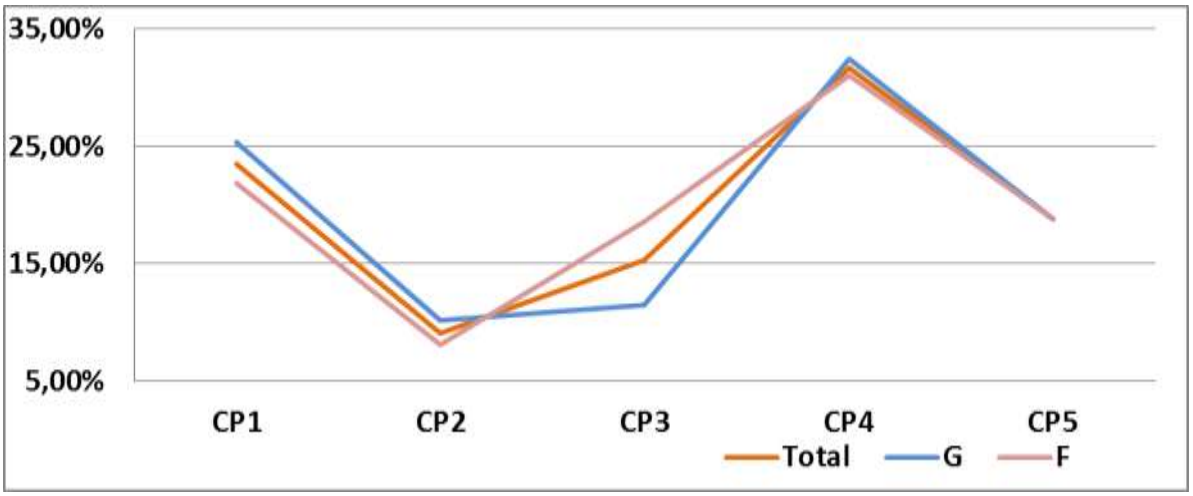

Fréquentation filles-garçons des CP – 2015

Constats :

- Les filles investissent plus la CP3que les garçons

5.1.3. Les moyennes par CP

BAC G ET T SESSION 2015	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
G + F	13,87	14,23	14,05	13,27	14,38
Garçons	14,10	14,43	13,63	14,10	14,33
Filles	13,64	14,01	14,27	12,51	14,43

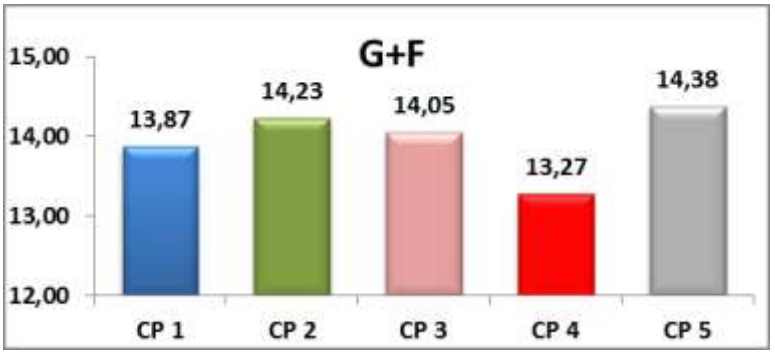

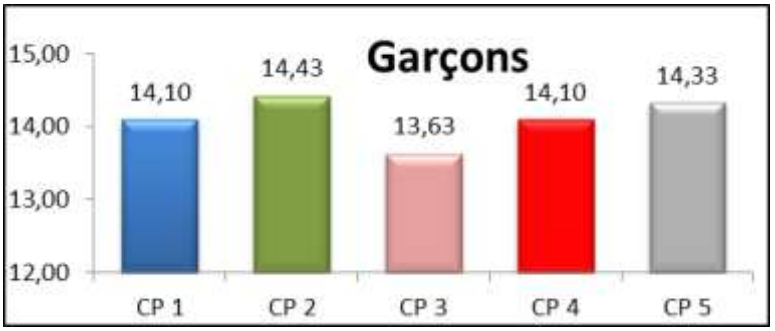

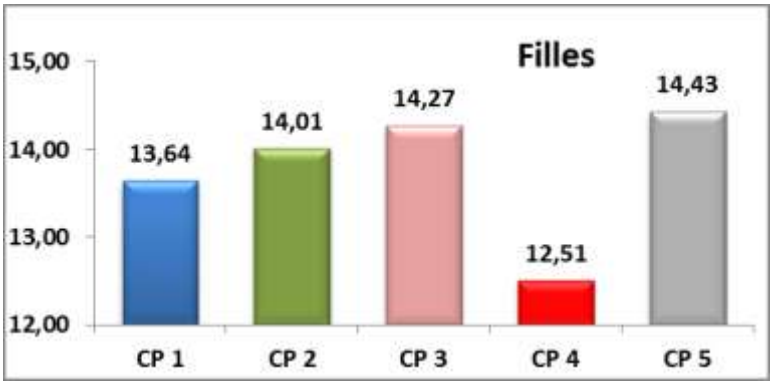

Constats :

- La CP3 et CP4 donnent lieu à des écarts important de moyenne selon le sexe (meilleure moyenne pour les filles en CP3 et meilleure moyenne pour les garçons en CP4)

5.1.4. La fréquentation des APSA

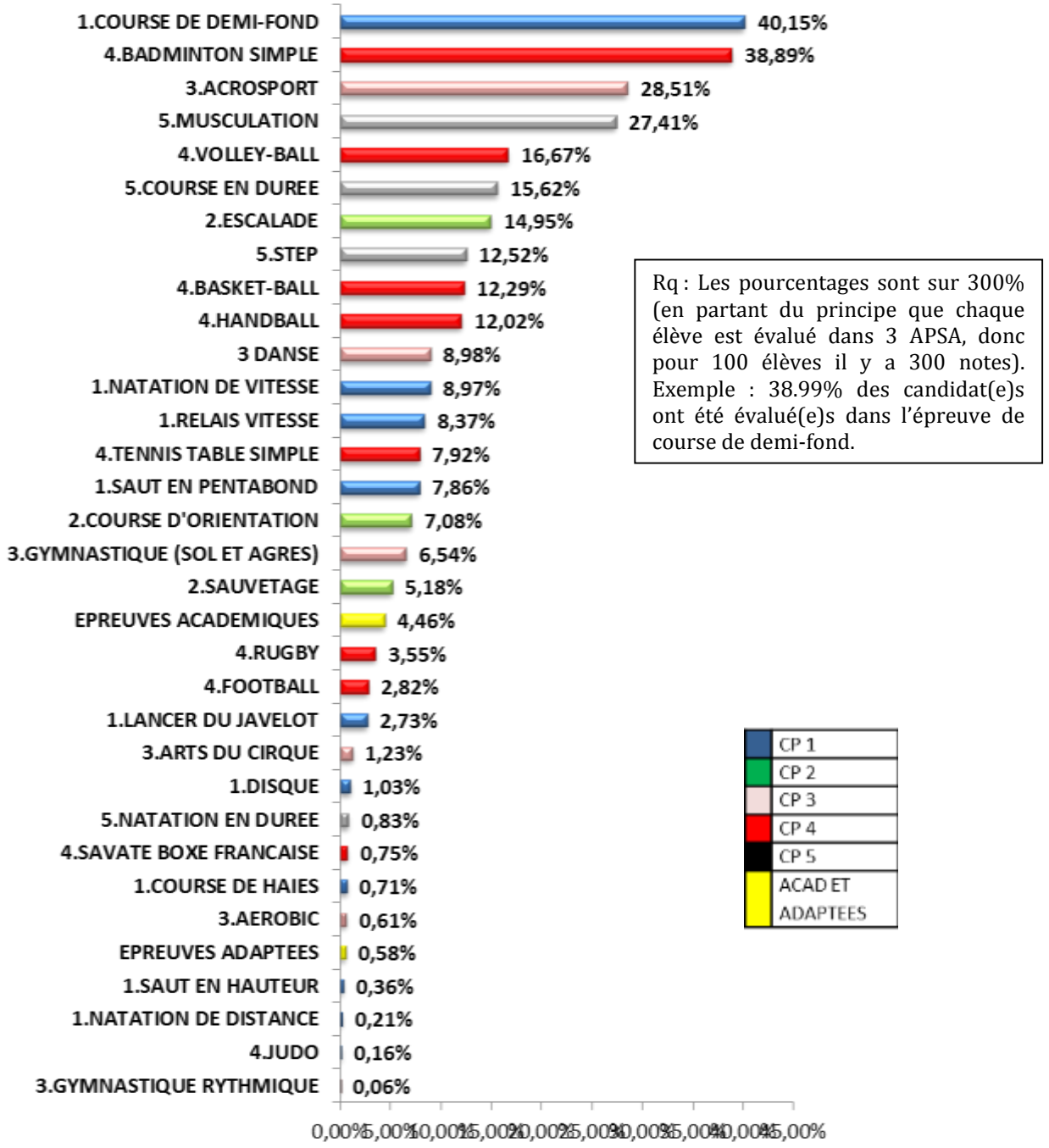

Rq : Les pourcentages sont sur 300% (en partant du principe que chaque élève est évalué dans 3 APSA, donc pour 100 élèves il y a 300 notes). Exemple : 38.99% des candidat(e)s ont été évalué(e)s dans l'épreuve de course de demi-fond.

Fréquentation des APSA (filles et garçons confondus)

Constats concernant la fréquentation globale des APSA :

- Cette fréquentation est similaire à celle des deux dernières années
- Sous-représentation de certaines APSA. Dix APSA présentent un taux de fréquentation de moins de 2 %, onze APSA un taux de fréquentation entre 2 et 10% et quatre APSA un taux de fréquentation supérieur à 10%

5.1.5. Les moyennes par APSA

Moyennes globales

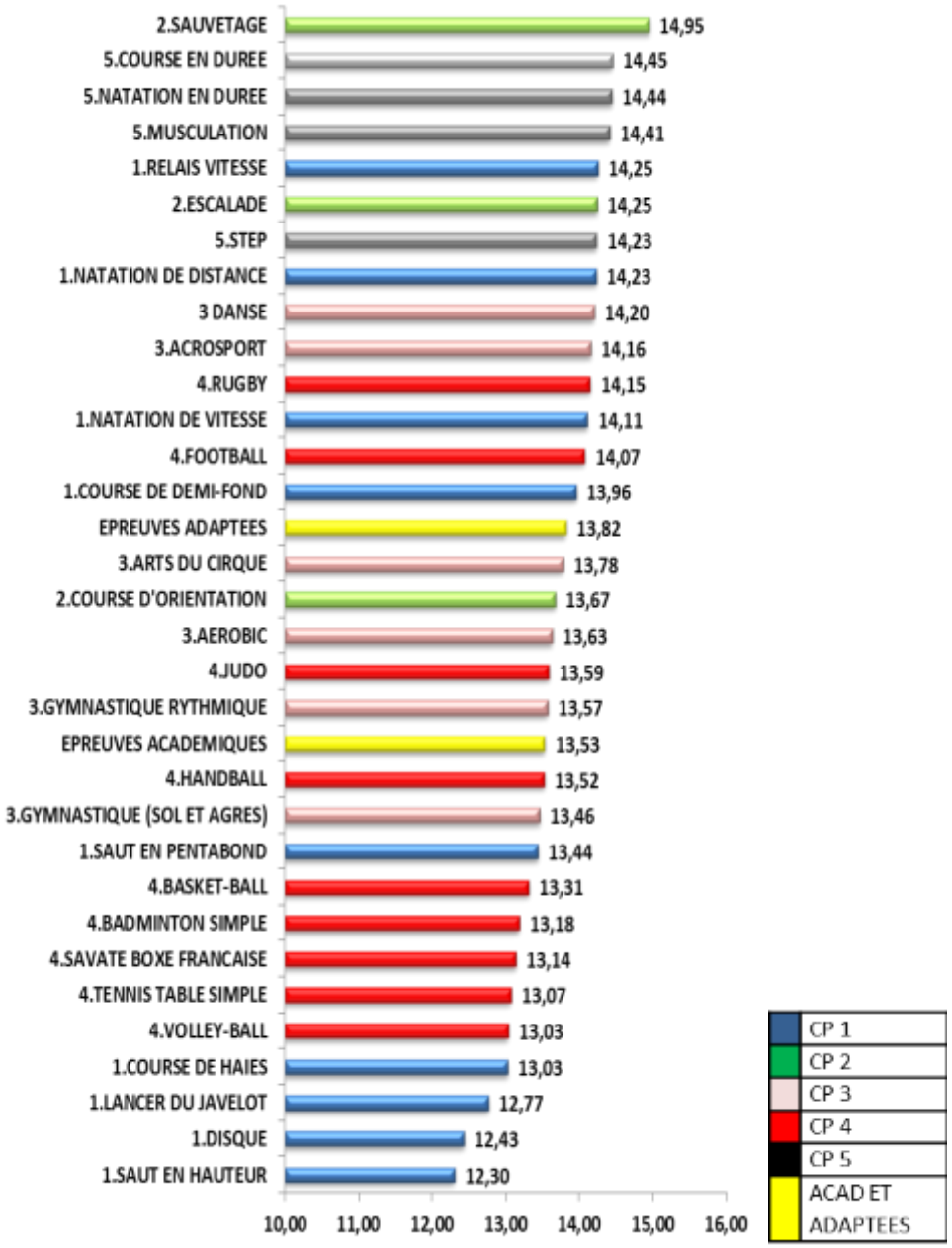

Constats globaux :

- On observe la même hiérarchie des moyennes par APSA que celle des deux dernières années

Moyennes garçons et filles

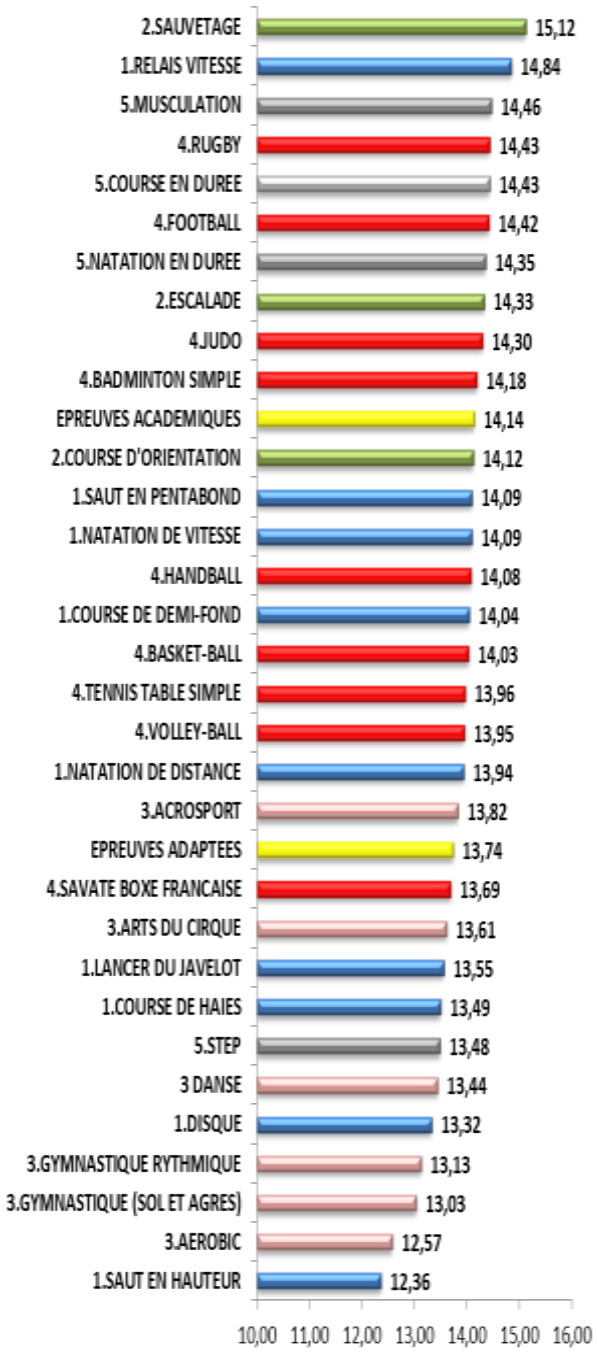

Moyennes Garçons

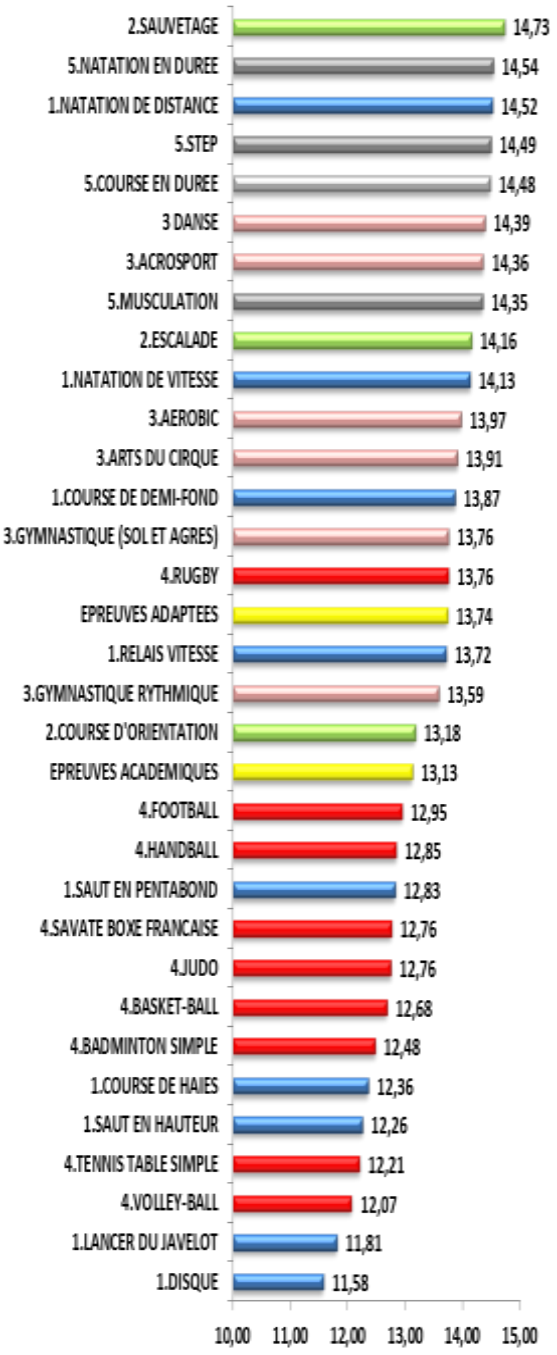

Moyennes filles

Les écarts de moyenne garçons-filles par APSA

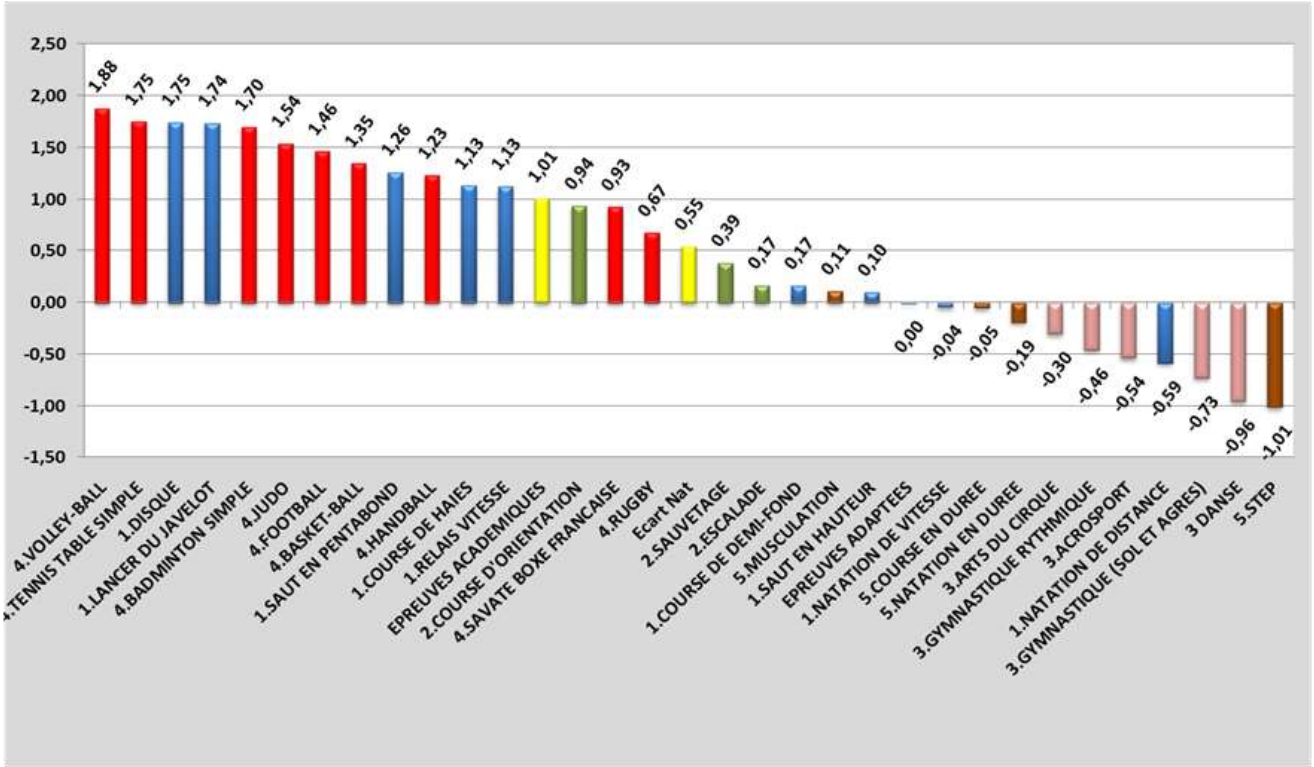

Constats :

- Certaines APSA présentent des écarts de moyenne entre les filles et les garçons importants (meilleures moyennes pour les filles dans les APSA de la CP3, meilleures moyennes pour les garçons dans les APSA de la CP1 (sauf en natation de distance) et de la CP4)

5.1.6. Liens fréquentation moyenne

Garçons

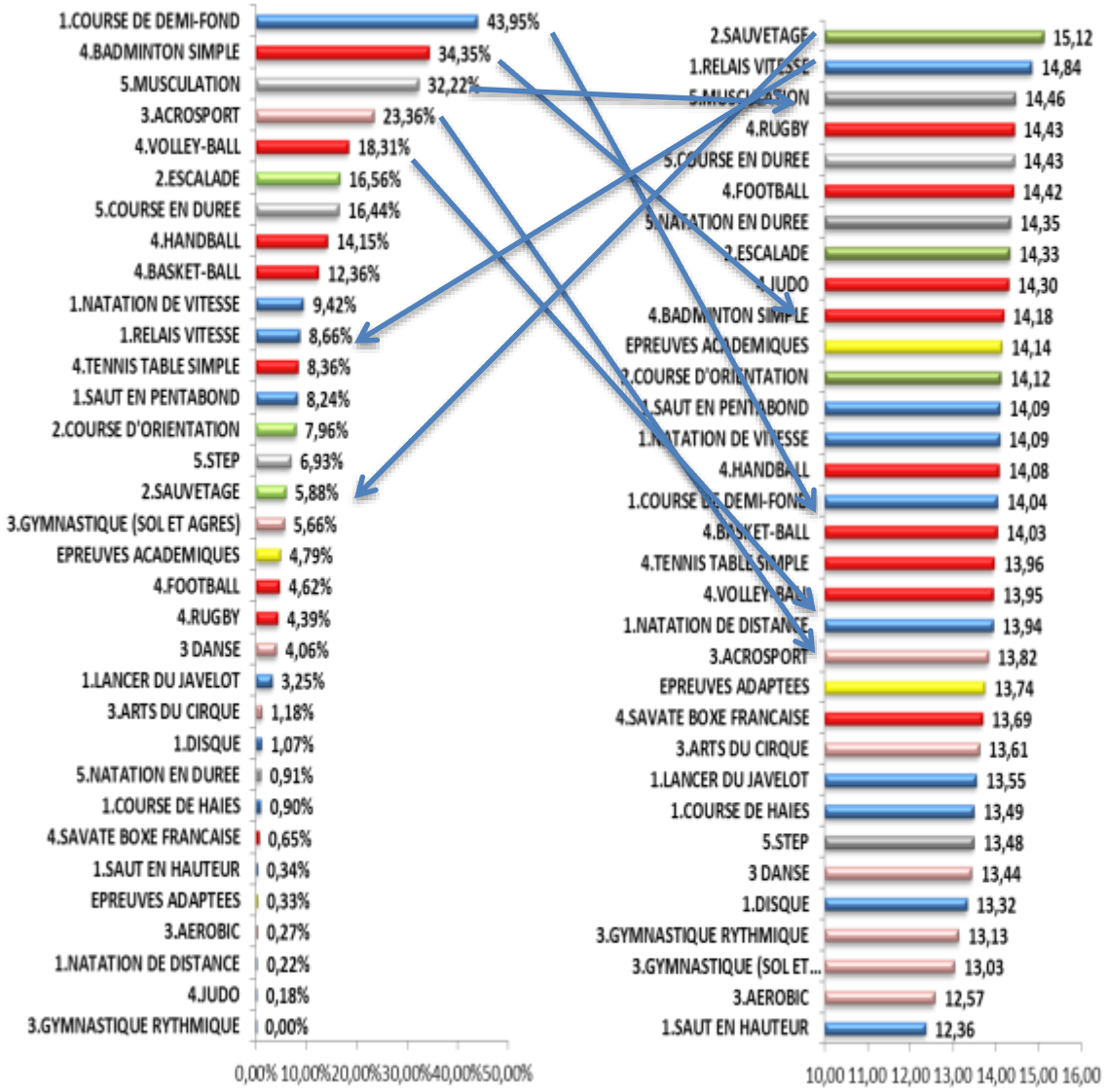

Fréquentation garçons Moyennes garçons

Constats :

- Pour les garçons, les APSA les plus fréquentées présentent des moyennes correctes voir dans parmi les meilleures moyennes (musculation)

Filles

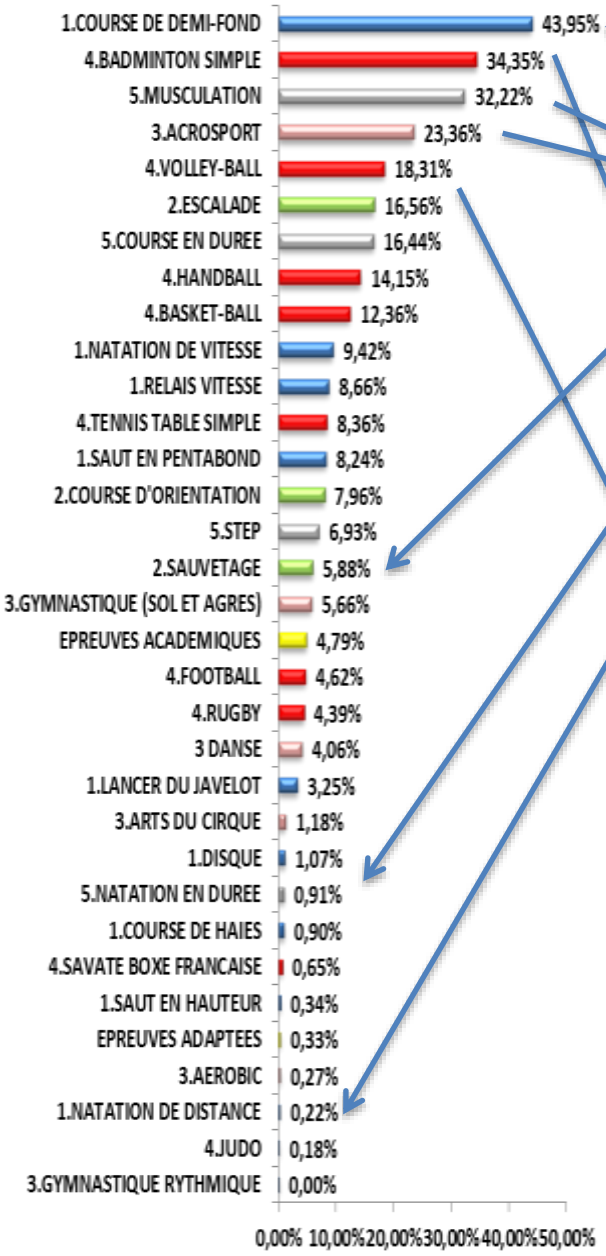

Fréquentation filles

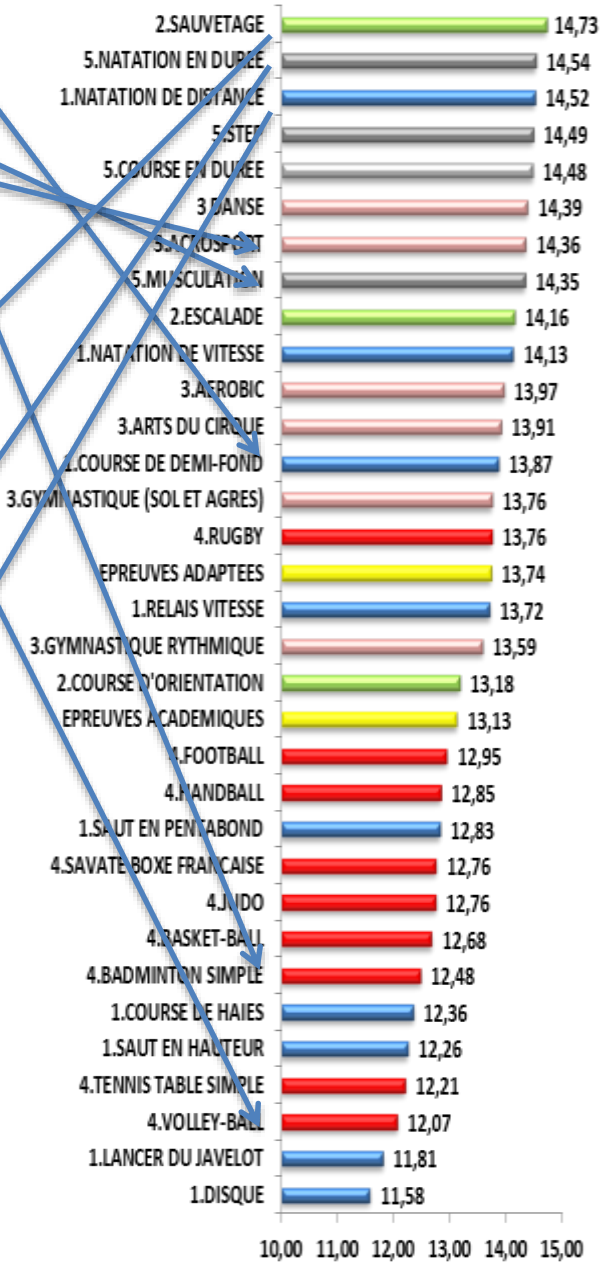

Moyennes filles

Constats :

- Le badminton et le volley-ball qui sont des activités très fréquentées présentent des moyennes parmi les plus faibles

5.1.7. La fréquentation des APSA de la liste académique

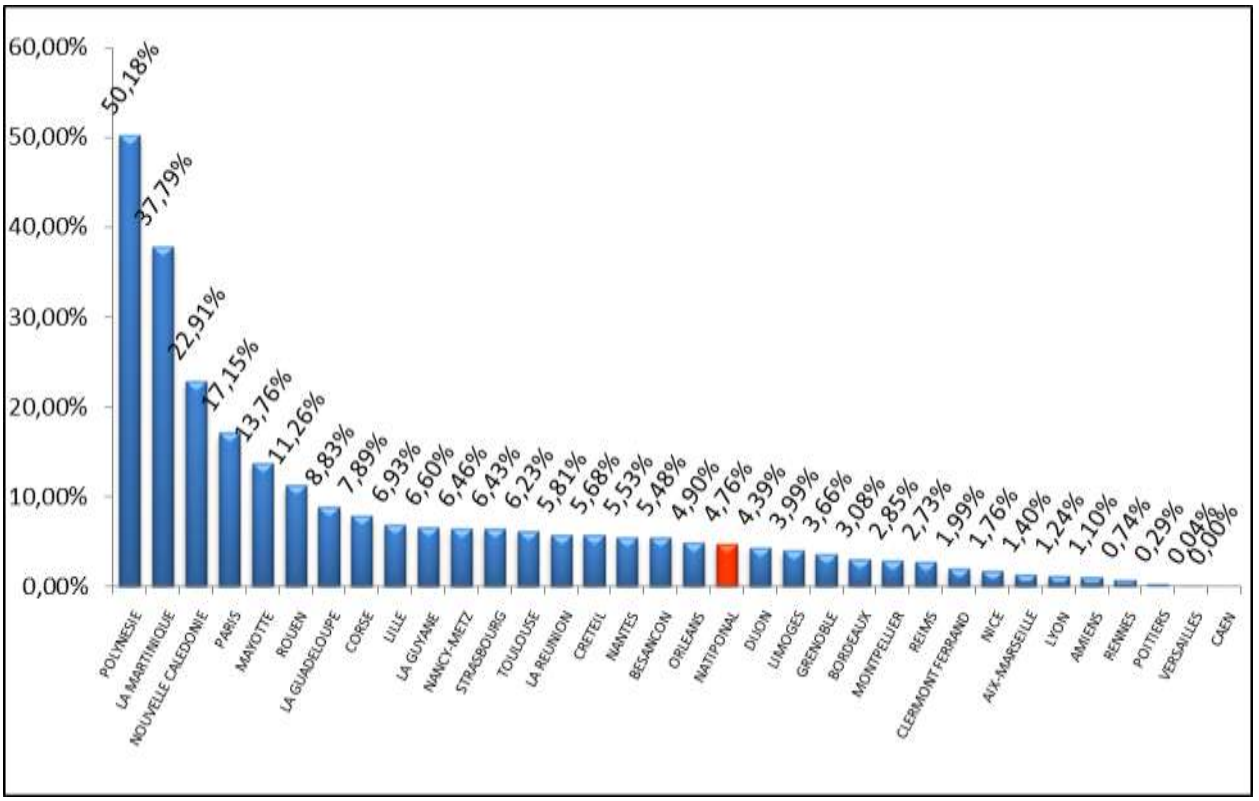

Constats :

- La fréquentation des APSA de la liste académique est très variable selon les académies (de 0 à 50.18%)

5.1.8. Les moyennes selon les académies

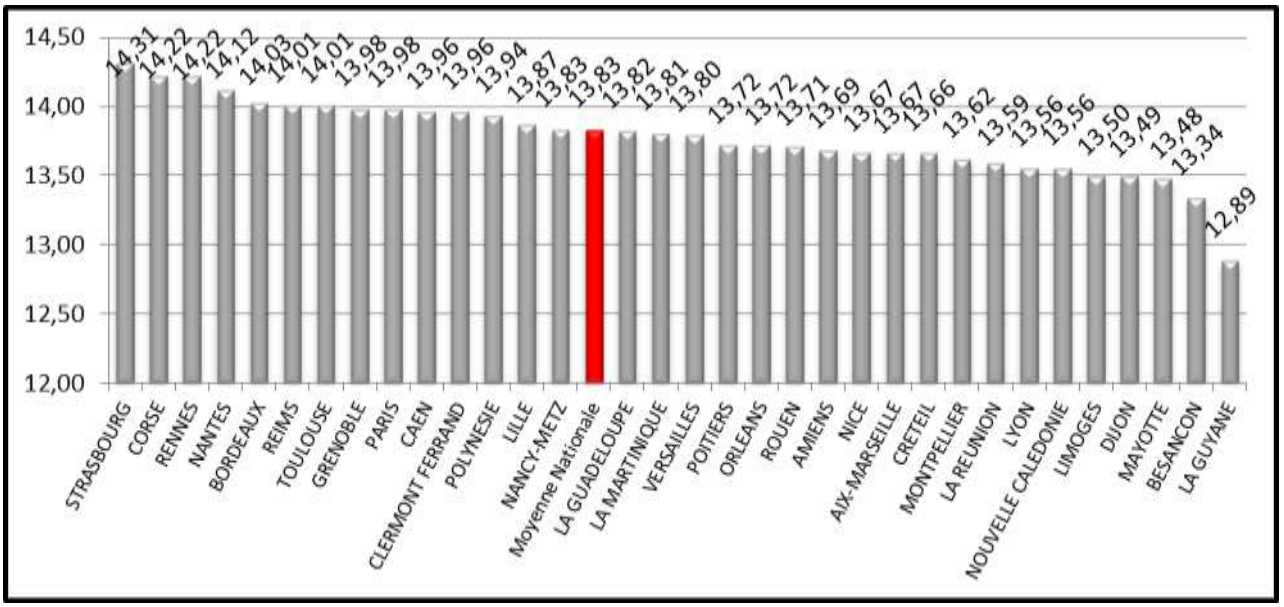

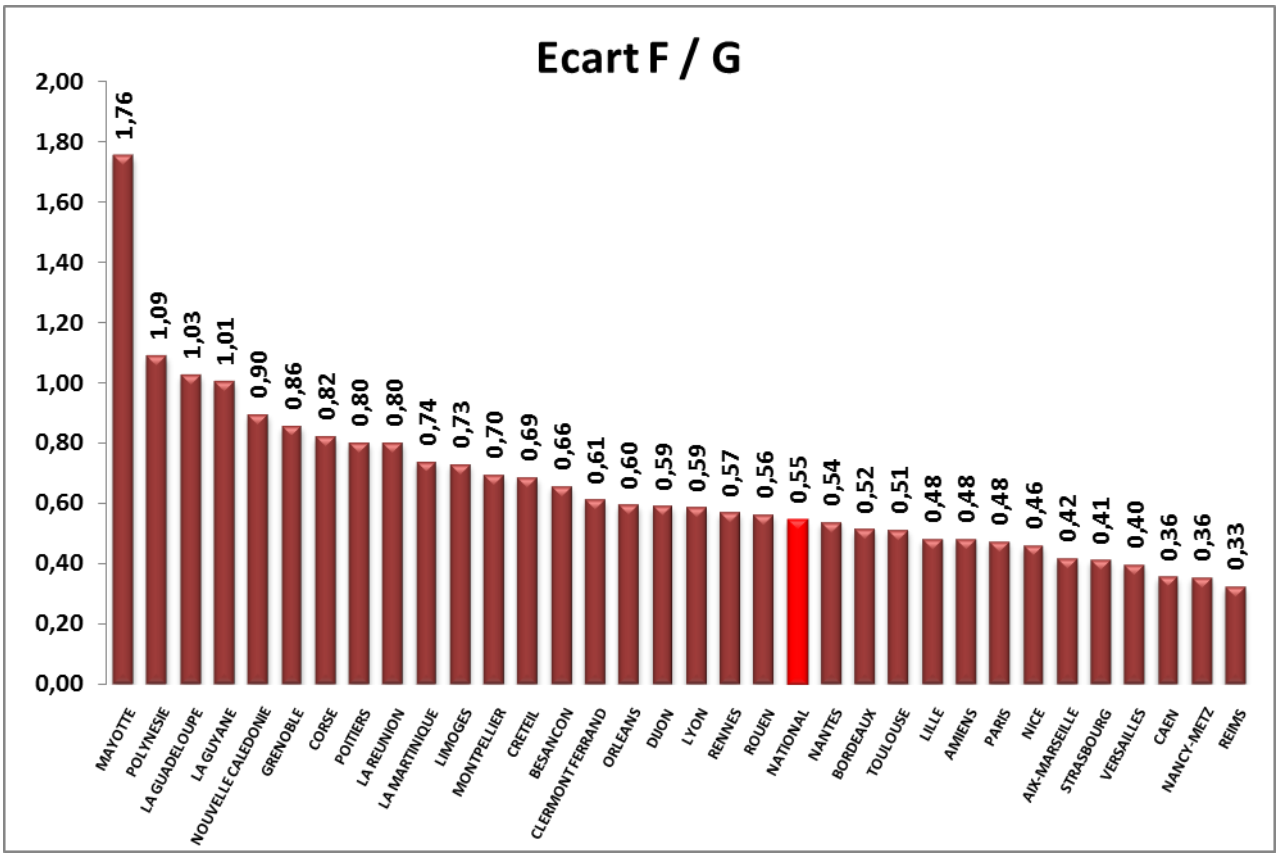

Constats :

- Les écarts filles-garçons diffèrent selon les académies. Il est plus important dans les académies ultra-marines

5.2. Baccalauréats professionnels : enseignement commun CCF

5.2.1. Les moyennes 2015 et leur évolution / aux années précédentes

BAC PRO	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
G + F	12.51	12.74	12.96	12.69	12.8	12.69	12.72	12.81	12.83	12.82
Garçons	12.94	13.16	13.07	13.13	13.22	13.13	13.07	13.18	13.14	13.12
Filles	11.9	12.13	12.12	12.06	12.15	12.09	12.12	12.23	12.42	12.39
ECART FILLES GARÇONS	-1.04	-1.03	-0.95	-1.07	-1.07	-1.04	-0.95	-0.95	-0.72	-0.73

Évolution de la moyenne

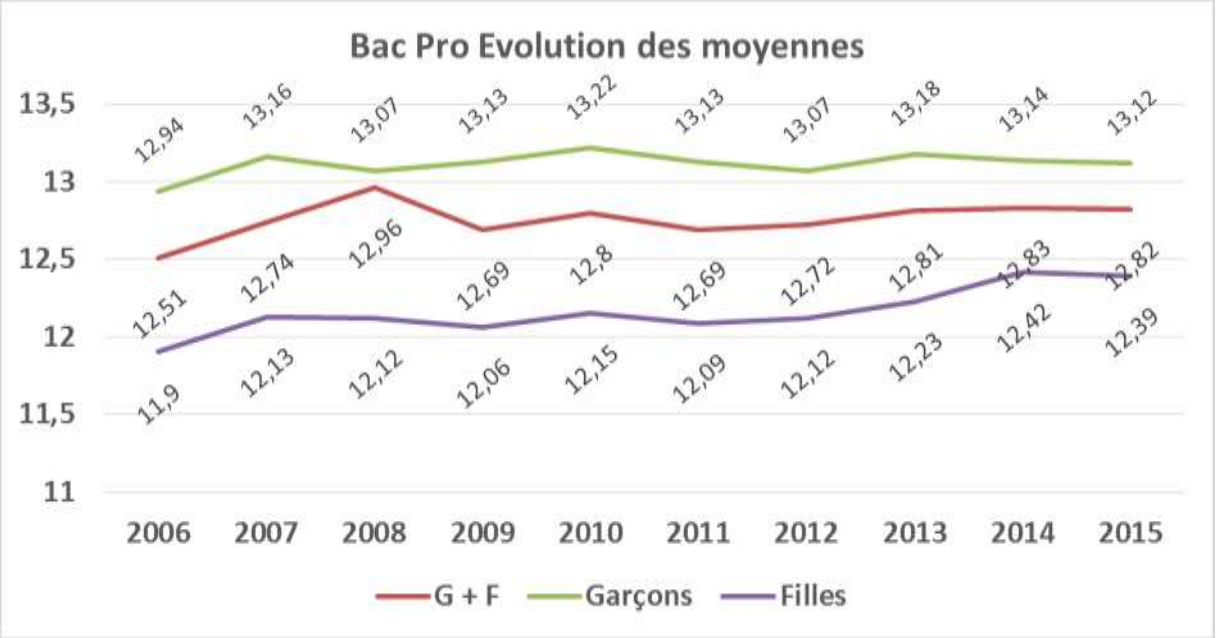

Constats concernant l'évolution des moyennes :

- la moyenne globale a augmenté de 0,31 point en 10 ans. Elle semble se stabiliser depuis trois ans
- cette augmentation est plus importante chez les filles (augmentation de 0,5 point) que chez les garçons (augmentation de 0,18 point)
- l'écart fille-garçons s'est réduit de 0,31 point en 10 ans.

5.2.2. La fréquentation des CP et son évolution / aux années précédentes

Evolution de la fréquentation des CP

BAC PRO (G et F)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CP 1	23.69%	22.14%	22.10%	23.08%	22.43%	23.61%	24.45%	23.20%	23.07%
CP 2	4.68%	4.28%	4.58%	5.09%	7.63%	10.41%	9.68%	9.73%	9.85%
CP 3	2.86%	4.80%	4.76%	3.96%	7.20%	8.50%	8.27%	9.40%	8.81%
CP 4	57.82%	56.35%	55.79%	55.74%	45.57%	32.13%	32.00%	32.07%	31.41%
CP 5	8.02%	8.89%	9.98%	11.23%	14.37%	22.42%	22.52%	22.87%	23.90%

Évolution de la fréquentation des CP

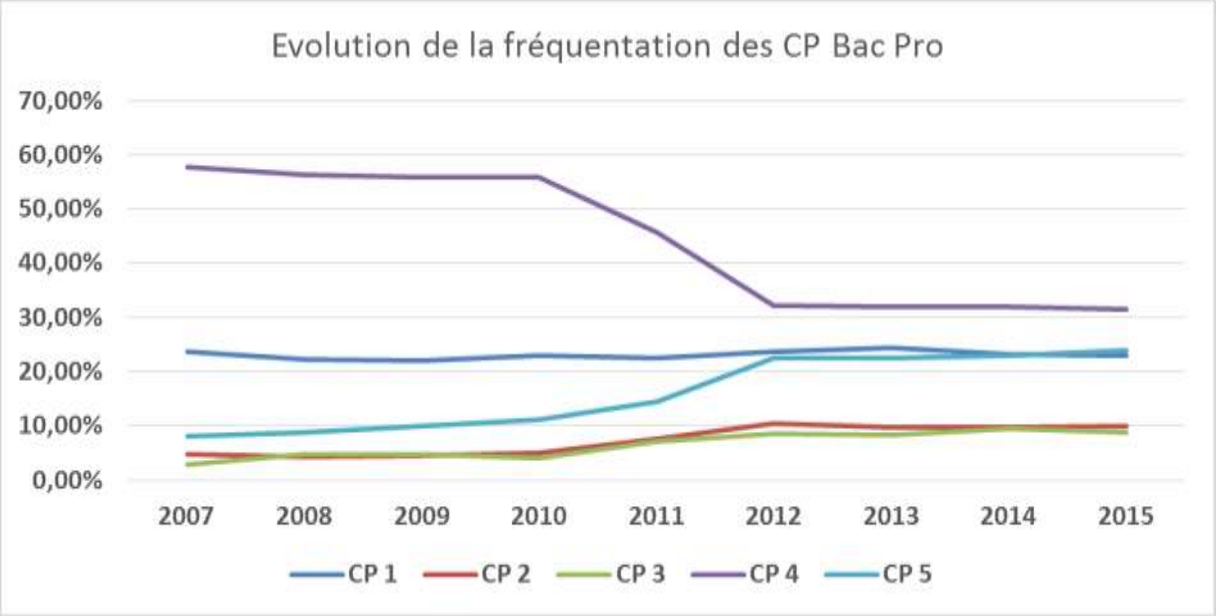

Constats concernant l'évolution des fréquentations des CP

- les modifications pour les examens 2011 du bac pro (obligation de trois APSA appartenant à trois CP différente) ont eu un impact différent selon les CP concernant leur fréquentation
- la fréquentation de la CP1 est relativement stable depuis 9 ans (peu de modifications de la fréquentation entre 2010 et 2011)
- la fréquentation de la CP2 augmente. Elle a doublé en 9 ans. Elle semble se stabiliser.
- la fréquentation de la CP3 a été multipliée par 4 en 9 ans (en a doublé entre 2010 et 2011). Elle semble se stabiliser.
- la fréquentation de la CP4 a diminué de 26% en 9 ans (perte de 23% entre 2010 et 2012). Elle semble se stabiliser.
- la fréquentation de la CP5 a été multipliée par 3 en 9 ans. Elle continue de progresser

Fréquentation 2015 des CP selon le sexe

BAC PRO SESSION 2015	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
G + F	23.07%	9.85%	8.81%	31.41%	23.90%
Garçons	25.13%	10.59%	5.65%	31.92%	23.72%
Filles	20.21%	8.81%	13.22%	30.71%	24.17%

Fréquentation filles-garçons des CP – 2015

Constats :

- Les filles investissent plus la CP3que les garçons

5.2.3. Les moyennes par CP

BAC PRO SESSION 2015	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
G + F	12	12,67	12,89	13,06	13,15
Garçons	12,37	13,33	12,71	13,58	13,26
Filles	11,37	12,50	12,99	12,30	13

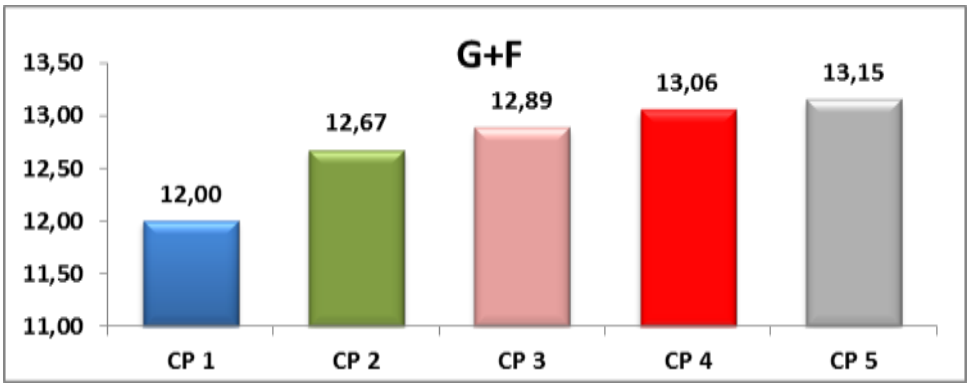

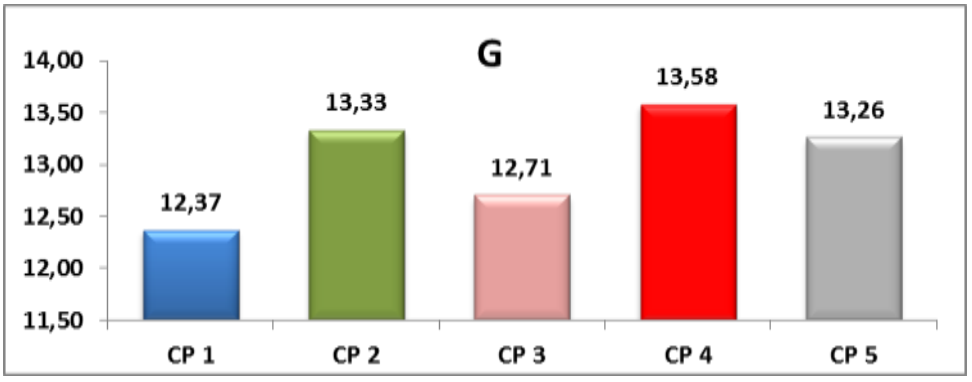

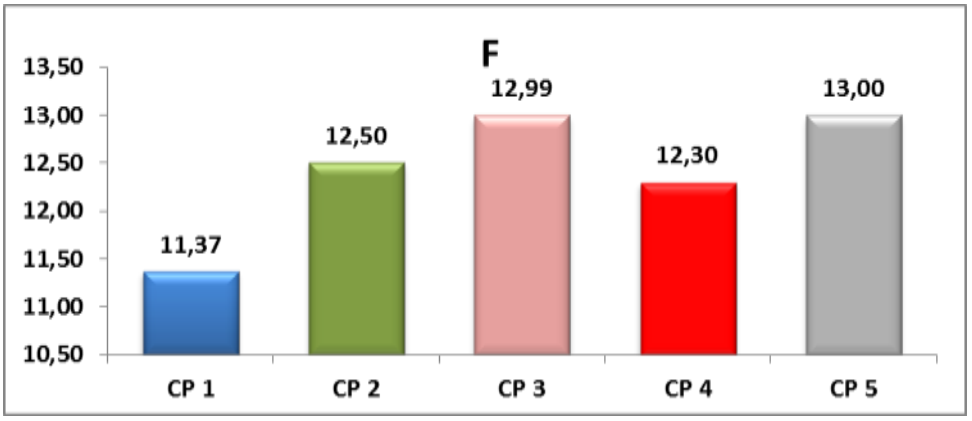

Constats :

- La CP1 et CP4 donnent lieu à des écarts important de moyenne selon le sexe (meilleure moyenne pour les garçons)

5.2.4. La fréquentation des APSA

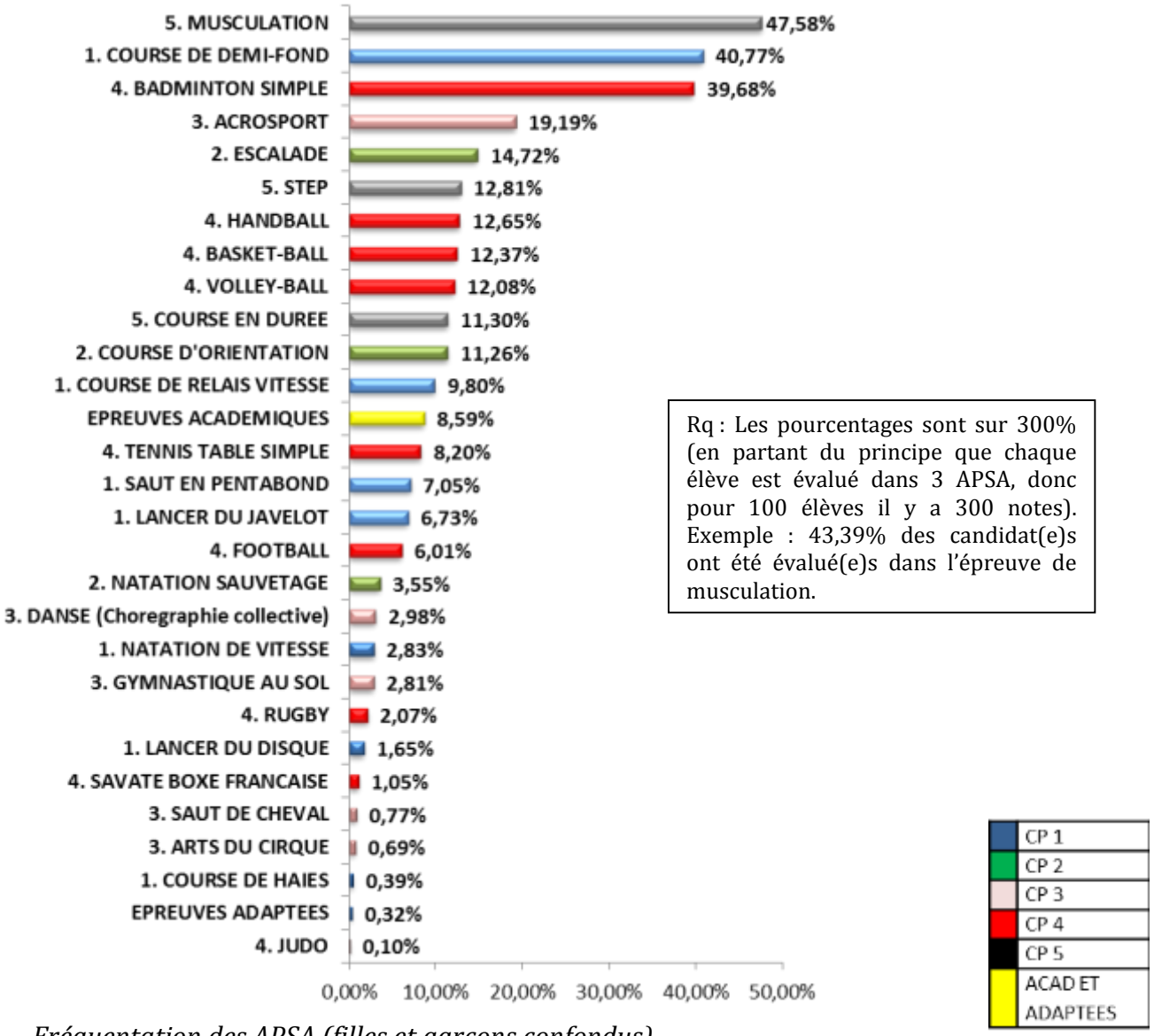

Rq : Les pourcentages sont sur 300% (en partant du principe que chaque élève est évalué dans 3 APSA, donc pour 100 élèves il y a 300 notes). Exemple : 43,39% des candidat(e)s ont été évalué(e)s dans l'épreuve de musculation.

Fréquentation des APSA (filles et garçons confondus)

Constats concernant la fréquentation globale des APSA :

- Cette fréquentation est similaire à celle des deux dernières années
- Fréquentation extrêmement différente selon les APSA (sur-représentation de la musculation, course de demi-fond et badminton)

5.2.5. Les moyennes par APSA

Moyennes globales

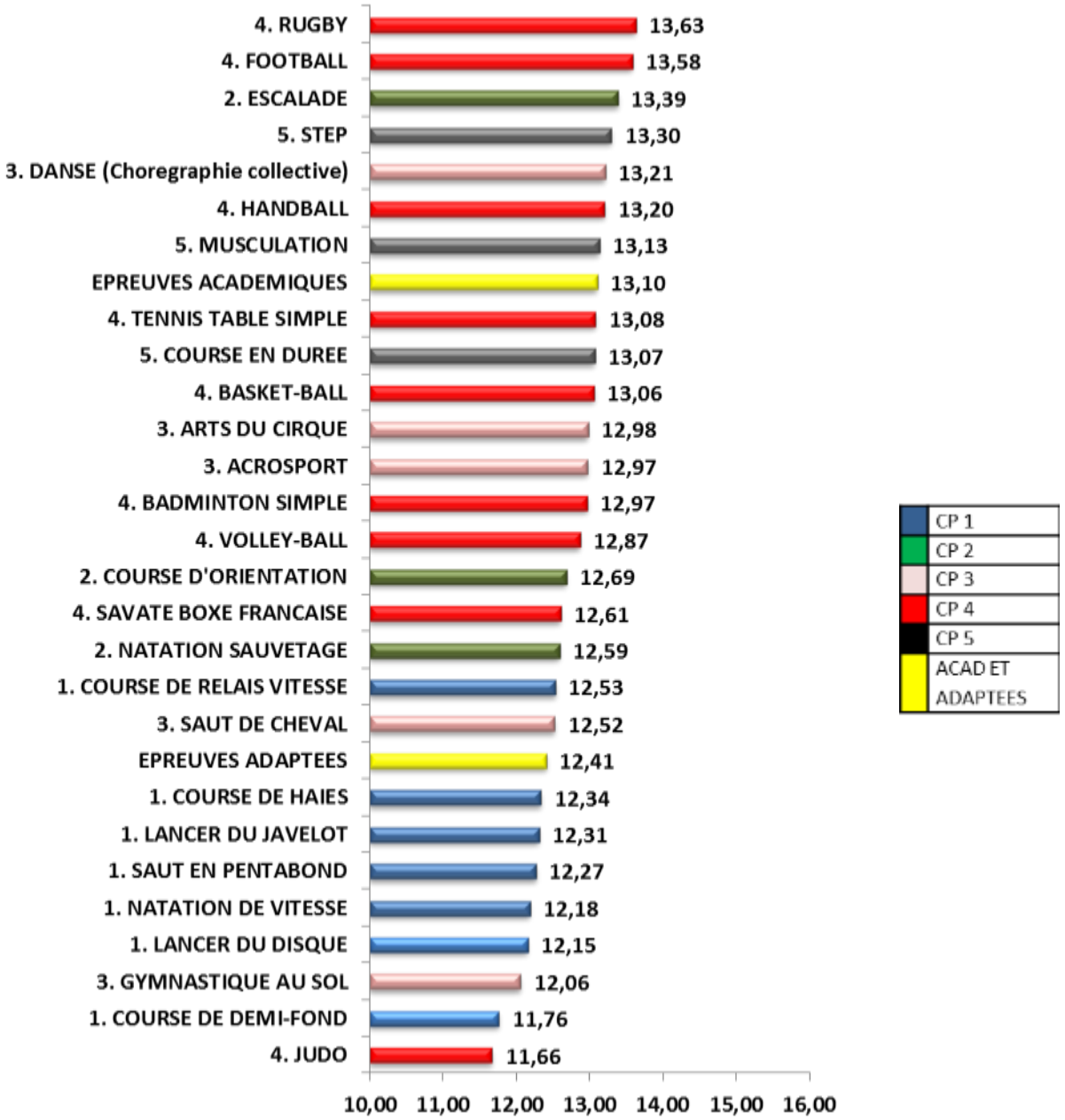

Constats :

- Moyennes relativement stables par rapport aux deux dernières années

Moyennes garçons et filles

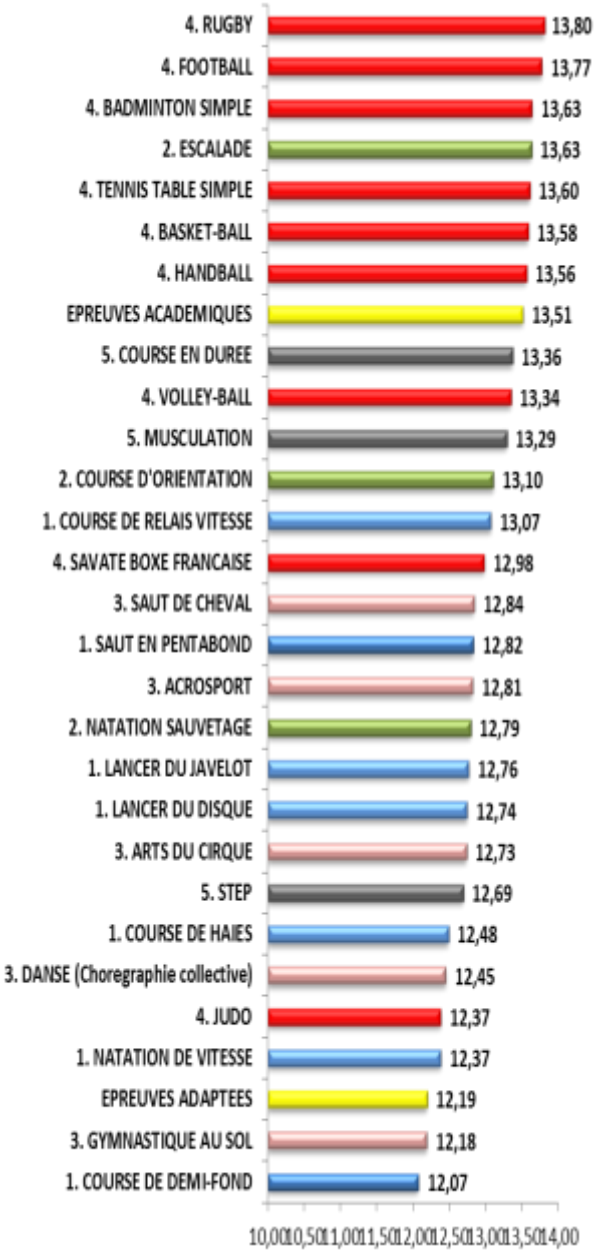

Moyennes Garçons

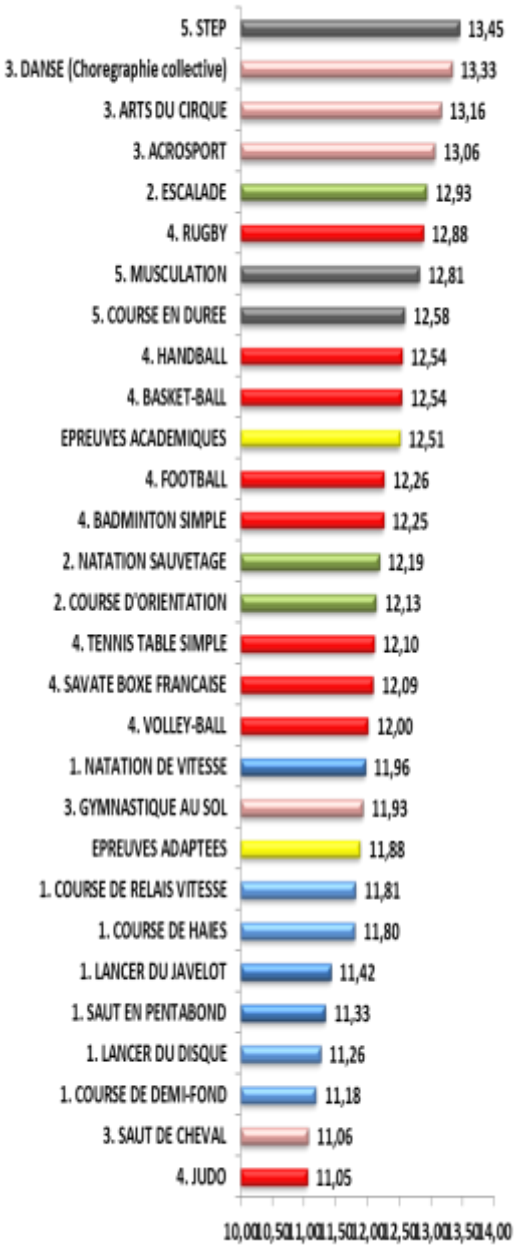

Moyennes filles

Les écarts de moyennes garçons-filles par APSA

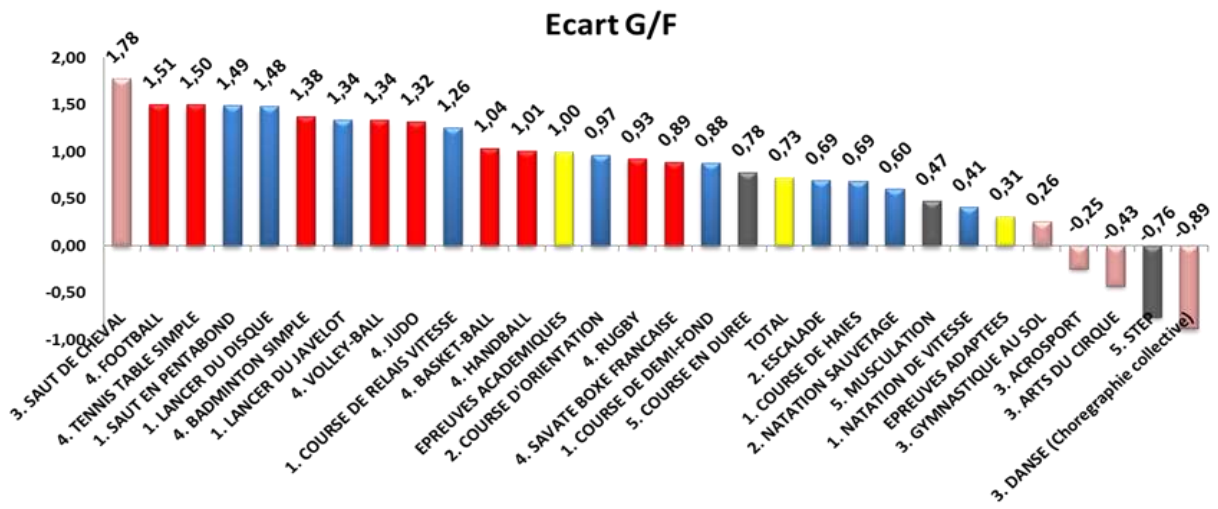

Constats :

- Les garçons obtiennent des meilleures moyennes que les filles dans presque toutes les APSA

5.2.6. Liens fréquentation – moyennes

Garçons

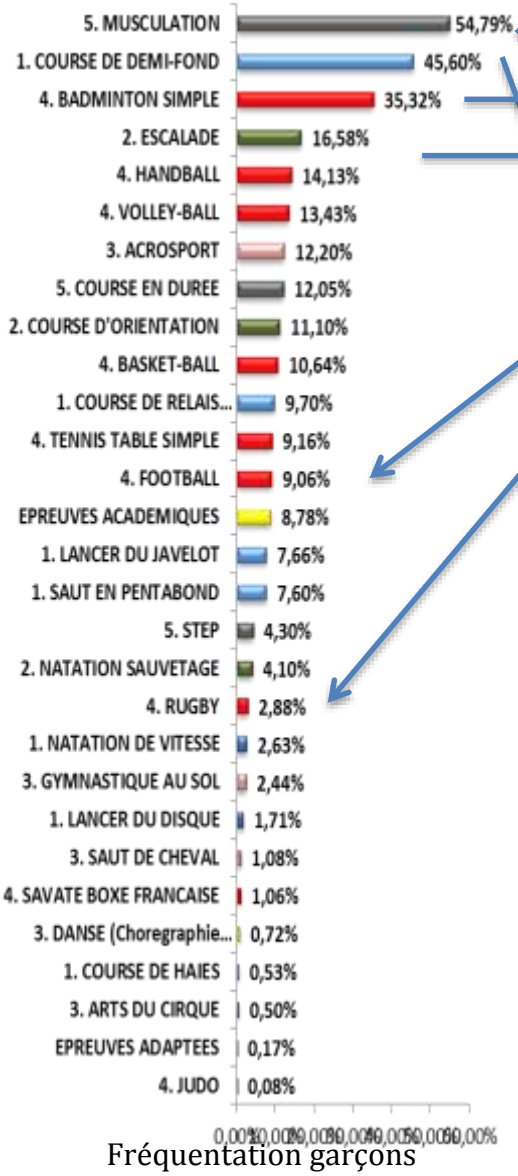

Fréquentation garçons

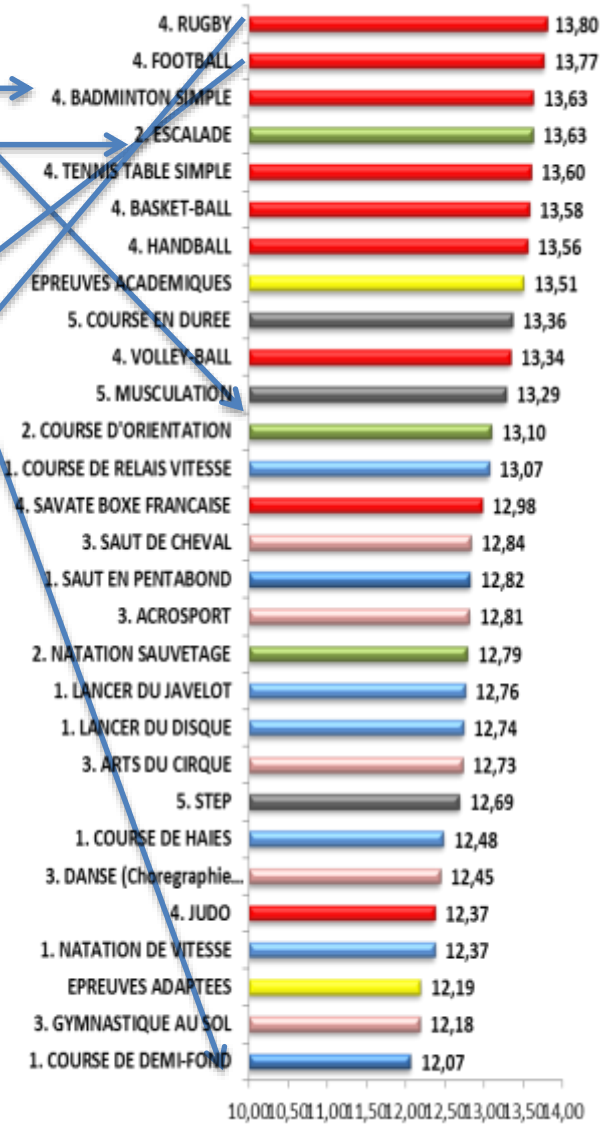

Moyennes garçons

Constat :

- La course de demi-fond qui est très fréquentée présente la moyenne la plus basse.
- Par contre le badminton et l'escale qui sont très fréquentés présentent une moyenne parmi les plus élevées

Filles

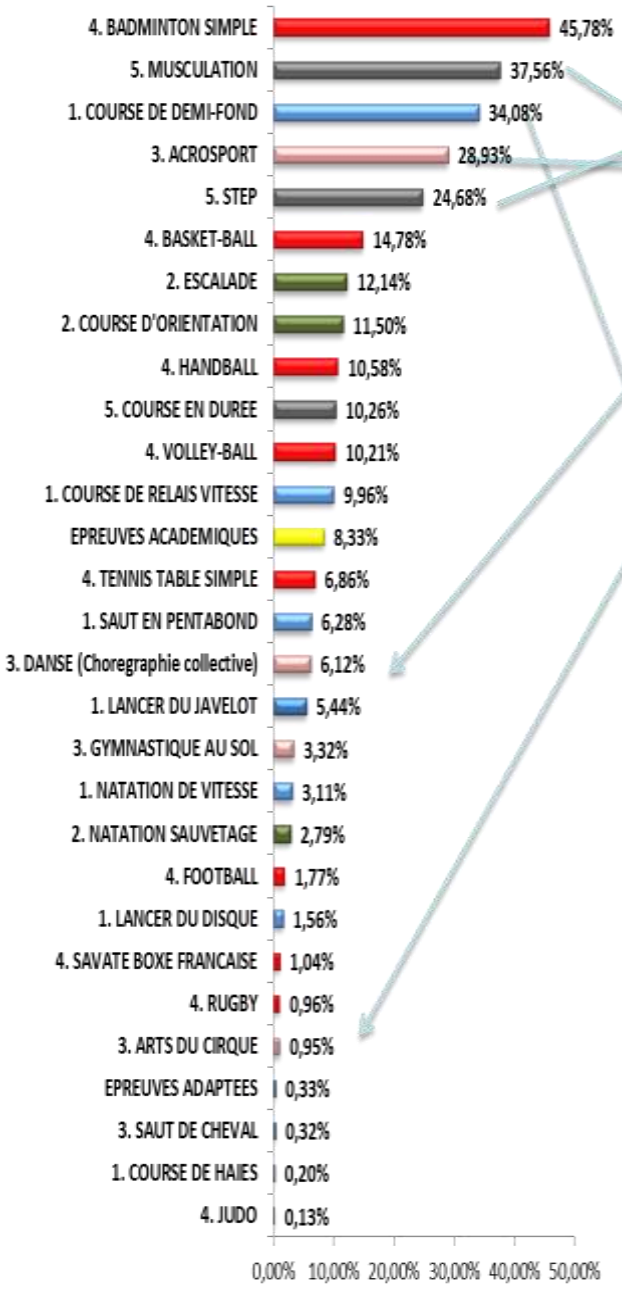

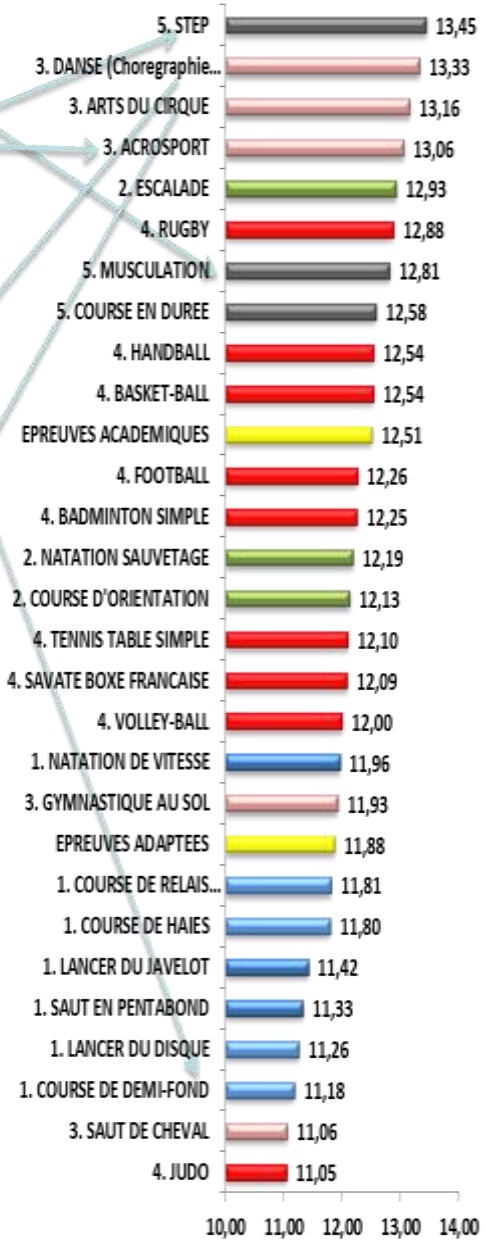

Fréquentation filles

Moyennes filles

Constats :

- La course de demi-fond qui est très fréquentée présente une moyenne faible.
- Par contre le step et l'acrosport qui sont également très fréquentées présentent des moyennes élevées

5.2.7. La fréquentation des APSA de la liste académique

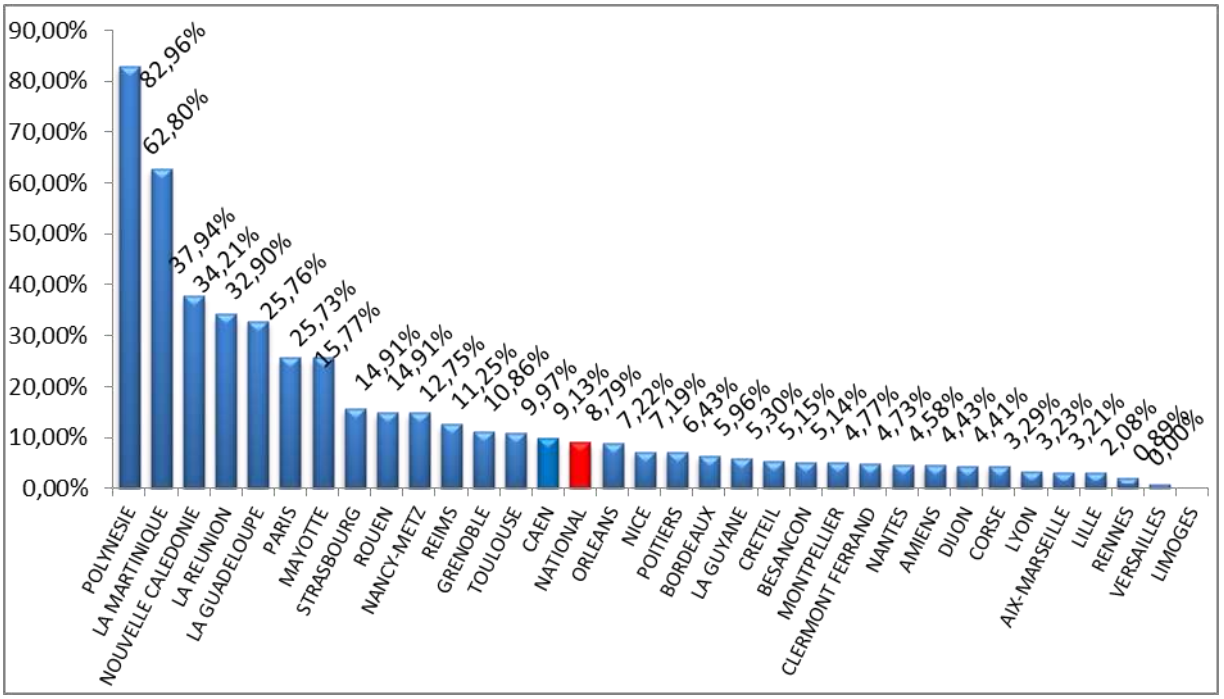

Constats :

- La fréquentation des APSA de la liste académique est très variable selon les académies
- Cette fréquentation est très importante dans les académies ultra-marines

5.2.8. Les moyennes selon les académies

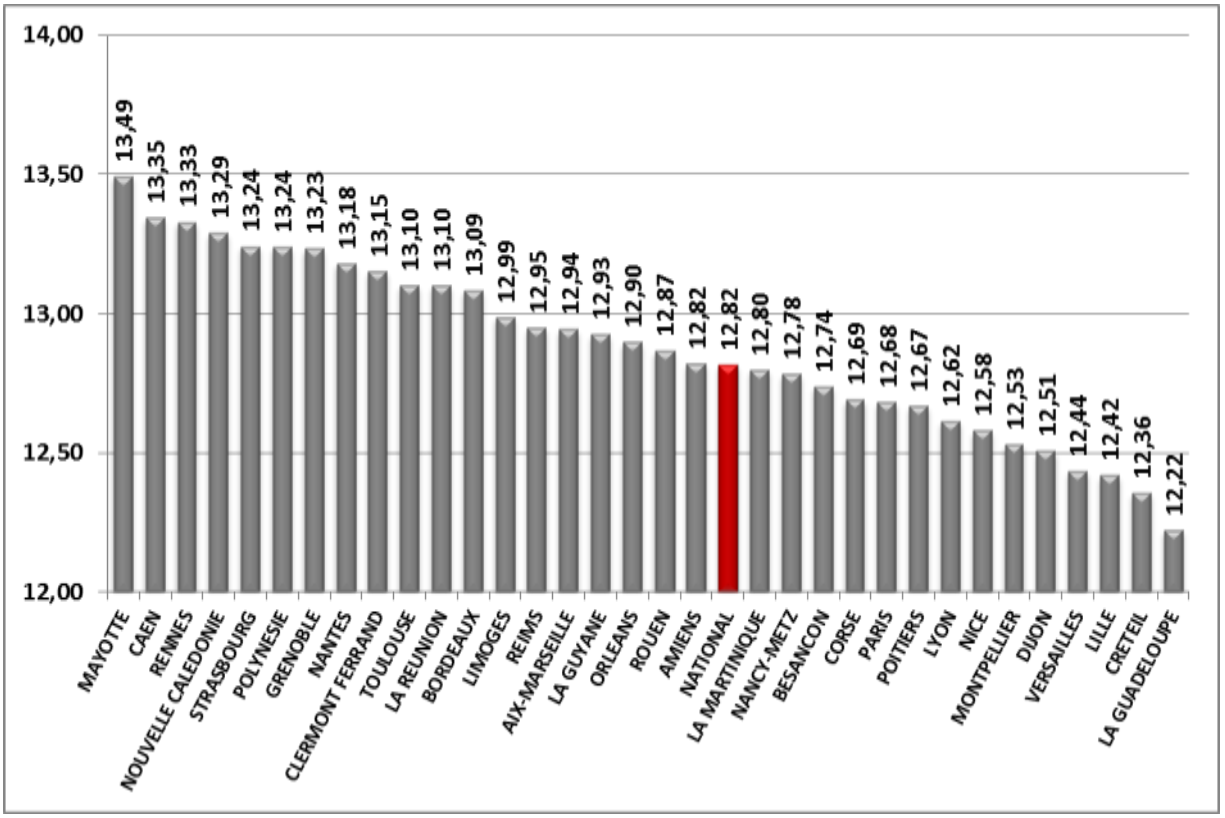

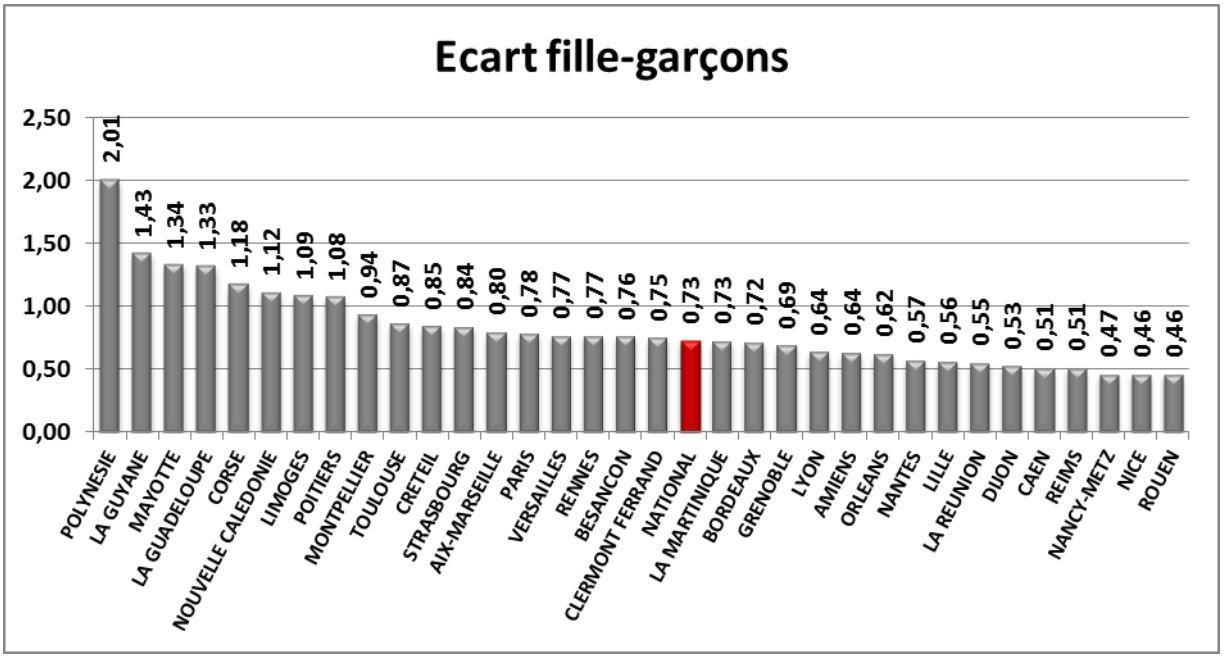

Constat :

- Les écarts filles-garçons diffèrent selon les académies. Il est plus important dans les académies ultra-marines

5.3. CAP-BEP : enseignement commun CCF

5.3.1. Les moyennes 2015 et leur évolution / aux années précédentes

CAP BEP	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
G + F	12.96	12.8		12.9	12.4	12.5	12.51	12.66	12.64
Garçons	13.36	13.34		13.3	12.67	12.84	12.97	12.97	12.93
Filles	12.4	12.21		12.31	11.87	11.98	12.03	12.21	12.14
ECART FILLES GARÇONS	-0.96	-1.13		-0.99	-0.8	-0.86	-0.94	-0.76	-0.79

Évolution des moyennes

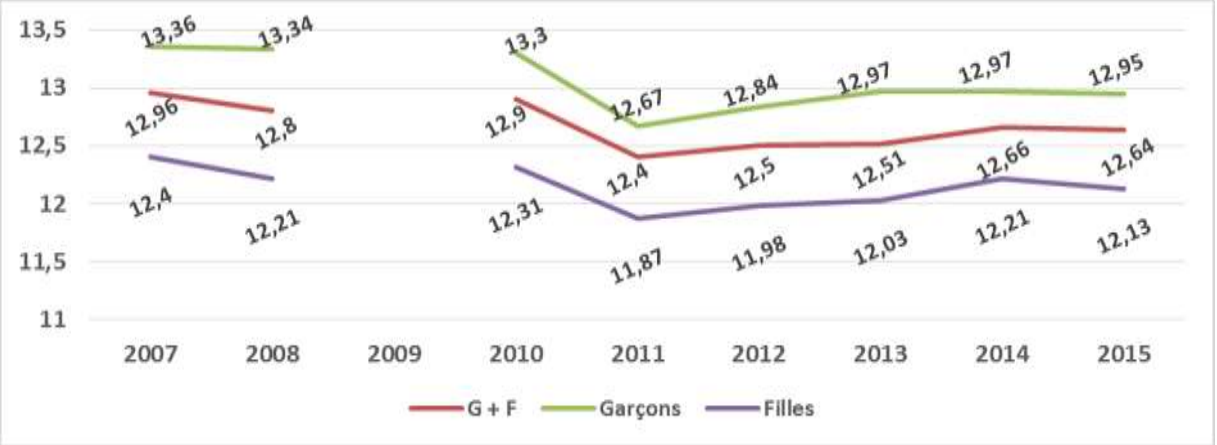

Constats concernant l'évolution des moyennes :

- la moyenne globale a diminué de 0,32 point en 10 ans. Elle fluctue selon les années
- cette diminution est plus importante chez les garçons (diminution de 0,43 point) que chez les filles (diminution de 0,26 point)
- l'écart fille-garçons fluctue selon les années.

5.3.2. La fréquentation des CP et son évolution / aux années précédentes

Evolution de la fréquentation des CP

CAP BEP (G et F)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CP 1	27.87%	28.13%		28.31%	24.99%	22.62%	23.89%	23.39%	23.04%
CP 2	4.32%	4.70%		5.35%	10.12%	10.31%	9.65%	10.41%	10.51%
CP 3	6.99%	6.87%		5.69%	10.61%	10.17%	9.62%	9.49%	9.46%
CP 4	47.94%	46.16%		46.38%	32.21%	31.47%	31.19%	31.62%	30.93%
CP 5	9.29%	11.31%		13.78%	19.67%	22.03%	7.44%	22.32%	23.32%

Évolution de la fréquentation des CP

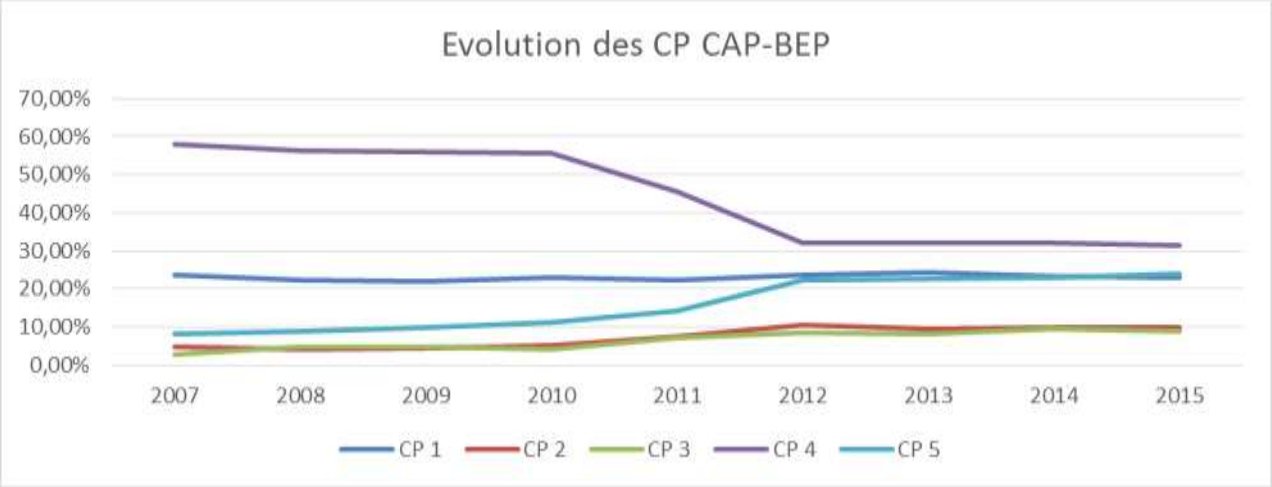

Constats concernant l'évolution des fréquentations des CP

- les modifications pour les examens 2011 du CAP-BEP (obligation de trois APSA appartenant à trois CP différente) ont eu un impact différent selon les CP concernant leur fréquentation
- la fréquentation de la CP1 a diminué depuis 9 ans (baisse de 3,5% entre 2010 et 2011). Elle semble se stabiliser
- la fréquentation de la CP2 augmente. Elle a doublé entre 2010 et 2011. Elle semble se stabiliser.
- la fréquentation de la CP3 a augmenté de 3% en 9 ans. Elle semble se stabiliser.
- la fréquentation de la CP4 a diminué de 17% en 9 ans (perte de 14% entre 2010 et 2011). Elle semble se stabiliser.
- la fréquentation de la CP5 a été multipliée par 2,5 en 9 ans. Elle semble se stabiliser.

Fréquentation 2015 des CP selon le sexe

CAP BEP SESSION 2015	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
G + F	23.04%	10.51%	9.46%	30.93%	23.32%
Garçons	24.94%	10.79%	6.77%	31.44%	23.35%
Filles	19.95%	9.95%	14.26%	30.04%	23.27%

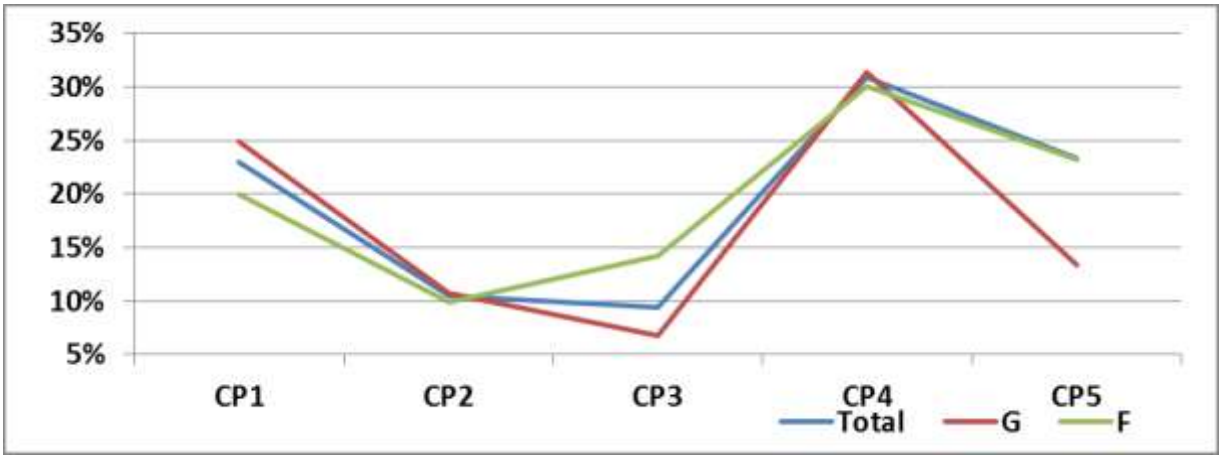

Fréquentation filles-garçons des CP – 2015 (pourcentages exprimés sur 100)

Constats :

- Comme pour les bac GT et pro, les filles investissent plus la CP3que les garçons

5.3.3. Les moyennes par CP

CAP BEP SESSION 2015	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
G + F	12,24	12,60	12,60	12,80	12,73
Garçons	12,59	13,18	12,58	13,27	12,87
Filles	11,49	12,27	12,59	12,01	12,52

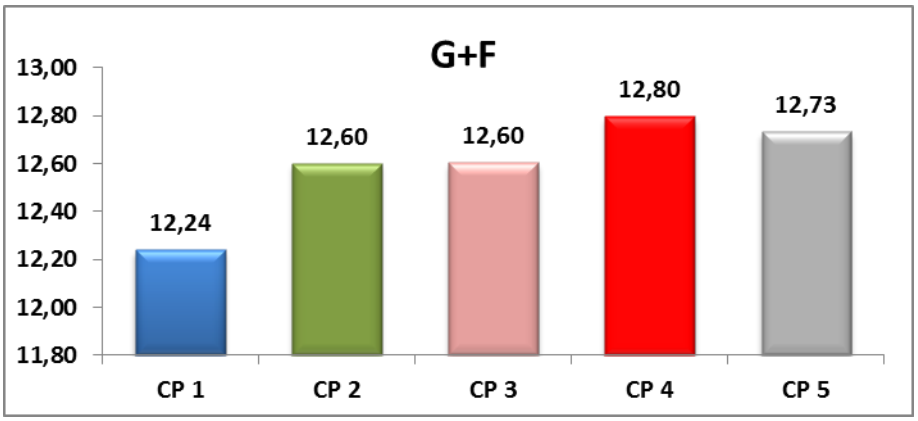

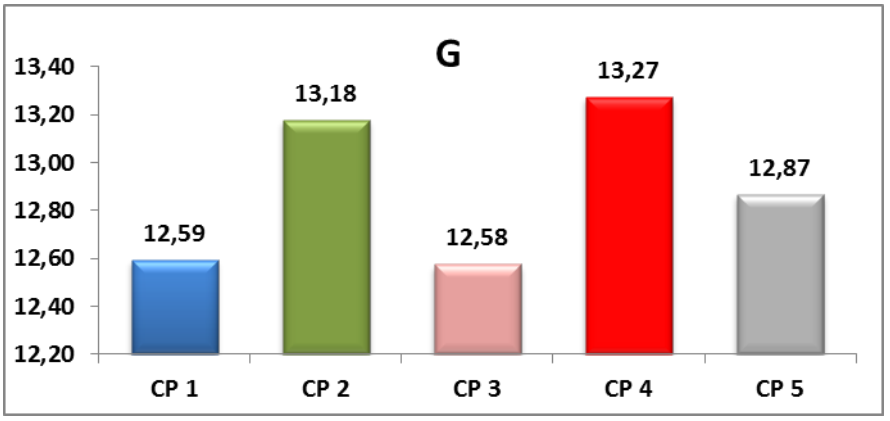

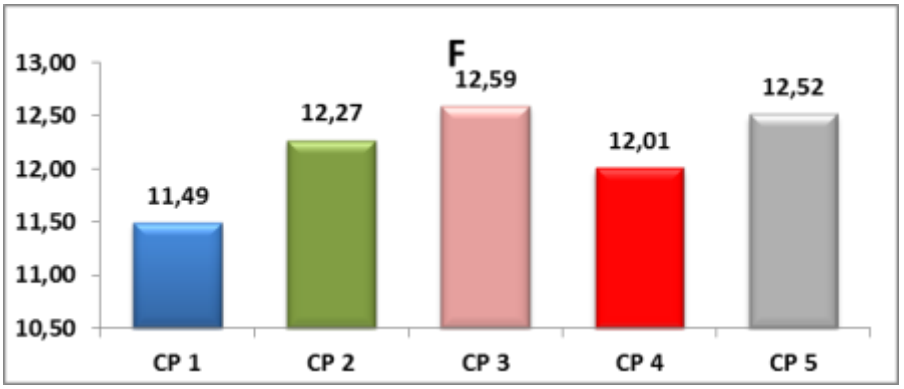

Constats :

- Comme pour les autres examens,, la CP1 et CP4 donnent lieu à des écarts important de moyenne selon le sexe (meilleure moyenne pour les garçons)

5.3.4. La fréquentation par APSA

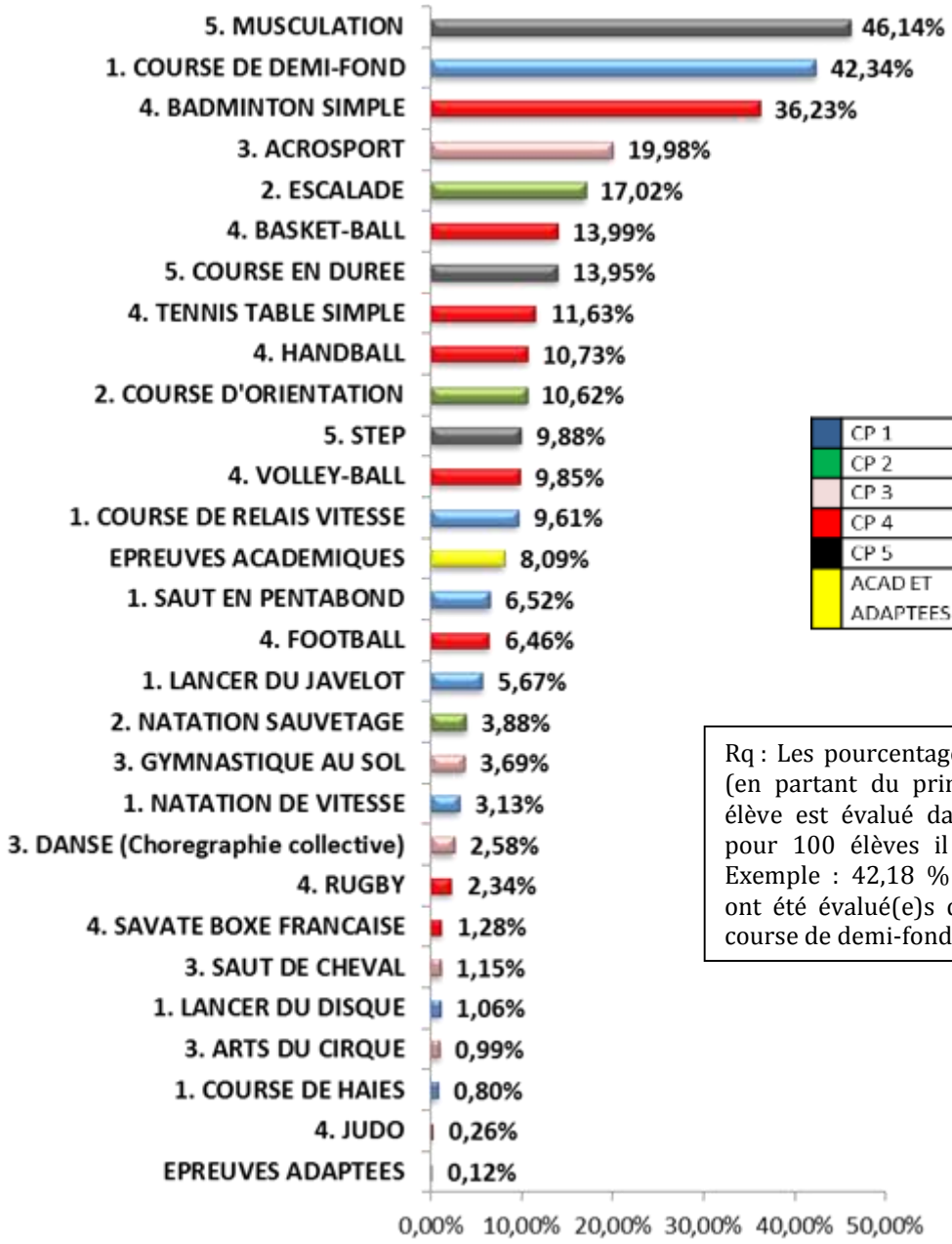

Rq : Les pourcentages sont sur 300% (en partant du principe que chaque élève est évalué dans 3 APSA, donc pour 100 élèves il y a 300 notes). Exemple : 42,18 % des candidat(e)s ont été évalué(e)s dans l'épreuve de course de demi-fond.

Fréquentation filles-garçons confondus

Constats concernant la fréquentation globale des APSA :

- Cette fréquentation est similaire à celle des deux dernières années
- Fréquentation extrêmement différente selon les APSA (sur-représentation de la musculation, course de demi-fond et badminton)

5.3.5. Les moyennes par APSA

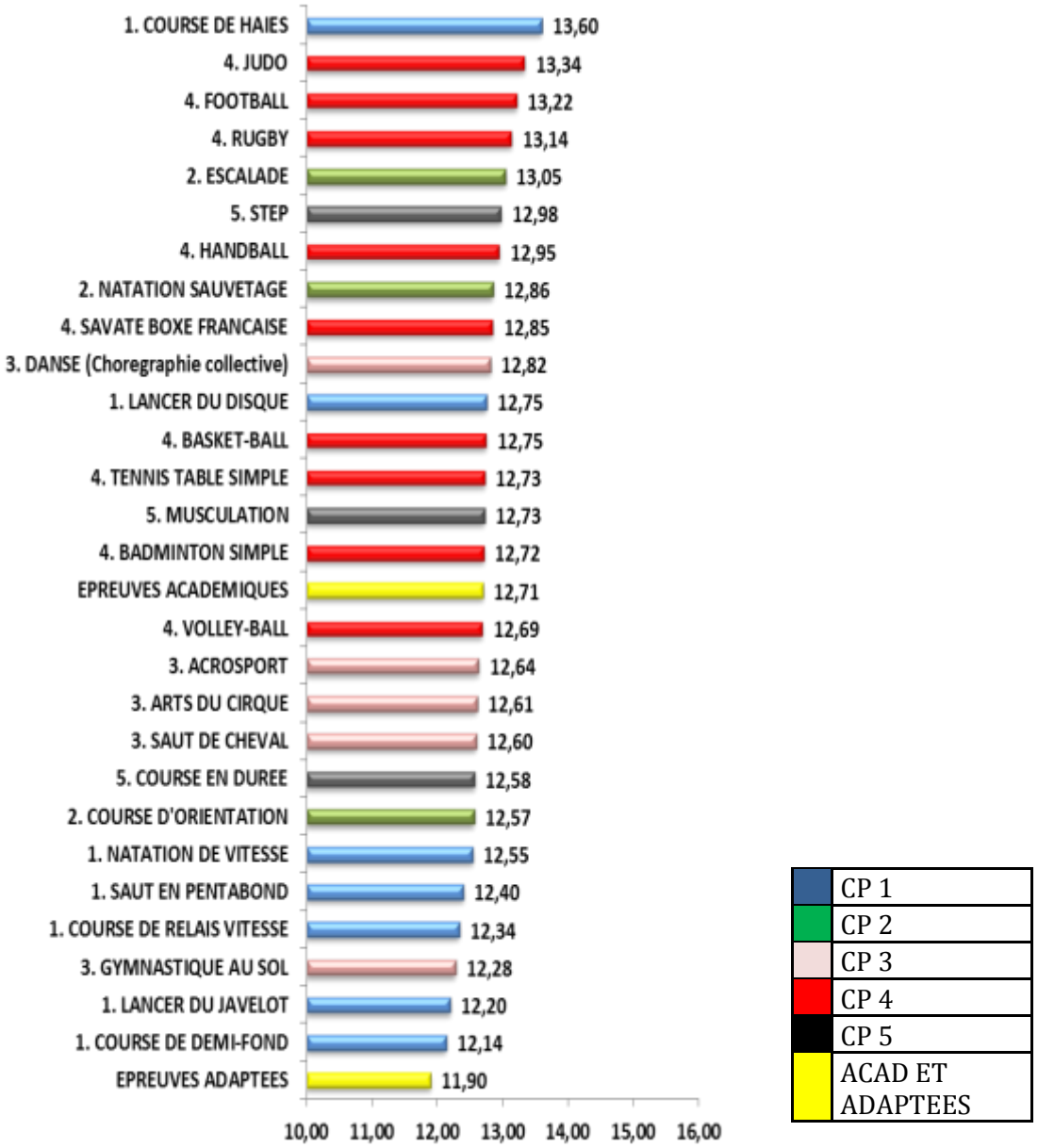

Moyennes garçons et filles

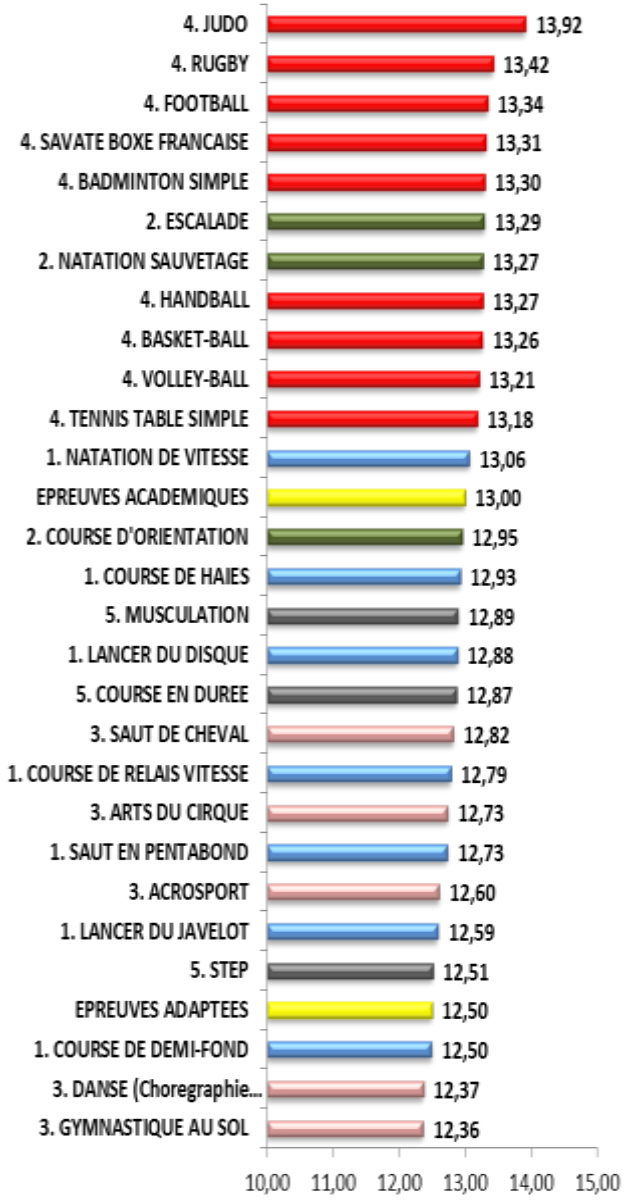

Moyennes Garçons

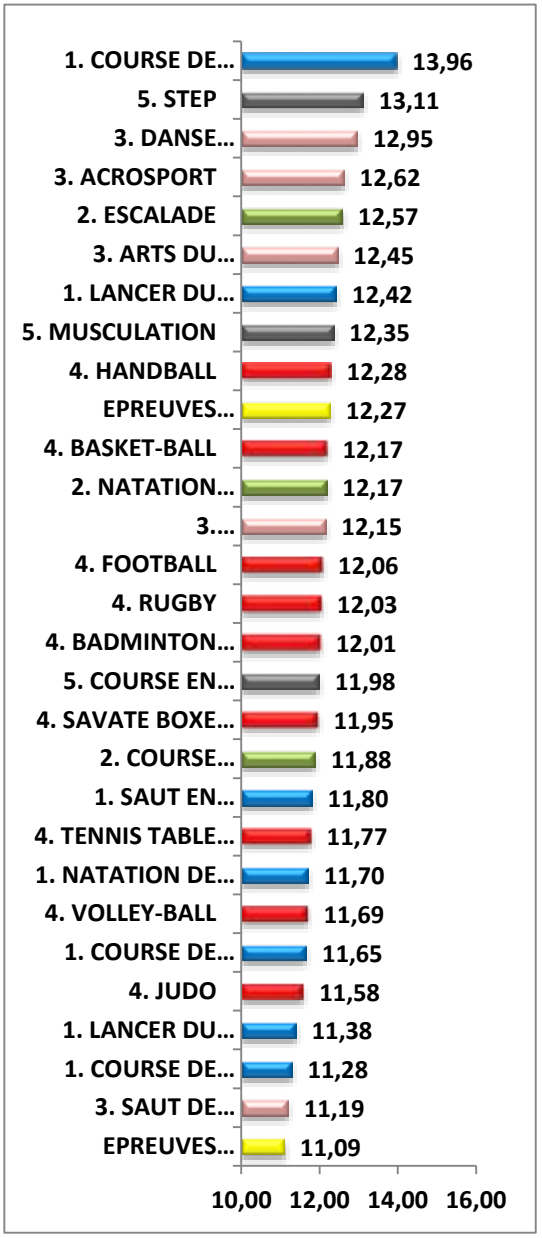

Moyennes filles

Les écarts de moyenne garçons-filles par APSA :

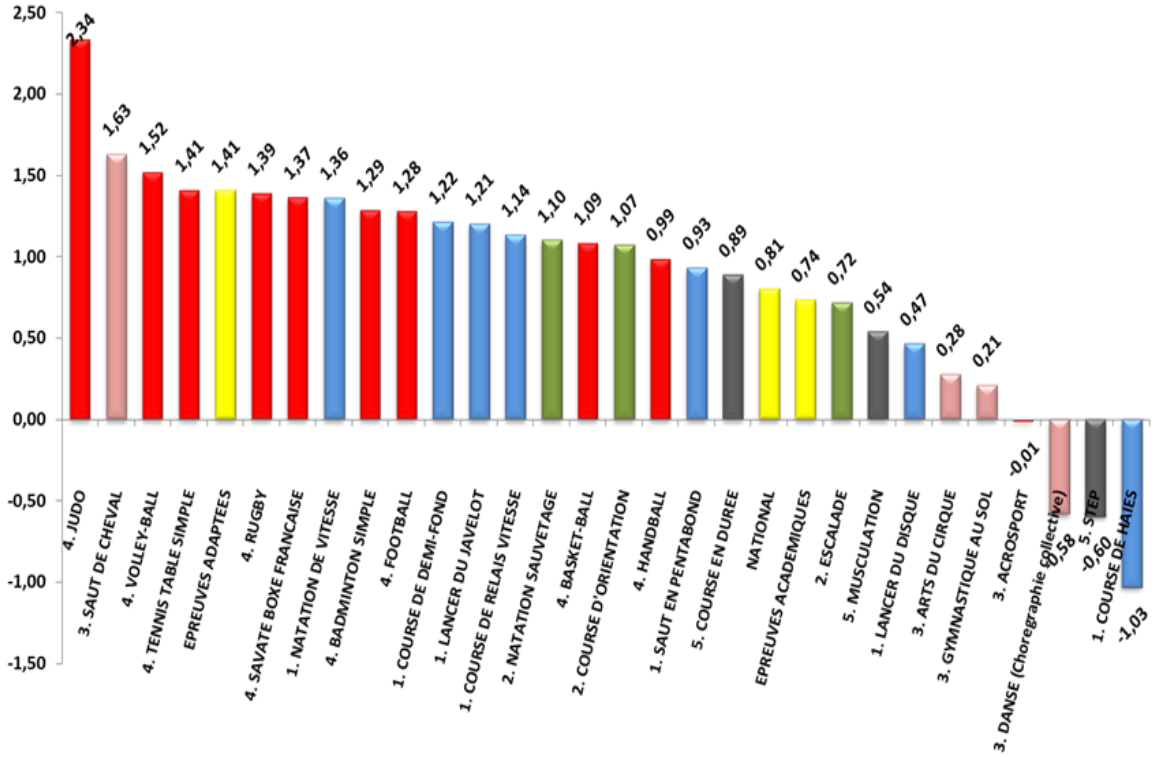

Constats :

- Les différences de moyennes entre garçons et filles sont importantes (à l'avantage des garçons) dans une grande majorité d'APSA
- Les filles obtiennent de meilleures moyennes dans seulement trois APSA

5.3.6. Liens fréquentation – moyenne

Garçons

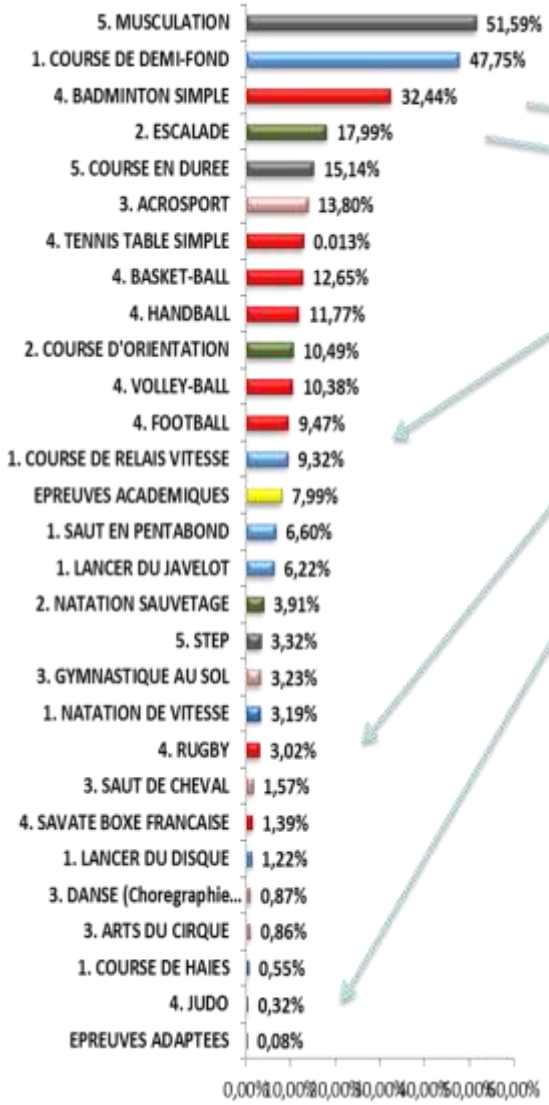

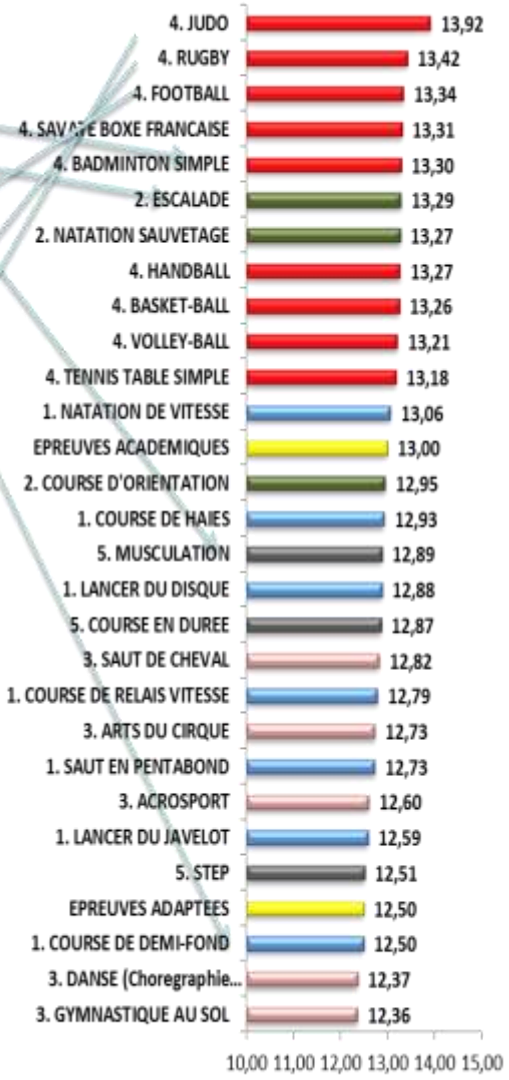

Fréquentation garçons Moyennes garçons

Constats :

- La course de demi-fond qui est très fréquentée présente la moyenne la plus basse.
- Par contre le badminton et l'escalade qui sont également très fréquentés présentent une moyenne parmi les plus élevées

Filles

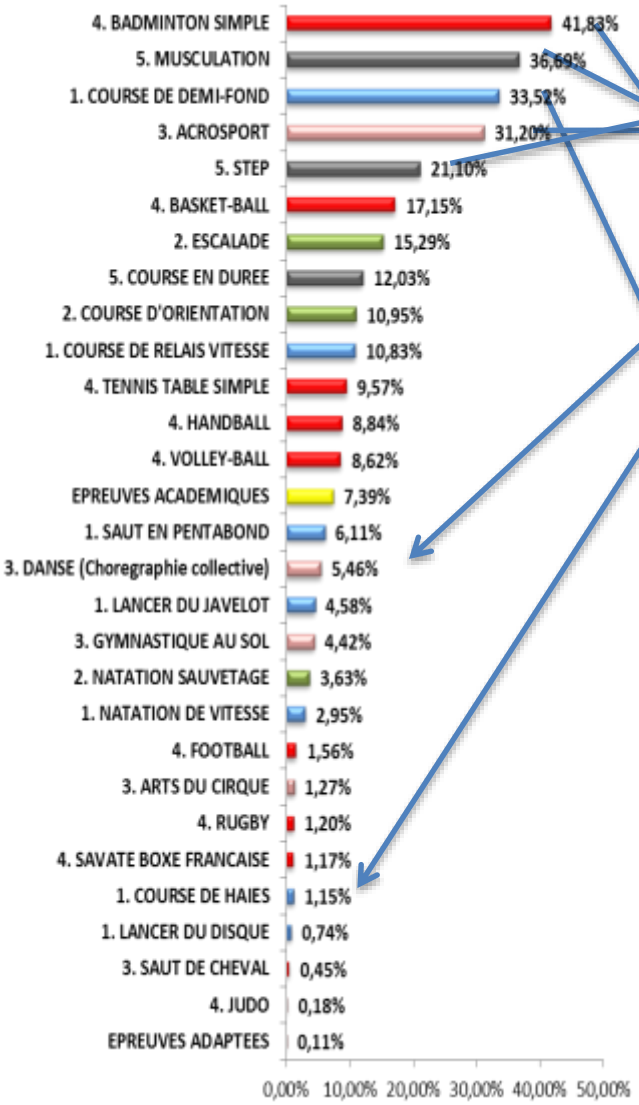

Fréquentation filles

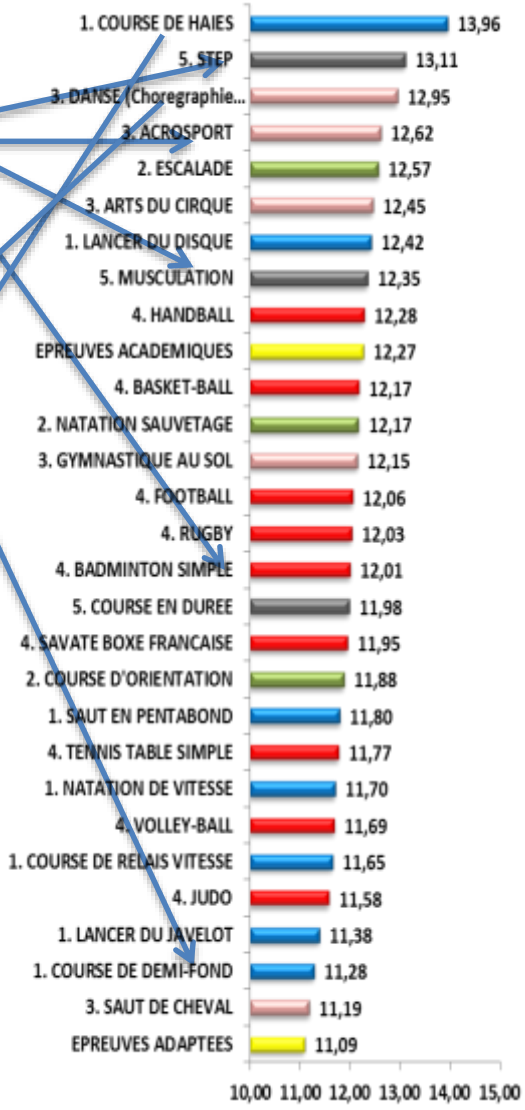

Moyennes filles

Constats :

- La course de demi-fond et le badminton qui sont très fréquentés présentent des moyennes faibles.
- Par contre le step et l'acrosport qui sont également très fréquentées présentent des moyennes élevées

5.3.7. La fréquentation des APSA de la liste académique

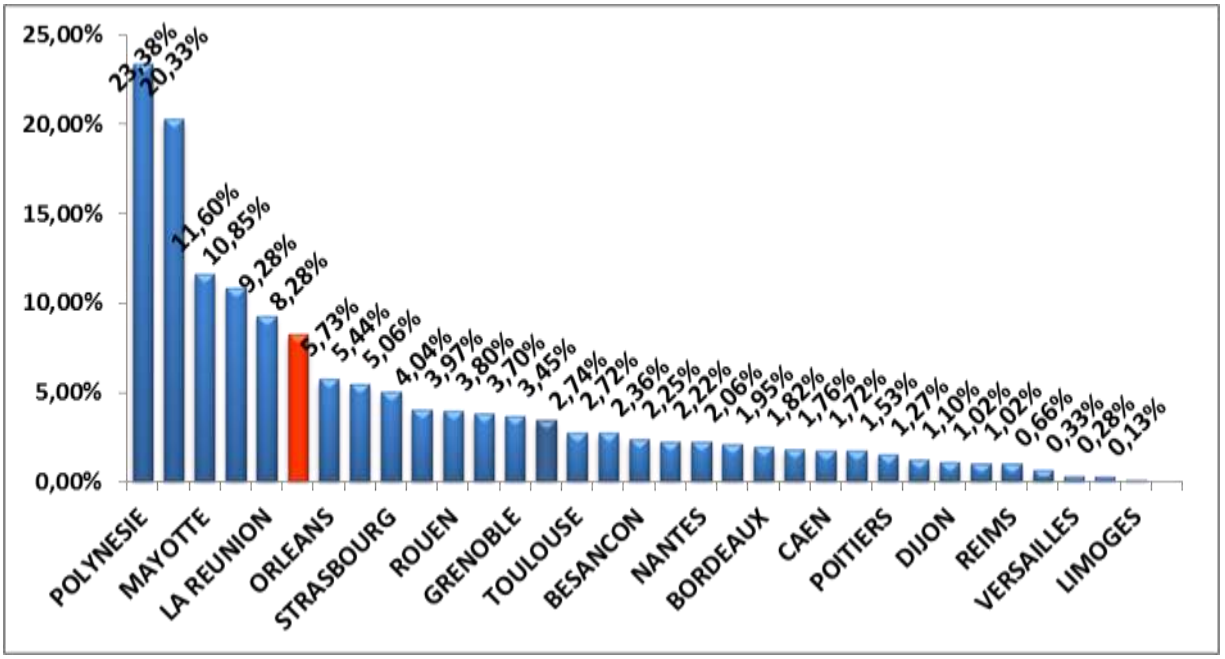

Constats :

- La fréquentation des APSA de la liste académique est très variable selon les académies

5.3.8. Les moyennes selon les académies

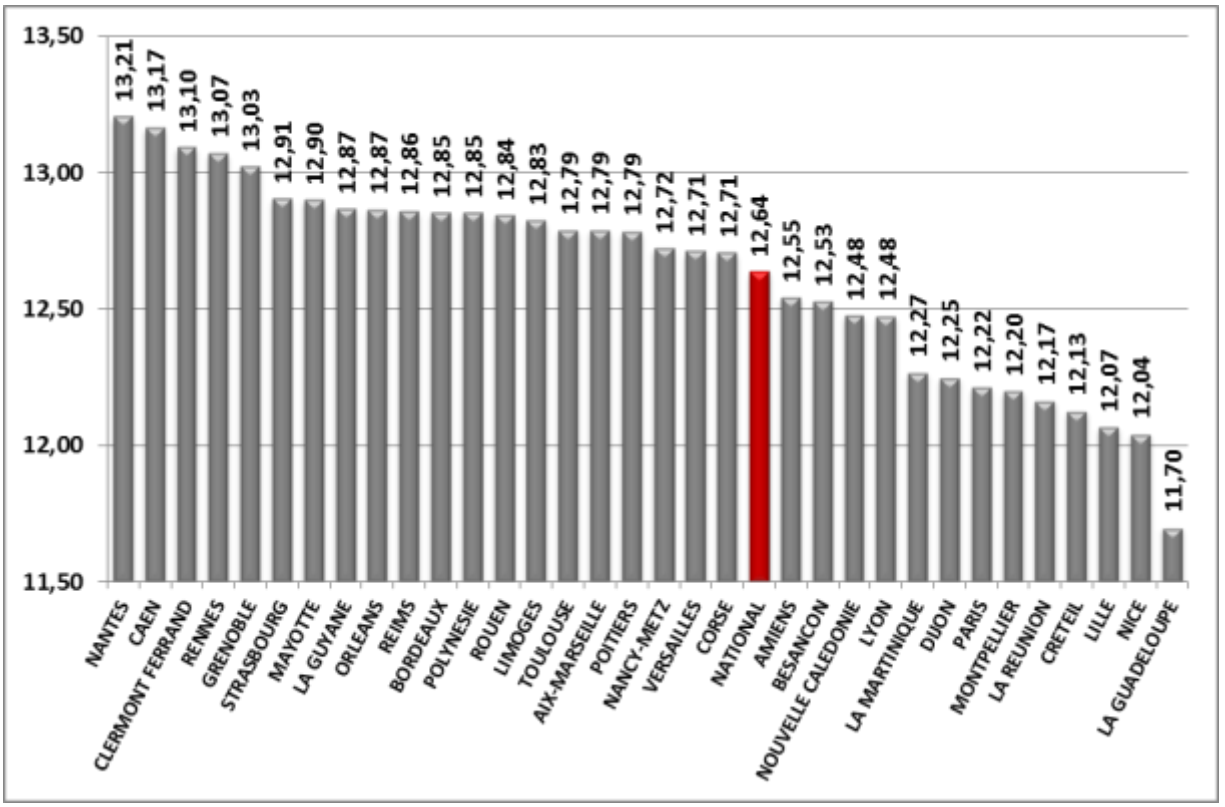

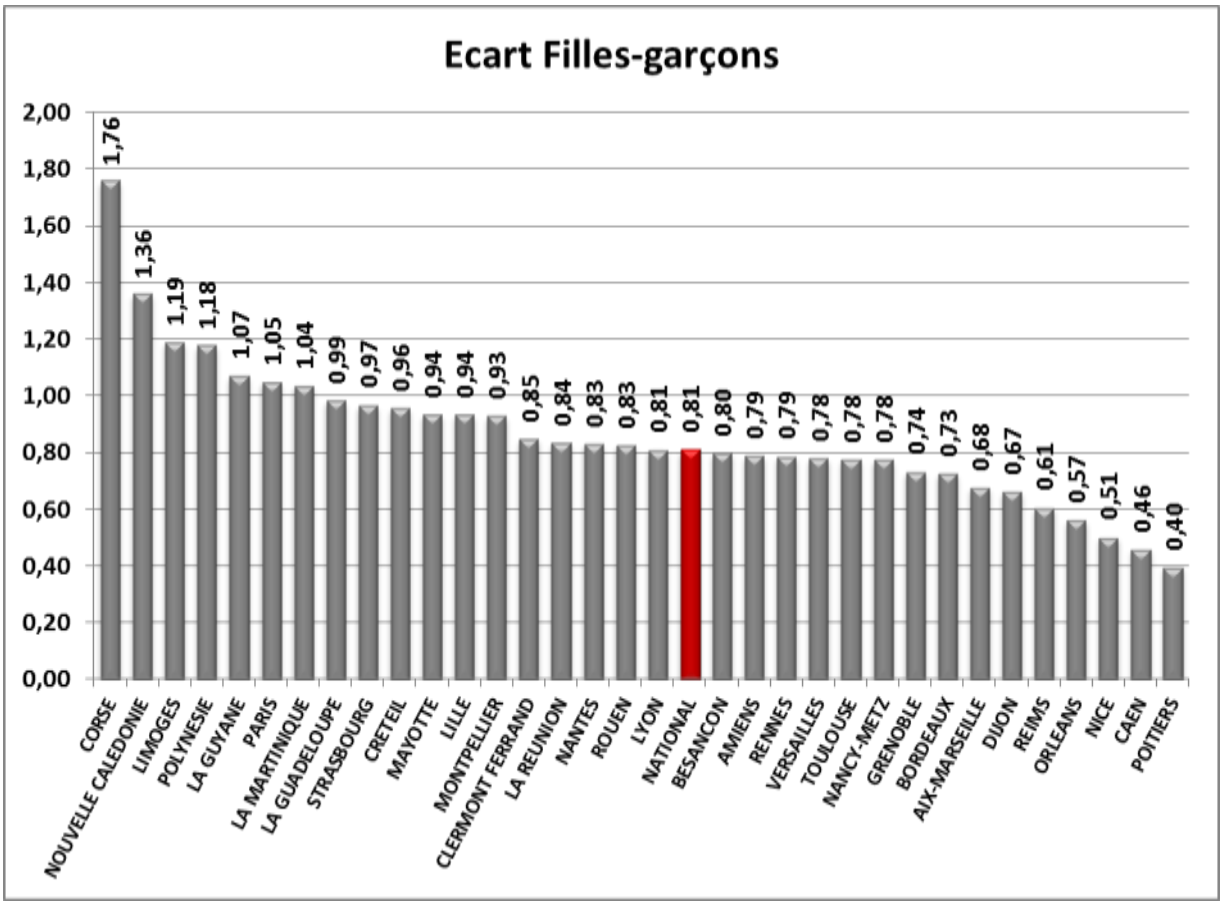

6. Enseignement commun : Contrôle Ponctuel -- Résultats nationaux

6.1. Baccalauréats G/T

6.1.1. Les moyennes globales

BAC G ET T	2012	2013	2014	2015
G + F	11,90	11,60	12,14	11,90
Garçons	12,52	12,17	12,50	12,14
Filles	11,30	10,88	11,62	11,50
ECART FILLES GARÇONS	-1,22	-1,29	-0,88	-0,91

Constat :

- Les moyennes sont relativement stables depuis 4 ans. Elles fluctuent légèrement selon les années.

6.1.2. Les moyennes et fréquentations par binôme d'activités

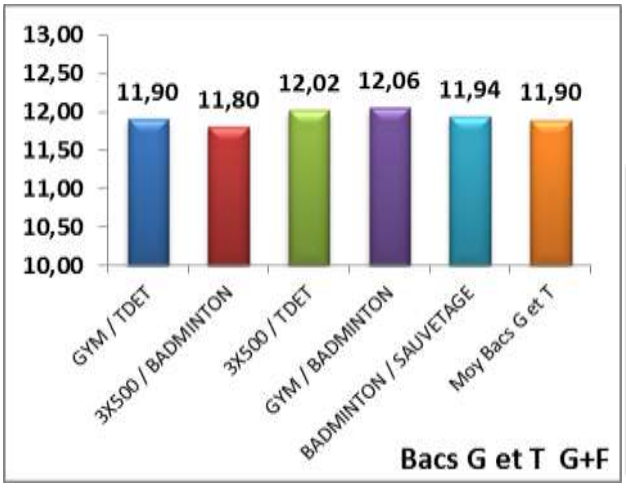

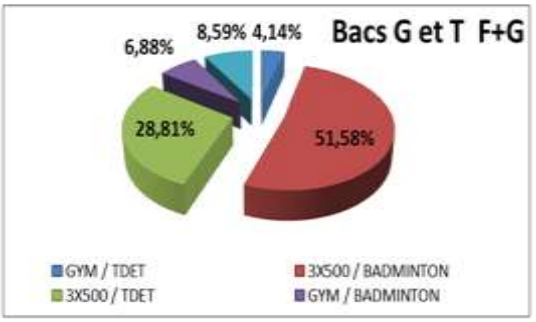

.....

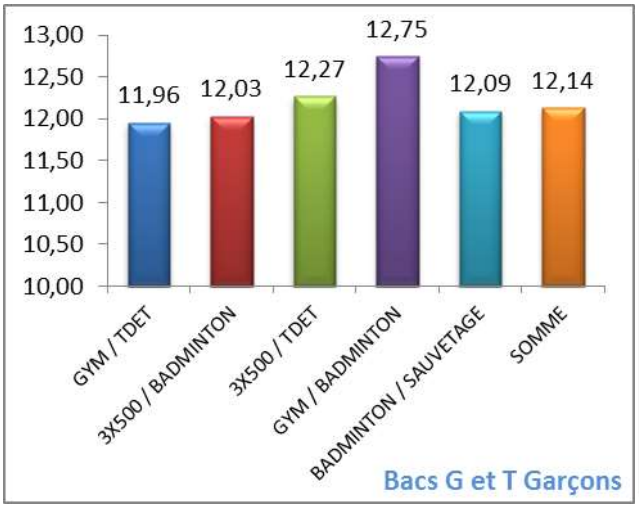

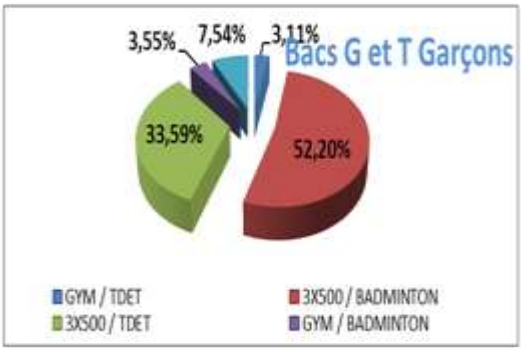

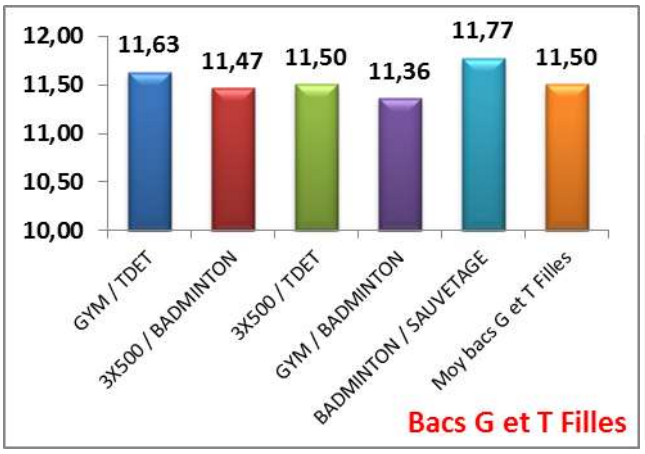

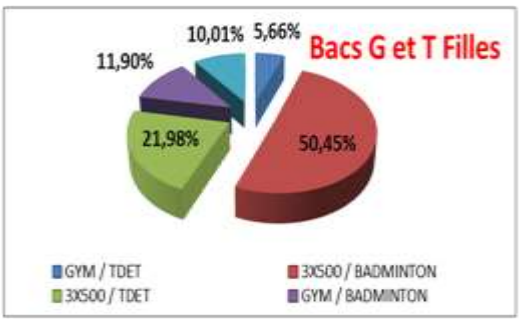

6.2. Baccalauréats professionnels

6.2.1. Les moyennes globales

BAC Pro	2012	2013	2014	2015
G + F	11,90	12,30	12,02	11,58
Garçons	12,52	12,44	12,40	11,81
Filles	11,30	11,28	11,28	11,15
ECART FILLES GARÇONS	-1,21	-1,16	-1,12	-0,66

Constats :

- Les moyennes sont relativement stables
- L'écart entre la moyenne des filles et celle des garçons a baissé cette année du fait d'une diminution de la moyenne des garçons

6.2.2. Les moyennes et fréquentations par binôme d'activités

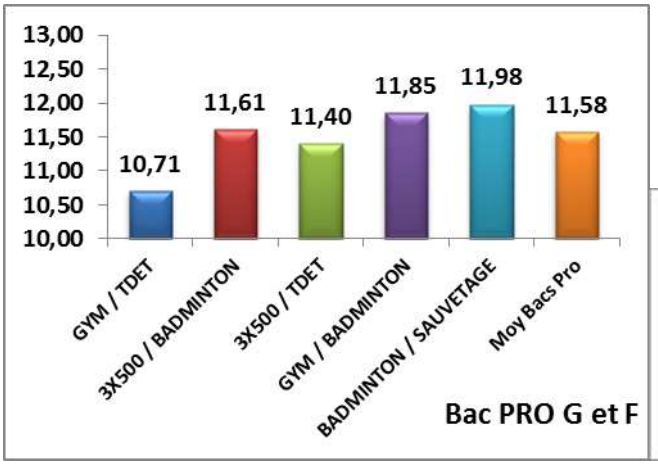

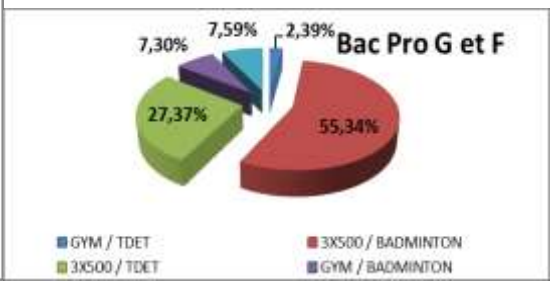

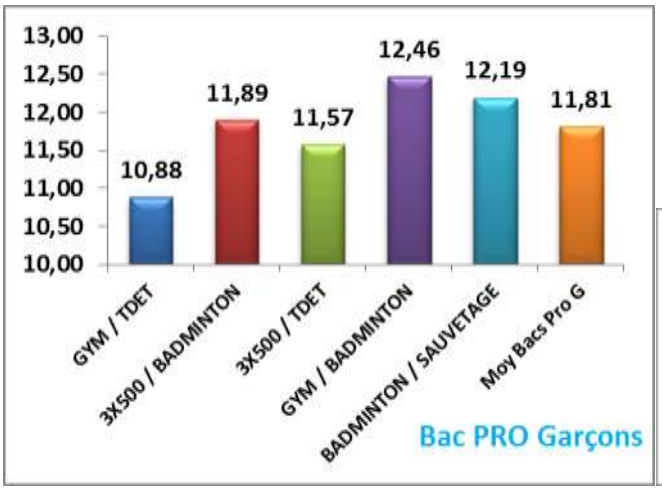

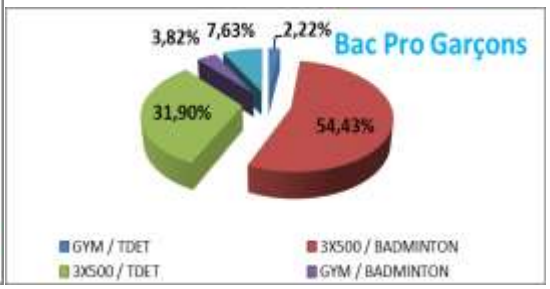

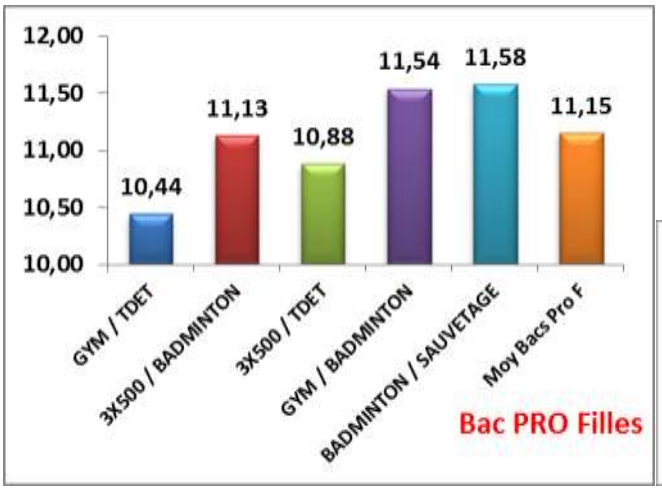

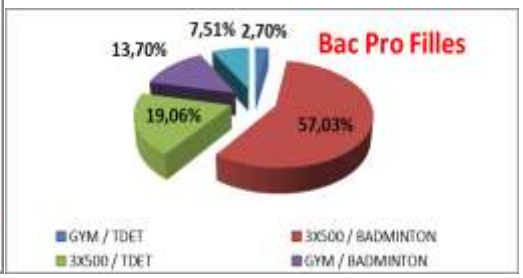

6.3. CAP-BEP

6.3.1. Les moyennes globales

CAP BEP	2012	2013	2014	2015
G + F	11,90	12,46	12,40	12,21
Garçons	12,52	12,98	12,78	12,63
Filles	11,01	11,58	11,75	11,50
ECART FILLES GARÇONS	-1,51	-1,40	-1,03	-1,13

Constats :

- Les moyennes sont relativement stables

6.3.2. Les moyennes et fréquentations par binôme d'activités

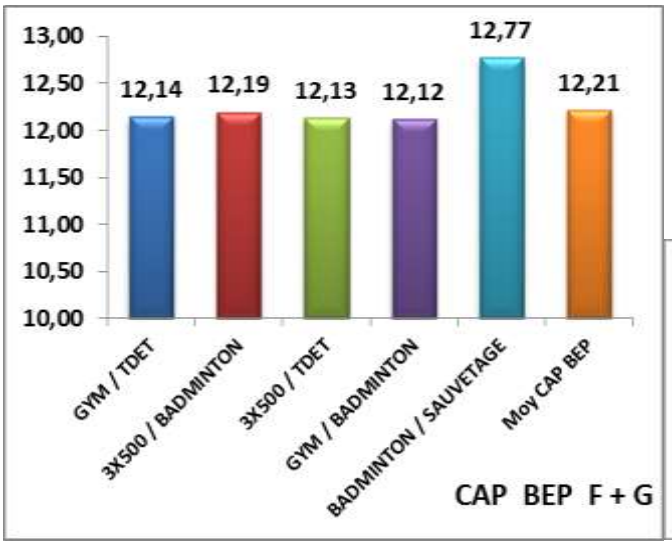

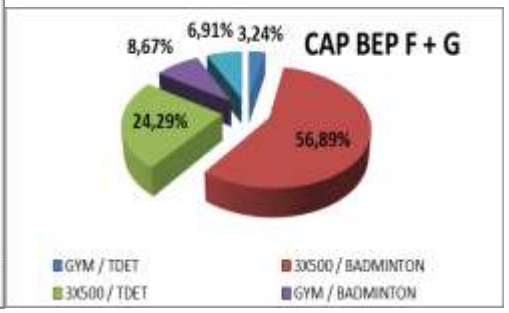

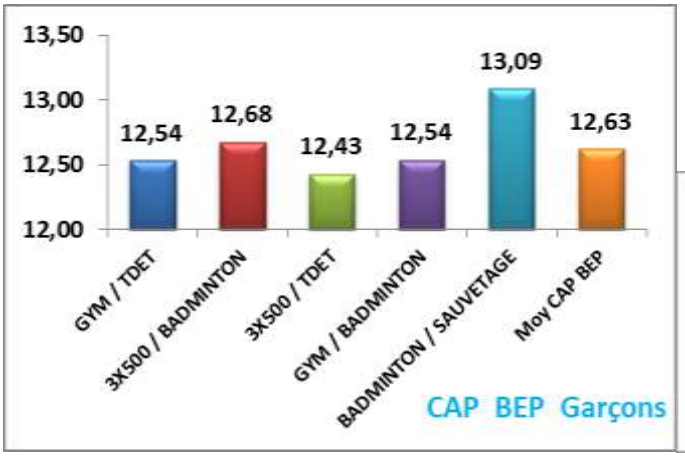

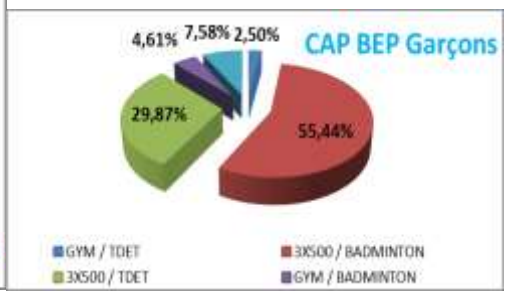

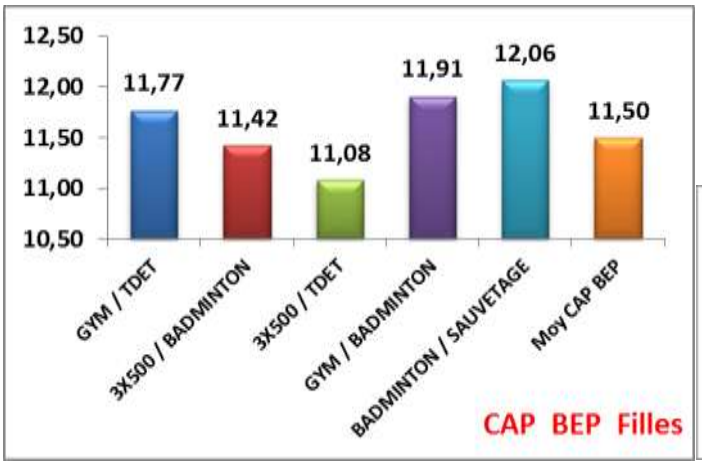

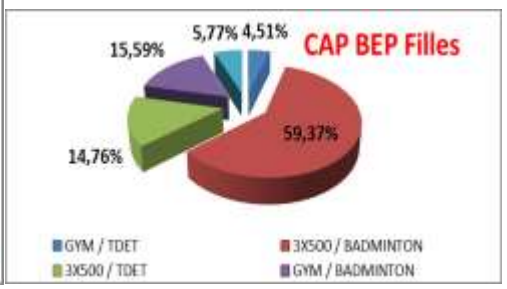

6.4. Synthèse enseignement commun : contrôle ponctuel

Les constats réalisés sont globalement les mêmes pour le bac GT, le bac pro et le CAP-BEP.

- les deux binômes comprenant le « 3x500 » sont surreprésentés (plus de 80%)
- Les deux binômes présentant la gymnastique sont sous-représentés pour les garçons
- Pas d'écart flagrant de moyenne entre les binômes d'activités (sauf en bac pro où les deux binômes avec le tennis de table présentent les moyennes les plus faibles)

7. Épreuve facultative

7.1. Contrôle en Cours de Formation (29 académies)

Moyennes

CCF Facultatif	2014	2015
G + F	15,96	14,29
Garçons	16,09	14,48
Filles	15,96	13,96
ECART FILLES GARÇONS	-0,13	-0,52

Fréquentation filles-garçons

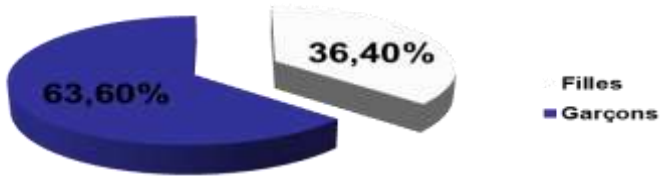

Constats :

- Les filles représentent un tiers des élèves engagés dans l'option facultative en CCF
- Par rapport à l'année dernière, les moyennes baissent de 1,6 point chez les garçons et de 2 points chez les filles

7.2. Contrôle en ponctuel

7.2.1. Les moyennes et fréquentations par APSA

Ces moyennes ont été calculées sur la base des 24 académies ayant remonté les informations concernant le contrôle en ponctuel (soit 31 161 élèves).

Ponctuel Facultatif	2014	2015
G + F	12,54	11,81
Garçons	11,38	11,31
Filles	11,86	12,46
ECART FILLES GARÇONS	0,48	0,52

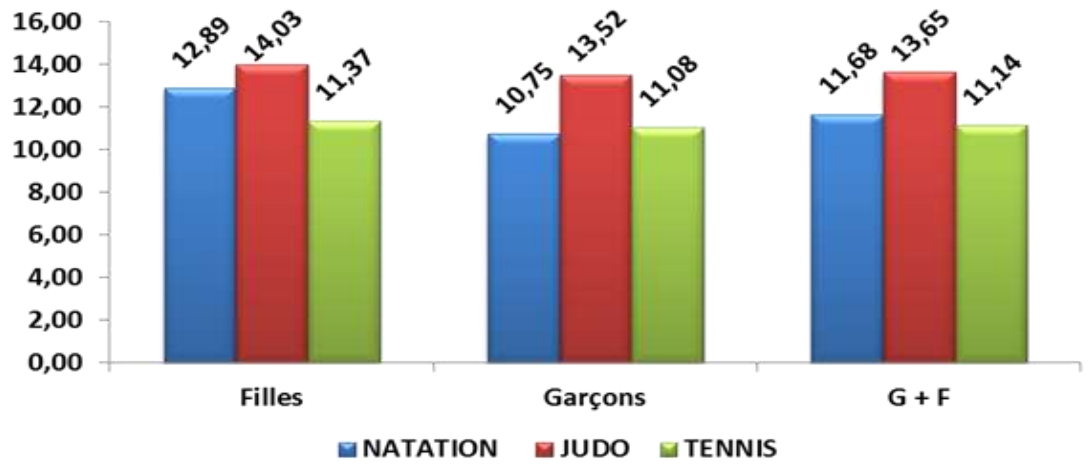

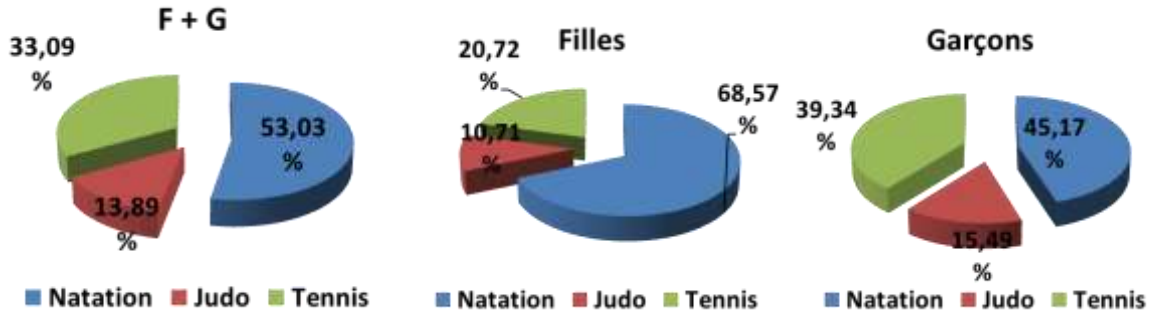

Les constats sont globalement les mêmes que ceux de l'année dernière :

- Les moyennes sont nettement moins élevées qu'en CCF
- Les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons dans toutes les APSA, avec un écart particulièrement remarquable en natation.
- Le tennis présente la moyenne la plus faible
- Le judo est peu choisi
- Les épreuves académiques sont bien représentées

7.2.2. Les APSA académiques

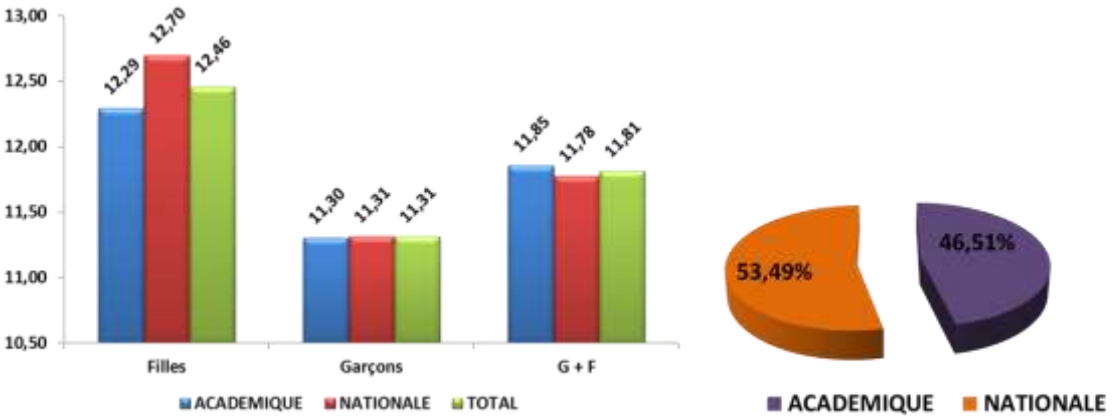

Les constats sont globalement les mêmes que ceux de l'année dernière :

- Les épreuves académiques sont bien représentées
- Les moyennes aux épreuves académiques sont similaires à celles des épreuves nationales

7.2.3. Sportifs de Haut Niveau (SHN) sur liste, Sportif de haut niveau du Sport Scolaire (SHNSS) et Jeunes officiels (JO)

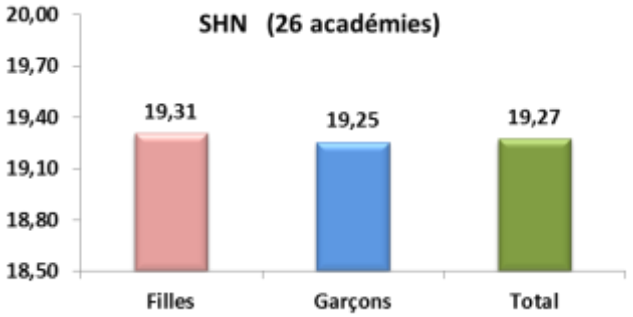

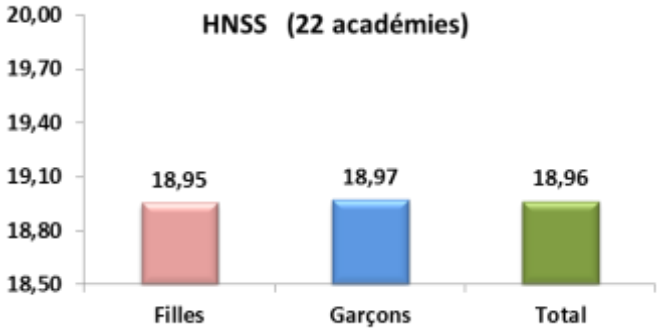

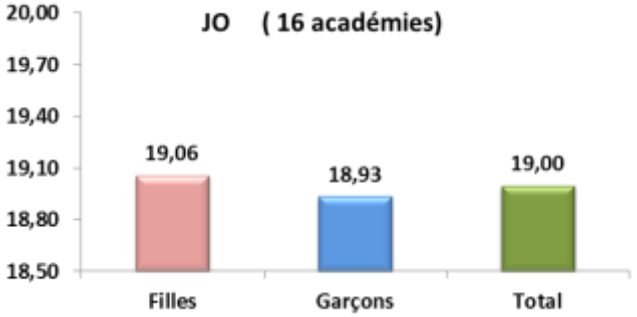

Rappels :

- obligation de passer l'épreuve orale pour bénéficier de la note de pratique
- l'intérêt de différencier le contenu de l'oral selon les publics (SHN, podium UNSS, jeunes officiels)
- la possibilité de simplifier l'organisation de cet oral en ne prévoyant qu'un juré à l'oral et une passation au sein de l'établissement (pour les SHNSS et les JO)

7.3. Enseignement de complément (26 académies)

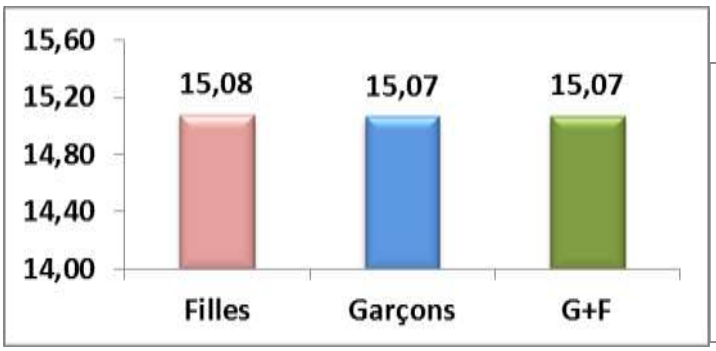

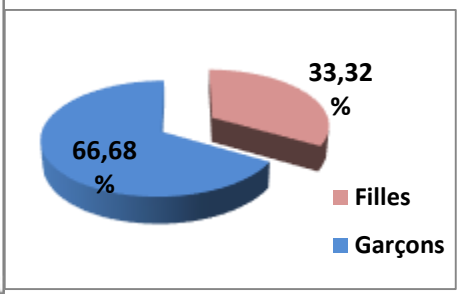

Les filles et les garçons présentent la même moyenne
Les filles représentent un tiers des élèves s'engageant dans l'enseignement de complément

Annexe 1 : Exemples de modalités d'harmonisation

Exemple 1

Quatre critères de comparaison successifs permettant de répondre à quatre questions :

- Y a-t-il un effet épreuve ?
- Y a-t-il un effet établissement sur certaines épreuves ? Ou entre certaines épreuves ? Et selon le sexe ?
- Reste-t-il globalement un effet établissement ?
- Que reste-t-il comme différence entre les Filles et les Garçons dans les établissements

Etapes de comparaison et d'harmonisation

- **Effet APSA (/sexe)**. Comparaison des moyennes académiques par sexe de chacune des APSA par rapport à la moyenne générale académique (écart toléré = 1 point maximum sinon harmonisation). Une vigilance particulière est observée par rapport aux épreuves à barèmes et par rapport aux nombres éventuels de « 0 ». L'harmonisation s'effectue alors par comparaison des moyennes d'épreuves existant entre les filles et les garçons mais aussi par comparaison avec une épreuve équivalente ➔ re-calcul des moyennes une fois cette première harmonisation réalisée
- **Effet APSA (/établissement)**. Comparaison des moyennes APSA de chacun des établissements par rapport à la moyenne générale APSA académique (écart toléré = 2 points maximum sinon harmonisation). Les dossiers de chaque établissement sont étudiés manuellement en comparant la moyenne générale de l'épreuve obtenue dans l'établissement avec la fourchette autorisée et en regardant s'il y a un effectif suffisant (au moins 30 élèves de concernés pour la voie GT et 25 élèves pour la voie professionnelle). Si aucune explication liée au contexte (ex. : sections sportives, sportifs de haut niveau…) ne peut être avancée, l'harmonisation s'effectue en jouant sur les notes des filles et/ou des garçons, en jouant plutôt sur les notes en baisse des garçons si l'établissement est au-dessus de la fourchette et en restant vigilant par rapport aux épreuves à barème ➔ re-calcul des moyennes
- **Effet établissement (/sexe)**. Comparaison des moyennes générale d'un établissement par rapport à la moyenne académique (écart toléré = 1 point maximum sinon harmonisation). L'outil d'aide à l'harmonisation fourni par EPSNET est alors utilisé. Ce dernier permet d'afficher en même temps la moyenne globale de l'établissement et l'écart existant entre les filles et les garçons. L'harmonisation s'effectue au cas par cas en regardant épreuve par épreuve, au vu déjà des modifications apportées dans les étapes précédentes, sans jamais ajouter des points sur une épreuve dont la moyenne est supérieure à la moyenne académique dans cette même épreuve et en tenant compte des actions déjà effectuées lors des étapes précédentes
- **Réajustement des notes des filles au regard de l'écart filles/garçons dans les établissements** Il s'agit de repérer les établissements ayant encore une

différence de plus de 1 point en BAC GT et de plus 0,8 point dans la voie professionnelle entre les résultats obtenus par les filles vis-à-vis de ceux enregistrés par les garçons. L'harmonisation s'effectue, en jouant sur les notes des épreuves, par une montée des notes obtenues par les filles si l'établissement a une moyenne inférieure à la moyenne académique ou par une baisse des notes des garçons si la moyenne de l'établissement est supérieure à la moyenne académique. Si les effectifs le permettent, l'ajustement se fait sur les notes des épreuves, si celles-ci n'ont pas été déjà touchées dans les étapes précédentes et sans déplacer la situation d'une épreuve par rapport à sa moyenne académique.

Exemple 2 :

Trois critères de comparaison successifs :

- Les écarts de moyenne garçons-filles par APSA et par établissement (écart toléré = 1 point maximum sinon harmonisation)
- Les écarts de moyenne générale (filles et garçons confondus) d'une APSA dans un établissement et la moyenne académique à cette APSA (écart toléré = 2 points maximum sinon harmonisation)
- Les écarts entre la moyenne filles ou garçons d'une APSA dans un établissement et la moyenne filles ou garçons pour cette même APSA au plan académique (écart toléré = 2 points maximum sinon harmonisation)

Exemple 3 :

Premier critère de comparaison :

- Les écarts de moyenne globale des établissements par rapport à la moyenne académique. Ecart toléré = 1,5 point sinon harmonisation après analyse plus fine des données de l'établissement. Plusieurs modalités d'harmonisation selon les cas :
    - La commission peut procéder à une harmonisation globale des notes des filles et des garçons en cas d'écart significatifs pour les deux sexes par rapport à leur moyenne académique respective
    - La régulation des notes peut porter sur les garçons ou les filles en tenant compte des écarts respectifs de résultats en rapport à leur moyenne académique. En d'autres termes, les notes harmonisées sont celles qui s'éloignent le plus de leur moyenne académique respective
    - La hauteur de l'harmonisation est de +ou – 0,5 à 1,5pt en fonction de l'écart observé entre l'établissement et la moyenne académique
    - En appui sur l'analyse du contexte, la commission peut valider une harmonisation dans une ou des épreuves ciblées (et pour une catégorie de sexe définie), si celles-ci s'avèrent déterminantes dans les écarts constatés.

Deuxième critère de comparaison :

- La différence de moyenne académique entre les filles et les garçons (écart toléré = 1,3). Si écart plus important, la commission analyse et harmonise au cas par cas les épreuves qui sont principalement à l'origine des différences constatées
    - Les notes harmonisées sont celles qui s'éloignent le plus de leur moyenne académique respective
    - La commission se donne également le choix d'harmoniser les notes des filles dans certaines APSA repérées comme les plus « pénalisantes » au niveau académique

Exemple 4 :

Deux critères d'harmonisation

- Comparaison de l'écart entre les moyennes filles et garçons par APSA (écart toléré = 1 point sinon harmonisation). Le principe est de calculer l'écart garçons/filles dans l'activité concernée et réguler cet écart par rapport à la moyenne académique de l'épreuve
- Comparaison de l'écart entre les moyennes académiques des APSA (écart toléré = 0,4 point sinon harmonisation). Une régulation égale à la moitié de l'écart à la moyenne générale de l'examen concerné est proposée.

Exemple 5 :

Quatre critères de comparaison successifs

- les moyennes générales des établissements (on augmente ou diminue la moyenne de tous les élèves d'un établissement présentant une moyenne générale hors norme / moyenne académique) ;
- les moyennes générales des candidates (au niveau académique),
- moyennes générales des candidats (au niveau académique),
- la différence entre les moyennes des candidates et celles des candidats corrélée à une trop faible moyenne des candidates ou à une trop forte moyenne des candidats (ou vice versa) au sein d'un établissement. Si la différence établissement, entre les candidats et les candidates, est supérieure au différentiel académique et si la moyenne des filles est inférieure à 11, la régulation est de + 0,50 ou +1 point en faveur des candidates

Annexe 2 : Trame du rapport de la commission académique 2016

Rapport de la Commission académique session 2016

Académie de :

1. La commission
1.1 Organisation
1.2 Logiciel de traitement des notes
1.3 Principes d'harmonisation

2. Résultats académiques de la session : baccalauréats G, T et pro

2.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation
2.1.1 Observations générales
2.1.2 Décisions d'harmonisation
2.1.3 Liste académique
2.1.4 Inaptitudes et enseignement adapté
2.1.5 Réflexions et perspectives

2.2 Enseignement commun : examen ponctuel terminal
2.2.1 Observations
2.2.2 Inaptitudes et enseignement adapté
2.2.3 Réflexions et perspectives

2.3 Enseignement facultatif : contrôle en cours de formation (bac G/T)
2.3.1 Observations générales
2.3.2 Réflexions et perspectives

2.4 Enseignement facultatif : contrôle en ponctuel (bac G/T)
2.4.1 Observations générales
2.4.1 Observations spécifiques concernant les SHN et HNSS
2.4.2 Réflexions et perspectives

2.5 Enseignement de complément: contrôle en cours de formation (bac G/T)
2.5.1 Observations générales
2.5.2 Réflexions et perspectives

3. Résultats académiques de la session : CAP et BEP

3.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation
3.1.1 Observations générales
3.1.2 Décisions d'harmonisation
3.1.3 Capitalisation des notes
3.1.4 Liste académique
3.1.5 Inaptitudes et enseignement adapté
3.1.6 Réflexions et perspectives

3.2 Enseignement commun : examen ponctuel terminal
3.2.1 Observations
3.2.2 Réflexions et perspectives

4. Réflexions et préconisations pour la session suivante
4.1 A destination des établissements
4.2 A destination de la commission nationale

5. Bilan
NB : intégrer l'examen des résultats dans établissements AEFE dans les travaux de la commission